UCLouvain

FIAL
Un éventail de formations, une multitude d'horizons

Faculté de philosophie, arts et lettres

L'écriture inclusive, instrument de visibilisation des femmes ou de neutralisation des genres ?

Analyse d'un corpus de presse écrite et de textes publiés par des partis politiques

Autrice : Clémence Vanhal
Promotrice : Anne-Catherine Simon
Année académique 2020-2021
Master 120 en Langues et lettres modernes orientation générale, spécialisation en sciences et métiers du livre

LROGE2892

Mémoire

L’écriture inclusive, instrument de visibilisation des femmes ou de neutralisation des genres ?

Analyse d’un corpus de presse écrite et de textes publiés par des partis politiques

Autrice : Clémence Vanhal

Promotrice : Anne-Catherine Simon

Langues et lettres modernes orientation générale, spécialisation en sciences et métiers du livre

Année académique 2020-2021

Remerciements

Je tiens à dédier ces quelques lignes aux personnes sans lesquelles je n'aurais pu accomplir ce travail.

Tout d'abord, je remercie ma promotrice, madame Anne-Catherine Simon, d'avoir encadré ma progression sur une voie qui m'est peu familière. Merci pour ses conseils, son temps, son expertise sur ce sujet et surtout, de m'avoir permis d'apporter ma minime contribution à un débat qui m'anime depuis si longtemps.

Merci à ma sœur, Élodie Vanhal, pour l'aide apportée et le temps gagné. Merci à son regard scientifique d'avoir été complémentaire à ma plume.

Enfin, merci à mes parents, Nicole et Jean. Si c'est seule que j'ai ouvert les portes de ce milieu qui me passionne, ils m'en ont donné les clés. Merci de m'avoir fait confiance.

Note de l'autrice

Personnellement en faveur de l'écriture inclusive, nous avons décidé de l'utiliser dans ce mémoire. Si cela permet à notre rédaction d'être en accord avec nos valeurs, nous y voyons d'autres avantages. Ainsi, grâce à nos choix rédactionnels, nous pourrons montrer à notre lectorat que l'écriture inclusive ne se cantonne pas au point médian et qu'une rédaction de ce type est possible dans le cadre d'un texte scientifique.

Ce travail tend à le prouver, nous sommes actuellement en phase d'expérimentation. Tester la praticité (communicationnelle, rédactionnelle…) de ces techniques permettra d'aboutir un jour à une certaine codification. L'expérience se joue tant au niveau de la rédaction que de la lecture. Nous avons fait en sorte que cette dernière soit la moins alourdie possible par nos choix rédactionnels, en variant les techniques tout en restant cohérente. Ce travail participe ainsi, modestement, à la diffusion de ces nouvelles techniques rédactionnelles.

Puisque ce mémoire est rédigé dans l'objectif de valider un master à l'UCLouvain, c'est le *Guide du bon usage du genre dans votre communication,* édité par l'Université, qui servira de référent (Antoine & Van Hemerleyck, 2017).

. Nous évitons donc dans ce travail d'employer le masculin générique. Les doublets complets et abrégés, les termes épicènes ou collectifs et les expressions englobantes lui sont donc substitués. Toutefois, le guide ne propose pas d'alternative à l'accord au masculin générique et nous y avons donc recours. Nous utilisons également l'accord sylleptique et quelques accords de proximité, couplés à des doublets complets (ex. : *un ou une interlocutrice*), puisque ces techniques semblent passées dans les usages. Nous avons également veillé à féminiser les noms de fonctions lorsque cela était nécessaire. Puisque ce guide ne semble pas préconiser la néologie, nous nous sommes abstenue d'y recourir. Nous avons tenté de concilier les recommandations du guide et le confort de lecture. Le guide de l'UCLouvain est détaillé dans la suite du mémoire.

Table des matières

Remerciements **4**

Note de l'autrice **5**

Introduction **8**

Chapitre 1. Féminisation de la langue et écriture inclusive – un état de la question **13**

1.1 Genre et féminisation : définitions 13

1.1.1 La notion de genre 13

1.1.2 La féminisation 16

1.2 Contexte historique 17

1.2.1 La féminisation : prémisse de l'écriture inclusive 17

1.2.2 Féminisation et écriture inclusive : évolution par région 18

1.2.3 Popularisation de l'écriture inclusive 24

1.3 En quoi consiste le langage inclusif ? 26

1.3.1 Définitions et objectifs du langage inclusif 26

1.3.2 Comment écrire de manière inclusive ? 28

1.3.3 Quelques guides 33

1.4 Arguments en faveur et en défaveur de certaines techniques d'écriture inclusive 48

1.4.1 Arguments en faveur de l'écriture inclusive 48

1.4.2 Les aspects qui posent problème 52

1.5 Recommandations et usages actuels par domaine 55

1.5.1 Textes institutionnels (publics et privés) 55

1.5.2 Dictionnaire Le Robert 57

1.5.3 La presse 58

1.5.4 La littérature 60

1.5.5 Les usages privés 62

1.6 Questions de recherche et hypothèse 62

Chapitre 2 : Méthodologie **65**

2.1 Description du corpus 65

2.2 Description des différentes sources 68

2.2.1 Presse 69

2.2.2 Politique 72

2.3 Identification des unités lexicales 73

2.4 Guide de codage 74

Chapitre 3 : Analyse descriptive et comparative **86**

3.1 Répartition des occurrences du corpus 86
3.1.1 Mots cibles par source 86
3.1.2 Genre des référents par domaine 87
3.1.3 Genre des référents par source 88
3.2 Analyse des techniques 89
3.2.1 Techniques utilisées dans l'ensemble du corpus 89
3.2.2 Techniques utilisées selon le genre du référent 90
3.2.3 Techniques utilisées selon les domaines 94
3.2.4 Techniques utilisées selon les sources 98
3.2.5 Analyse détaillée de la technique des doublets 100
3.3 Comparaison entre pratiques déclarées et usages effectifs 103
3.3.1 Les sources en faveur de l'écriture inclusive 104
3.3.2 Les sources contre l'écriture inclusive 105
3.4 Analyse des effets 106
3.4.1 Effets produits (corpus total) 106
3.4.2 Effets produits par domaine 107
3.4.3 Effets produits par source 108
3.5 Conclusion du chapitre 109
Conclusion 111
Bibliographie 117
Annexe 125

Introduction

Si le débat concernant le langage inclusif semble récent, certaines de ses techniques, destinées à assurer l'égale représentation des femmes et des hommes dans la langue, sont en réalité apparues il y a plusieurs dizaines d'années. L'appellation « inclusive writing » est née en Amérique du Nord à la fin des années 1970. Elle a émergé dans le sillage de la théologie féministe protestante, suite à l'interrogation métaphysique et politique de la représentation des femmes dans la religion. Il était alors question de visibiliser les femmes, tant dans les textes bibliques que dans la liturgie. En Belgique francophone, c'est en 1993 que parait L'*Avis du Conseil supérieur de la langue française relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres*, rédigé par le Conseil supérieur de la langue française, le premier texte belge en faveur de la féminisation des noms de fonctions. Dans ce texte, le Conseil donne différents conseils de féminisation des dénominations de fonctions exercées par des femmes. Présenter ce texte comme l'apparition de l'écriture inclusive en Belgique est un anachronisme puisque ce n'est qu'en 2016 que le terme « inclusive writing » est traduit littéralement en français par Raphaël Haddad (2016). Cependant, la féminisation est une des principales techniques du langage inclusif et les débuts de cette première signent le commencement de la lutte pour la réintégration des femmes dans la langue.

Aujourd'hui, les appellations se multiplient : langage ou rédaction épicène, non sexiste, parité linguistique, langage neutre, ouvert, non sexiste ou dégenré, langage ou écriture inclusive… Ces termes servent à désigner l'ensemble des pratiques qui visent l'égale représentation des personnes (femmes, hommes et autres) dans la langue. C'est le terme « langage inclusif » et « écriture inclusive » qui sont les plus utilisés dans les débats en Belgique et en France. Ils sont donc ceux que nous reprendrons dans ce travail, respectivement pour les pratiques orales et écrites, et les pratiques écrites. Les usages sont à l'image des appellations : ils sont multiples, coexistent, s'opposent et leur implantation varie d'un pays à l'autre (Abbou, Arnold, Candea et Marignier, 2018). Selon Viennot (2014, p.14), le manque de codification de l'écriture inclusive pourrait mener à une « cacophonie » à éviter. Actuellement, nous sommes dans une « phase d'expérimentation ». Des conventions sont en train d'être établies, mais ce processus prend du temps.

Lorsque l'on parle d'écriture inclusive aujourd'hui, il est toujours question de visibiliser des femmes, mais les techniques se sont diversifiées, et la féminisation des noms de fonctions n'en est qu'une parmi d'autres. Ainsi, on peut entre autres citer le recours aux

doublets, complets ou abrégés, les accords de proximité ou de majorité… Cependant, à ce premier objectif s'est couplé un second : l'intégration des autres minorités de genres, en faisant disparaitre le genre des référents dans les énoncés. Plusieurs techniques existent, comme la formulation neutre, le recours à des termes collectifs ou épicènes, la néologie… On remarque toutefois que les usages demeurent hétérogènes, et que même les guides qui recommandent ce langage ne sont pas unanimes (Abbou et al., 2018). Ainsi, la généricité du masculin est un point qui fait débat parmi les personnes qui défendent le langage inclusif et celles qui s'y opposent, mais aussi au sein même de ses partisan·es. Alors que de nombreux guides et spécialistes reprochent au masculin générique d'invisibiliser les femmes (Gygax, Gabriel, Zufferey 2019); Haddad, 2016; Viennot, Haddad, Sebagh 2018…) celui de la Fédération Wallonie Bruxelles recommande son usage (Dister & Moreau, 2020).

Depuis l'année 2017 et la polémique qu'il a suscitée, le langage inclusif est au cœur des débats. On observe qu'il s'implante avec moins de heurts dans certains pays que dans d'autres. C'est en France que les réactions sont les plus virulentes (Abbou et al., 2018). Depuis une circulaire publiée le 5 mai 2021, l'écriture inclusive est interdite dans le cadre de l'enseignement. Ce texte est signé par le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer. Selon lui, l'écriture inclusive complexifie l'enseignement et la transmission pour toutes et tous, et en particulier pour les élèves dyslexiques. Le caractère instable de cette écriture lui est également reproché. On remarque que c'est la technique du point médian qui est visée par cet acte puisque ce dernier conseille toutefois d'avoir recours aux doublets complets : « Il est également demandé de recourir à des formulations telles que ‘‘le candidat ou la candidate’’ afin de ne pas marquer de préférence de genre, ou à des formules telles que ‘‘les inspecteurs et les inspectrices de l'éducation nationale’’ pour rappeler la place des femmes dans toutes les fonctions » (Règles de féminisation, 2021). La féminisation des noms de fonctions est également recommandée dans cette circulaire. On voit donc que de nombreuses techniques de langage inclusif sont conseillées par cette circulaire, alors qu'elle a pour objectif de l'interdire. Il est nécessaire de s'intéresser à l'écriture inclusive pour le caractère très actuel des débats qu'elle suscite et leur virulence, mais aussi pour l'incohérence des réactions qu'elle provoque.

Le langage inclusif découle donc d'une pratique connue et relativement bien acceptée, puisque la féminisation est aujourd'hui globalement passée dans les usages, tant écrits qu'oraux. Si c'est moins le cas pour d'autres techniques du langage inclusif, il est intéressant de remarquer que certaines formulations très courantes sont en réalité des applications des

recommandations de ce langage. Ainsi, l'énoncé « merci à toutes celles et ceux qui… » est le résultat d'un recours aux doublets complets (*celles et ceux*) et à l'accord de proximité (*tou**tes celles** et ceux*), deux techniques de langage inclusif. Malgré les réactions antagonistes qu'il soulève, ce dernier est donc plus présent dans les usages qu'on ne le pense. Cependant, nous n'avons trouvé aucune étude des usages écrits ou oraux de ce langage. Remédier à ce manque permettrait de faire avancer les nombreux débats que l'écriture inclusive soulève ces dernières années. En effet, ses opposants clament que seul·es les intellectuel·es de gauche y ont recours. L'écriture inclusive serait trop difficile, peu esthétique et seule une poignée de privilégié·es y seraient confronté·es.

Ces affirmations, qui ne sont en réalité étayées par aucune étude, ont guidé ce mémoire tout au long de sa conception. Il est une contribution au constat des usages écrits en synchronie dans la presse et la politique belge pour l'année 2021, réalisé à partir d'un corpus[1]. Ce mémoire est composé de trois parties. Une première partie théorique présentera un état de la question. Nous établirons une définition de la notion de genre et de la féminisation, en nous appuyant principalement sur les travaux de Elmiger, Van Raemdonck, Scott et Varikas. Nous verrons le genre dans le domaine linguistique, en sciences humaines et dans les débats publics. Les différentes applications de la féminisation seront ensuite expliquées. Ensuite, nous présenterons le contexte d'émergence de la féminisation et puis de l'écriture inclusive, quelques années plus tard. Nous suivrons l'évolution de cette dernière, dans les différentes régions de la francophonie, soit en Belgique francophone, en France, au Québec et en Suisse romande. Nous verrons quels facteurs ont influé sur l'ampleur de la polémique depuis 2017. En effet, si lors des débuts de la féminisation le débat restait globalement institutionnel, le grand public s'est récemment emparé de l'affaire, suite à la croissante diffusion de l'écriture inclusive. La diversité des discours, émanant d'institutions et de figures intellectuelles ou politiques, a également participé à l'accroissement de la polémique. La presse a aussi eu un impact non négligeable. Ces facteurs ont permis d'augmenter le nombre de personnes confrontées à ce débat, et avec ça le nombre de prises de position des francophones. Dans un autre point, nous proposerons une définition de l'écriture inclusive et énumérerons les différentes techniques, permettant soit de visibiliser les femmes, de neutraliser les énoncés ou les deux à la fois. Ensuite, nous présenterons cinq guides que nous avons choisis pour leur conséquente influence sur le monde francophone et qui nous ont permis d'établir une liste des techniques. Nous listerons aussi les arguments en faveur et en défaveur de l'écriture inclusive.

[1] Le corpus est disponible dans un volume séparé intitulé *Vanhal_5241600_2021_Annexe1*.

Les arguments contre cette écriture émanent tant de spécialistes que d'un public de particuliers qui s'expriment en ligne sur les réseaux sociaux. Cependant, pour beaucoup d'arguments, tant favorables que défavorables, le manque d'étude sur le sujet se fait ressentir. Ainsi, on ne sait pas ce qu'il en est de l'impact de l'écriture inclusive sur un public dyslexique ou sur la lecture automatique des logiciels pour personnes malvoyantes. Le manque d'étude concerne également les usages de cette écriture. Nous verrons cependant ce qu'il en est des usages et des recommandations dans différents domaines comme les institutions publiques et privées, les dictionnaires, la presse… Enfin, nous détaillerons les questions de recherche et l'hypothèse qui ont guidé la rédaction des prochains chapitres. Ce mémoire a pour objectif de présenter une étude qualitative et quantitative des usages écrits du langage inclusif, à partir d'un corpus constitué de textes issus de deux domaines : la presse en ligne et les écrits politiques.

Le deuxième chapitre du mémoire concerne la méthodologie appliquée dans notre étude. Les sources des textes ont été sélectionnées en ce qu'elles touchent un public très large et varié, ce qui permettra d'analyser les usages auxquels est confrontée une majorité du lectorat belge. À partir du corpus, nous avons créé une base de données reprenant toutes les expressions linguistiques dont le référent est une ou plusieurs femmes ou un groupe potentiellement mixte. Chaque expression sera détaillée dans un tableau Excel[2], qui permettra de voir quelles sont les techniques utilisées, quel est leur effet… Les conclusions qui seront tirées dans ce travail sont amenées à changer dans le temps et ne sont valables que pour les deux domaines utilisés.

Enfin, le dernier chapitre présente les résultats de l'analyse de la base de données que nous avons créée. Dans cette partie, nous verrons quelle est la fréquence d'utilisation de chacune des techniques du corpus, par domaine et par source. Nous pourrons ainsi comparer les pratiques de deux domaines (presse et politique) ainsi que celles des sources. Nous verrons enfin s'il existe des différences entre les pratiques déclarées et les usages effectifs des différentes sources. L'analyse des données récoltées permettra également de voir quelles sources suivent les recommandations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et lesquelles s'en écartent. Enfin, nous verrons quels effets découlent des choix rédactionnels des différentes sources. Les locuteurs et locutrices peuvent décider de visibiliser les femmes dans leurs énoncés ou de les invisibiliser, mais aussi de faire disparaitre la notion de genre des référents en neutralisant ces énoncés. Notre hypothèse est que puisque les usages s'imposent avec plus

[2] Le document Excel est disponible dans un volume séparé intitulé *Vanhal_5241600_2021_Annexe2.*

de lenteur que les idéologies et recommandations, l'effet le plus présent soit la visibilisation des femmes puisque cet effet répond à des revendications antérieures à celles de la neutralisation des énoncés. Nous verrons dans ce chapitre si cette hypothèse se confirme. Des graphiques permettant d'illustrer certains résultats seront également présentés dans ce chapitre. Des captures d'écran de tableaux croisés dynamiques reprenant des résultats pertinents sont disponibles en annexe à la fin de ce document afin de ne pas alourdir la lecture de ce chapitre. Enfin, les énoncés repris afin d'exemplifier les résultats obtenus sont issus du corpus.

Chapitre 1. Féminisation de la langue et écriture inclusive – un état de la question

1.1 Genre et féminisation : définitions

1.1.1 La notion de genre

Dans le but de comprendre les propositions qui ont visé à féminiser la langue française, il est nécessaire de définir deux notions : le genre et la féminisation. Dans ce cadre, la notion de genre est fortement polysémique et recouvre des concepts aussi bien grammaticaux que biologiques ou culturels. Daniel Elmiger compare cette notion à celle d'un « caléidoscope conceptuel » (Elmiger 2019, p.1). *Genre* vient du latin *genus* et du grec *γένος*. Dans son acception première, il est synonyme de « type », « espèce », « sorte ». Elmiger met de côté les usages de ce terme en analyse discursive (ex. *genre textuel*) et en littérature (ex. *genre littéraire*) pour se concentrer, dans son article, sur ceux en linguistique (ex. *genre grammatical*), en sciences humaines (ex. *identité de genre*), mais aussi dans les discours spécialisés et les débats publics (ex. *études de genre*).

L'acception principale en linguistique est celle de genre grammatical. Le genre se remarque à travers l'observation de l'environnement de ces noms, à savoir les adjectifs, déterminants et participes passés. Ainsi, *pomme* est du genre féminin puisque l'on dit *une belle pomme* et *essuie* est masculin, car on parle d'*un essuie tout doux*. Tous les noms en français sont catégorisés selon un genre grammatical, contrairement à l'anglais, où il existe un genre grammatical pour certains noms animés (*wife ... she*/ *husband ... he*), mais où la plupart des noms d'êtres animés n'ont pas de genre fixe. Cependant, en français, pour désigner un groupe d'êtres animés, il est fréquent d'utiliser le genre masculin pour faire référence à des groupes de personnes mixtes ou non genrés. Le masculin a ici une fonction générique. Or, on associe à ce genre une « fonction quasi iconique » (Elmiger 2019, p.2). En effet, le genre masculin a été connoté au fil du temps, lui qui est décrit comme le plus noble et le plus fort, voire celui qui l'emporte (Labrosse, 1996). Il est donc ardu de ne pas établir de lien entre ce genre et une certaine idée de la masculinité. C'est pourquoi, dans les discussions concernant l'écriture inclusive, mais aussi celles sur la féminisation, la généricité du masculin est fréquemment interrogée.

Les positions concernant ce masculin générique divergent. Elles seront explicitées plus loin dans le travail (cf. 1.4.1 Arguments en faveur de l'écriture inclusive, p.49). Cependant, il est nécessaire de mentionner Van Raemdonck (2019) qui propose l'adoption d'un système

ternaire : non marqué/masculin/féminin, qui permet de sortir du système binaire masculin/féminin, qui a souvent servi à établir une hiérarchie entre les genres grammaticaux, le masculin étant le premier et le féminin lui étant dérivé, secondaire. Ce point de vue sur les genres découle d'une projection des rapports sociaux. Selon le linguiste, ce n'est pas la langue française qui est sexiste, mais bien le discours posé sur elle. L'acception d'un troisième genre, le genre non marqué, permet selon Van Raemdonck d'annuler l'opposition masculin/féminin et résout ainsi les problèmes soulevés par les discours justificatifs d'accords. Ce n'est plus le masculin qui l'emporte, mais bien le genre non marqué. Ainsi, le genre masculin n'est pas l'équivalent du neutre ni n'est non marqué. Accorder un terme au masculin revient à partir de la forme non marquée (ex. : gentil), à laquelle on ajoute la marque -Ø (ex. : gentil). Les formes sont identiques, mais leur construction est différente. Dans ce cas de figure, ce n'est plus le masculin qui a une valeur générique, mais le genre non marqué. Ce dernier permet donc, par l'utilisation d'une forme non marquée en genre, de désigner des groupes mixtes ou non genrés.

Dans le domaine des sciences humaines, la notion de genre va de pair avec celle de sexe. Complexes, elles sont à tort confondues et il est important de pouvoir les différencier. Avant de parler de genre, nombre de philosophes, sociologues et anthropologues contestaient déjà les assignations faites aux femmes et justifiées par un essentialisme naturel. On peut évoquer de Beauvoir (2017, pp.285-286, 1949) qui offre une des premières définitions du genre à l'ouverture du deuxième tome de son essai existentialiste *Le Deuxième sexe* : « On ne nait pas femme, on le devient ». Elle affirme ainsi que l'image de la femme n'est qu'une construction sociale inculquée dès l'enfance. Joan W. Scott (Scott et Varikas 1988, §42) définit le genre comme suit : « Le genre est un élément constitutif des rapports sociaux fondé sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir ». Ce terme est une réappropriation, par les féministes de la deuxième vague, du terme issu de la sociologie qui étudiait la relation entre les sexes et les rôles sociaux. Cela va permettre de se distancier de la pensée naturaliste « qui assigne les femmes et les hommes à des rôles sociaux spécifiques en raison de leurs prétendues caractéristiques biologiques et reproductives » (Lépinard et Lieber 2020, p.3). La définition de Scott de 1986 a perdu sa connotation militante. La notion de genre tend à se banaliser et Lépinard et Lieber (2020, p.4) définissent le genre comme « les processus sociaux, culturels, historiques et psychiques par lesquels les identités sexuées et sexuelles sont produites ». Le sexe, quant à lui, peut être identifié par les différences physiologiques entre les hommes et les femmes, à

savoir les fonctionnalités liées à la procréation et ses conséquences physiologiques et comportementales, comme la pilosité, le timbre de la voix ou encore la masse musculaire. Plus simplement, le genre est la manière dont le sexe s'exprime dans la société, processus qui sera influencé par de nombreux facteurs comme les contextes culturels ou historiques. Si la formule de Beauvoir intrigue, c'est parce qu'elle joue sur la polysémie du terme « femme » qui se réfère ici au genre en tant que construction sociale, mais que l'on a plus généralement tendance à entendre au sens de sexe biologique.

Enfin, dans les discours spécialisés et les débats publics, la notion de genre est évoquée, de manière simplifiée, lorsque l'on mentionne les courants qui étudient ce qu'implique le genre des êtres humains dans la société dans son ensemble. Il s'agit d'un « cadre conceptuel », « de lunettes » qui permettent d'étudier les rapports sociaux entre les sexes (Elmiger 2019, §9). Les études de genre, ou *gender studies*, font évidemment suite à la reconnaissance de la notion de genre en sciences humaines et à son étude.

Il est important de préciser ces différentes définitions puisque la notion de genre est utilisée de manière récurrente lors des débats concernant le langage inclusif. Ainsi, on observe qu'en français, les noms communs inanimés ont un genre inhérent et prescrit. On dira *une pomme* et pas ~~*un pomme*~~. Il se pose donc la question de savoir si un nom de fonction comme *ministre* est, de manière également inhérente, de genre masculin ou s'il est possible de l'utiliser au féminin. Pour les noms communs dont le référent est une personne, le genre « fait l'objet d'une détermination active » (Elmiger 2019, p.3). Dans ce cas particulier, le genre grammatical correspond au genre biologique de la personne. Il y a ce qu'on appelle une correspondance entre le genre du nom animé humain et l'identité de genre de la personne à qui on fait référence. Des exceptions existent cependant, mais elles ne contredisent pas le rapport d'équivalence entre genre grammatical et genre individuel. Elles s'expliquent simplement par l'histoire de ces termes. Ainsi, on dira *une sentinelle, un mannequin* ou *une estafette,* peu importe le genre de la personne désignée puisque ces termes sont devenus des noms de fonction par métonymie. Dans la liste des exceptions, on compte aussi *personne, crapule, victime, vedette, star, vigie*… Le genre de ces mots est justifié par leur origine (métaphore, emprunts lexicaux non francisés, verbe…), et sa non-correspondance avec celui des humains auxquels ils se rapportent n'invalide donc pas « la loi de la répartition bipartite, parallèle et égalitaire », dans les deux genres, des noms utilisés pour désigner des personnes (É. Viennot et al., 2018)

Dans ce travail, nous allons nous intéresser au genre des noms animés humains. C'est en effet quand il y a coexistence d'une forme féminine et d'une forme masculine qu'il est intéressant d'analyser quelle forme est employée dans quel cas de figure. Grâce à un grand nombre de techniques, l'écriture inclusive permet de désigner un référent animé et féminin ou des groupes mixtes, en visibilisant les minorités de genre ou en neutralisant l'énoncé.

1.1.2 La féminisation

Une seconde clarification terminologique est également requise afin de naviguer sans accroc dans ce travail. Lorsque l'on aborde les questions linguistiques relatives au genre, il n'est pas rare de rencontrer le terme « féminisation ». Ce nom recouvre en réalité trois pratiques et il est important de toutes les appréhender. Liddicoat (2011, p.1) explique que la première pratique de féminisation consiste en la création d'un « langage des femmes ». Il s'agit d'une mise au féminin, d'une féminisation littérale, à distinguer de l'introduction de termes féminins mitoyens au masculin dans les énoncés. On peut citer les noms *sororité* ou *femmage*, ou certains textes rédigés par des féministes différentialistes lors d'ateliers d'écriture dans les années 1970. On peut ensuite citer ce que Abbou traduit par « la recherche linguistique de l'égalitarisme » (2017, §8), qui réinjecte le féminin dans les énoncés, afin de rappeler la mixité de certains groupes ou fonctions. C'est la pratique la plus courante aujourd'hui. Enfin, la dernière pratique s'intitule « la perturbation » (Abbou 2017, §8). Ce procédé consiste en l'apparition simultanée des deux genres, pour les termes qui renvoient à des êtres humains, dans une volonté déconstructiviste. En français, le genre est structurellement omniprésent. En faisant apparaitre les deux genres de manière simultanée, il devient possible d'annuler la valeur du genre, comme $1+(-1)=0$. Il ne s'agit pas tant de faire disparaitre la notion de genre, mais de lui enlever sa valeur d'opposition.

Il existe certains synonymes au terme « féminisation », comme *désexisation* (Perry, 2002) ou *parité linguistique* (Baider et al., 2007). D'autres en ont également fait un synonyme de *langage épicène* (Moreau, 2001), c'est pourquoi il est important de désambiguïser ces notions (cf. 1.3 En quoi consiste le langage inclusif ?, p.27). Enfin, si beaucoup de textes cités ici mentionnent les termes *féminisation* ou *féminiser*, ce n'est pas dans l'affirmation d'une profonde refonte de la langue. Si dans certains cas il peut y avoir création lexicale, les formes féminines existent pour beaucoup déjà dans les usages, elles ont juste été moins usitées. Il pourrait être judicieux de préférer à ce verbe d'action l'expression « user du féminin », comme le propose le Haut Conseil à l'Égalité dans son guide (2016, p.31). Cependant, puisque ces termes sont utilisés dans nos sources, nous les utiliserons ici.

1.2 Contexte historique

1.2.1 La féminisation : prémisse de l'écriture inclusive

Les prémisses de l'écriture inclusive en francophonie [3] sont les questions de féminisation qui sont apparues durant la seconde moitié du 20e siècle. C'est à cette époque que l'on interroge la place des femmes dans la langue et que différentes instances vont commencer à remettre en cause la valeur générique du masculin et proposer d'utiliser les formes féminines des noms de fonctions, titres, métiers et grades[4]. Selon Candea (Abbou, Arnold, Candea et Marignier 2018), les premiers usages d'énoncés visibilisant les femmes sont à dater des discours politiques faisant suite à l'ouverture du droit de vote aux femmes le 21 avril 1944. Comme le rappelle le *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe,* le nom « homme » dans la Déclaration universelle des droits de l'homme a « longtemps servi à écarter juridiquement les femmes du droit de vote » (France et Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes 2016, p.40). Lors de la rédaction de la déclaration onusienne de 1949, il était question d'écrire « Man Rights ». C'est Eleanor Roosevelt, diplomate américaine, qui a milité pour l'adoption d'un terme plus représentatif du public concerné, soit « Human Rights ». Grâce à ce syntagme, les droits des femmes sont également couverts. Et si au Québec on rencontre plus couramment le terme « Droits de la personne humaine », c'est par la formulation « Droits de l'Homme » qu'a été traduite celle de l'ONU en France.

Toujours selon Candea (Abbou et al., 2018), le Général de Gaulle s'est battu afin de contester l'usage du terme « homme » pour renvoyer à « l'être humain ». Sa formule « Françaises, Français », prononcée à l'Élysée au lendemain du « Putsch des généraux » à Alger en 1961, a beaucoup été utilisée dans les débats entourant la féminisation. C'est particulièrement durant les années 1980, lors de la controverse sur la féminisation des noms de fonction, que les académiciens ont repris cette formule afin de la critiquer. Jean Dutourd, membre de l'Académie française, décrit cet usage en 1984 comme étant « l'une des manies les plus ridicules des hommes politiques » (Abbou et al. 2018, §13). Les académicien·nes défendent l'usage du masculin pour désigner des ensembles mixtes. Cependant, les usages commencent à aller dans le sens de la féminisation des noms de fonctions et à s'imposer.

[3] Nous tenons à préciser que par « francophonie », nous entendrons dans ce travail les territoires suivants : Belgique francophone, France, Suisse romande et Québec.
[4] Dans ce travail, l'énumération est abrégée comme suit : « féminisation des noms de fonctions ».

Les premières interrogations sur le lien entre langue et sexisme et les discussions sur l'(in)visibilisation des femmes dans la langue arrivent dans les années 1970-1980, dans des débats féministes. On peut ainsi citer Benoîte Groult et son essai féministe *Ainsi soit-elle* (1975). À côté de ça, dès les années 1980, les mouvements féministes, libertaires et *queers* ont commencé à remettre en question la notion de genre. Cette dernière est en effet dénoncée comme étant un processus qui catégorise et hiérarchise les individus. Selon Julie Abbou, c'est dans les années 1990 qu'apparaissent de nouvelles formes, notamment dans des brochures libertaires. Le langage est utilisé afin de dépoussiérer les systèmes sociétaux de catégorisation. Elle ajoute que les pratiques de langage inclusif demeurent hétérogènes, malgré les tentatives de prescription de différents guides. Toujours selon Abbou, c'est d'abord à l'écrit que ce langage apparait, puis à l'oral, de manière moins explicite (Abbou et al., 2018).

1.2.2 Féminisation et écriture inclusive : évolution par région

Les contextes d'apparition de la féminisation sont relativement identiques au sein des différents pays de la francophonie. La féminisation est avant tout encouragée dans les textes officiels comme les textes législatifs ou administratifs, mais aussi dans des offres d'emploi, le secteur de l'éducation ou les universités. Voici, à travers différentes dates, personnages et évènements clés, un rapide aperçu de l'émergence et du développement des idées de féminisation de la langue française et d'écriture inclusive en Belgique, en France, au Québec et en Suisse.

Belgique francophone

En Belgique francophone, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) est créé en 1985. Il sert à conseiller le gouvernement de la Communauté française sur les questions relatives au français et à la francophonie, ou sur des questions sociales ou politiques en lien avec la linguistique. En 1993, le Conseil supérieur de la langue française rédige un texte en faveur d'une féminisation des noms de fonctions, après que son avis lui fut demandé par le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française le 5 mars. L'*Avis du Conseil supérieur de la langue française relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres* parait donc en avril 1993 et le Conseil aborde différentes recommandations afin de féminiser les dénominations des fonctions exercées par des femmes. Ainsi, en donnant des règles morphologiques puis syntaxiques, il explique comment former ces noms au féminin. Il recommande également l'utilisation de la forme féminine complète en plus de la forme masculine dans les offres d'emploi (ex. : *recherche infirmer ou infirmière,* et non plus

recherche infirmier (H/F). Le Conseil préconise de rester parcimonieux avec l'emploi du masculin générique, et précise que celui-ci ne doit pas être vu comme désignant uniquement des hommes. L'emploi des formes féminines ne doit pas encombrer l'énoncé. L'usage, à l'écrit, des formes qui n'ont pas de correspondance à l'oral (ex. : *étudiant(e)*), mais aussi celui des termes abstraits (ex. : *auditoire* pour *auditeurs et auditrices*) doit rester minimal. Enfin le Conseil préconise que l'appellation *Madame* soit généralisée au détriment de *Mademoiselle*. Le 13 décembre 1993, la Communauté française publie donc un arrêté qui reprend et établit les règles de féminisation données par le Conseil. La première édition du guide du Conseil, intitulé *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, parait en 1994. Il sera suivi d'une deuxième édition en 2005 et d'une troisième en 2014. C'est en 2007 que le CSLF devient le Conseil de la langue française et de la politique linguistique. En 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) publie *Égalité et diversité dans la communication de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Trucs et astuces. Pour les communicateur-trice-s*. Il est écrit par Frédéric Delcor, le secrétaire général de la FWB, et promeut donc les doublets abrégés. Le dernier guide en date en Belgique est aussi commandé par la FWB en 2020. Il s'intitule *Inclure sans exclure. Les bonnes pratiques de rédaction inclusive*, et est écrit par Marie-Louise Morau et Anne Dister. Au niveau des universités, L'UCL et l'ULB écrivent leur propre guide en 2018 et c'est un an plus tard que l'UNamur et l'ULiège écrivent le leur.

France

En France, le dossier féminisation s'ouvre en 1984 par la mise en place, par Yvette Roudy, alors ministre des Droits de la femme, d'une commission de terminologie. Les grammairien·nes, linguistes et écrivain·es qui y travaillent se penchent sur la question de la féminisation des noms de fonctions. Roudy choisit alors Benoîte Groult pour la présider. Celle-ci y restera deux ans. Cette commission découlera le 11 mars 1986 sur l'arrêté de féminisation, publié au Journal officiel, sous le mandat de Laurent Fabius. Dans la circulaire, il est recommandé d'utiliser les formes féminines dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels. Cette consigne s'applique à tous les textes ministériels ou émanant de services et établissement publics de l'État ou tout établissement, institution ou organisme qui y est lié. Deux règles sont développées dans la circulaire. L'une concerne l'emploi de déterminants au féminin et la seconde celui de l'accord au féminin des différents noms de fonctions. Le guide est relativement bref. Il explique comment mettre les termes au féminin selon la terminaison du masculin. Il recommande également « une suffixation

minimale » soit par exemple *ministre* et non pas *ministresse* (Becquer, Cerquiglini, Cholewka, Coutier, Frécher, Mathieu 1999, p.7).

Un premier guide très complet de l'Institut national de la langue française sur la féminisation apparait en 1999, sous le mandat du Premier ministre Lionel Jospin, qu'il préfacera d'ailleurs. Il s'intitule *Femme, j'écris ton nom… Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* et est corédigé par Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher et Maris-Josèphe Mathieu. Après l'Institut national de la langue française, c'est le HCE, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui publie son premier guide en 2016. Il est titré *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe* et recommande cette fois d'autres techniques que la féminisation, comme le recours aux termes épicènes, aux doublets… Enfin, Raphaël Haddad et son *Manuel d'écriture inclusive* (2016) ont contribué à la diffusion des techniques d'écriture inclusive, mais non en reparlerons.

Le premier manuel scolaire en écriture inclusive parait à la rentrée scolaire 2017, aux éditions Hatier. Il s'intitule *Questionner le monde*. Dans celui-ci, les élèves de CE2 sont, pour la première fois, confronté·es au point médian dans des énoncés comme « Grâce aux agriculteur.rice.s, aux artisan.e.s et aux commerçant.e.s, la Gaule était un pays riche » (Hatier, 2017). À la suite de la polémique que cette publication entraine, le Premier ministre français, Édouard Philippe, émet la *Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*. Elle recommande le masculin générique, se positionne pour la féminisation des noms de fonctions, mais déconseille l'écriture inclusive, principalement les tirets et les points médians. Selon cette circulaire, « le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes » (Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, 2017).

Véritable vecteur normatif pour les un·es, institution poussiéreuse pour les autres, il convient de se pencher sur l'évolution l'avis de l'Académie française sur cette question. Elle est une voix qui se fait souvent entendre au sujet de la langue. Crée en 1635 par le cardinal Richelieu, l'objectif de l'Académie est de normaliser la langue française. Depuis sa création, elle travaille à « donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (Académie française, s. d.). Ses quarante membres

sont composés de personnes ayant illustré la langue française dans des textes littéraires, philosophiques, scientifiques… Il n'y a aucune règle quant à la présence de professionnel·les de la langue dans sa composition (Caput, 1986). Depuis Gaston Paris décédé en 1903, on ne compte aucun·e linguiste parmi ses membres. Cela fait d'elle un institution fortement controversée, notamment par l'historienne Viennot et la linguiste Candéa, qui remettent en question sa légitimité (É. Viennot, 2015).

Suite à la première initiative prise par le gouvernement en 1984 en faveur de la féminisation des noms de fonctions, l'Académie publie un texte rappelant le rôle des genres grammaticaux en français. Elle appuie sur la valeur générique du masculin, qui sert donc de neutre dans certains énoncés. Craignant la confusion et le désordre au sein d'un « équilibre subtil né de l'usage », l'Académie ne se positionne pas en faveur de cette féminisation (Académie française, 2014). En 2014 l'Académie fait une mise au point rappelant une fois encore la valeur générique ou « non marquée » du genre masculin. Dans ce rappel, elle soutient toutefois ne pas vouloir s'opposer au processus de féminisation qui découle de l'usage. Mais puisqu'elle défend les règles du français et donc celles de la création lexicale, elle rejette certaines formes comme *professeure, sapeuse-pompière, auteure, ingénieure, procureure*… Elle affirme toutefois n'interdire aucun usage et attendre de voir quelles seront les formes qui vont rester (Académie française, 2014). En 2019, l'Académie se résout finalement à la féminisation des noms de fonctions. C'est en partie suite au rapport des membres d'une commission d'étude sur la féminisation des noms de fonctions que l'institution a pris ce parti. Elle demeure fort prudente quant à certaines formes féminines, mais affirme que globalement, « il n'existe aucun obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers et de professions » (Académie française 2019, p.4).

Face à la controverse soulevée par la publication du manuel scolaire en écriture inclusive par les éditions Hatier en 2017, l'Académie française (2017, §2) prend la parole en octobre de la même année. Dans sa déclaration, elle dresse une « solennelle mise en garde » contre cette écriture qui conduit à la désunion de la langue, voire à son illisibilité. Toujours dans ce texte, l'Académie déconseille l'utilisation de cette écriture qui représente pour la langue française un « péril mortel ». L'Académie française se positionne donc clairement contre l'écriture inclusive et ne semble pas avoir changé d'avis depuis. En réponse à l'accusation de l'Académie à l'encontre de l'écriture inclusive, la revue Ballast publie en 2017 une tribune signée par 77 linguistes. La tribune a pour titre « Que l'Académie tienne sa

langue, pas la nôtre ». Une fois encore, la légitimité de l'institution est questionnée (Ballast, 2017).

Si la féminisation apparait en France à la même époque que dans les autres pays de la francophonie, les guides sont moins nombreux et les discours évoluent moins vite. La voix des antagonistes se fait rapidement et durablement entendre. Alors qu'aujourd'hui l'écriture inclusive est relativement acceptée chez ses voisins, le gouvernement français tarde à l'adopter, même si les usages se multiplient. Il n'est pas incorrect d'affirmer que c'est en France que ce langage fait le plus polémique. Julie Abbou l'explique : « les locuteur.es du français de France sont autrement plus conservateurs que le reste de la francophonie » (Abbou et al. 2018, §15).

Québec

Selon Pierrette Vachon-L'Heureux (2005), le processus de féminisation linguistique au Québec commence dès 1979. C'est dès la fin des années 1970 que les premiers textes neutralisés apparaissent. Les noms de fonctions sont dépouillés de toute indication de genre. C'est le ministère canadien de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui décide de modifier les intitulés des fonctions et institutions en langue anglaise. Ainsi, plus de *policeman* mais bien *police office* pour désigner les forces de l'ordre. Cela se fait sous la pression des locuteurs et locutrices de l'époque, « face à la demande populaire » (Vachon-L'Heureux 2005, p.139). Ces modifications ne répondent cependant pas au besoin de visibilisation des femmes. Au Québec, l'Office de la langue française (devenu en 2002 l'Office québécois de la langue française), l'équivalent de notre Conseil de la langue française et de la politique linguistique, est chargé de conseiller le gouvernement quant aux questions d'usages de la langue française. Il a pour objectif de défendre la langue de la « menace » de l'anglais. Dès le 28 juillet 1979, l'Office voit son avis publié dans la *Gazette officielle du Québec*, où il recommande d'utiliser les formes féminines dès que le référent est une femme, et ce au moyen de différentes techniques, comme le recours à un terme féminin ou épicène, voire la création d'un néologisme qui respecterait la morphologie du français. L'adjonction du mot « femme » aux titres de fonctions comme dans « femme-magistrat » ou « femme-ingénieur » est également évoquée, mais proscrite dans le premier guide de l'Office en matière de féminisation des noms de fonctions en 1986. À la suite de cet avis de 1979, et après quelques mois de pratique, il se ressent alors le besoin d'un cadre afin de respecter ces recommandations. La terminologue Diane Lambert-Tesolin prépare donc un texte au nom de l'Office, afin de résoudre les difficultés de féminisation, en particulier lors de la rédaction d'offre d'emploi. En

1994, Lambert-Tesolin écrit le guide *Le français à l'hôtel de ville : guide linguistique* pour l'Office. En 1986 parait le premier guide de l'Office : *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage.* Il a pour but d'aider et d'encourager les francophones québécois qui s'essayent à ces nouvelles pratiques d'écriture. Le guide reprend deux techniques plébiscitées par l'Office depuis le début, à savoir l'usage des formes féminines et celui des termes génériques et des tournures neutres. Il illustre les nombreuses techniques dans la langue française qui permettent d'élaborer un discours qui n'exclut pas les femmes. En même temps, la *Circulaire du 11 mars 1986, relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* apparait dans le Journal officiel. Elle découle des travaux de la commission française. La réflexion se répand et les Universités publient elles-aussi leurs guides, comme l'Université du Québec à Montréal avec *La féminisation des textes. Guide d'écriture*, en 1987. L'Office publie un deuxième guide en 1991, un troisième en 2006 suivi d'un quatrième en 2015, toujours sur la féminisation. C'est en 2020 qu'il publie son dernier guide en date : *Rédiger épicène, à la portée de tous… et de toutes!,* qui va parler de l'écriture inclusive comme nous la connaissons aujourd'hui, en recommandant l'usage de doublets complets ou abrégés par exemple. Il préconise majoritairement la formulation neutre et les doublets complets (Office québécois de la langue française, 2020). C'est en 1997 que le ministère de l'Éducation se manifeste, dans un guide qui s'adresse à la conception de matériel didactique : *Rédiger des guides d'enseignement de façon non sexiste. Guide à l'intention des auteurs et des auteures de matériel didactique.*

Suisse romande

En Suisse, tous les textes administratifs sont actuellement rédigés en écriture non sexiste, et ce dans les trois langues officielles, à savoir l'allemand, le français et l'italien. Ces modifications se sont faites de manière progressive et différente pour chacune des aires linguistiques. Suite à la rédaction d'un article assurant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la constitution fédérale en 1981, la Suisse met en place certaines règles de rédaction « non sexiste » au sein du gouvernement. C'est en effet cette appellation qui est utilisée dans ce territoire. Cette rédaction concerne les textes législatifs et administratifs et a pour but de transcrire cette égalité constitutionnelle dans les discours (Matthey, 2000). En 1986, le Conseil fédéral recommande l'utilisation d'une terminologie qui ne fait pas de différence entre les sexes. En 1991, la Chancellerie fédérale publie le rapport d'un groupe de travail interdépartemental créé quelques années auparavant. Il s'intitule *La formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs* et a deux finalités : linguistique et sociopolitique.

Il donne premièrement les clés linguistiques permettant cette écriture non sexiste à travers des modèles. Ensuite, il tente aussi de conscientiser aux enjeux des évolutions sociales, et particulièrement à la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La Chancellerie éditera également une circulaire en 1993.

En Suisse romande, soit la partie francophone du pays, c'est le canton de Genève qui est le premier à règlementer l'usage de formes féminines en 1988. Les différents articles concernent les actes officiels. Il est recommandé d'utiliser les formes féminines lorsque la langue le permet, en la créant selon les modèles de la langue française ou en choisissant une parmi les différentes formes qui existent. Les cantons de Genève et du Jura publient ensemble un *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions* en 1991. Différentes directives et circulaires se succèdent jusqu'au début des années 2000, apportant peu à peu des clarifications quant à certaines techniques comme les doublets abrégés qui sont tantôt encouragés, tantôt proscrits (Matthey, 2000). La Chancellerie fédérale édite son *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération* en 2000. Il sera suivi d'un deuxième en 2005 qui reprend des directives à destination des institutions étatiques. Un dernier guide parait en 2014, toujours sous l'égide de la Chancellerie d'État, et concerne les textes juridiques. Les universités publient également leurs guides dans les années 2010. L'Université de Lausanne rédige le sien en 2015 et celle de Neuchâtel la suit en 2016 avec un mémo pour un langage non discriminatoire. C'est seulement en 2020 que celle de Genève les rejoint.

On le voit donc, c'est relativement en même temps que la féminisation et ensuite l'écriture inclusive apparaissent dans les différents territoires de la francophonie. Les différentes décisions linguistiques émanent des instances gouvernementales, sous les recommandations des différents Conseils de la langue.

1.2.3 Popularisation de l'écriture inclusive

Si c'est par le dossier féminisation que s'ouvrent les discussions sur ce sujet polémique, le conflit était jusqu'ici assez institutionnel. En effet, c'est seulement vers la fin des années 2010 que le grand public s'est également emparé du sujet. Cette fois, ce ne sont plus les questions de féminisation qui sont concernées, mais bien d'autres techniques d'écriture inclusive ayant pour but de visibiliser les femmes. Le *Manuel d'écriture inclusive* de Raphaël Haddad en 2016 passe relativement inaperçu malgré des propositions relativement inédites comme celle de l'emploi du point médian ou la suppression des antonomases *Femme*

et *Homme*. C'est un an plus tard que la polémique explose, à la rentrée scolaire 2017, lorsque les éditions Hatier publient le manuel d'histoire-géographie mentionné plus haut. La maison affirme avoir suivi les recommandations du Haut Conseil à l'Égalité. Le HCE félicite d'ailleurs la maison d'édition sur Twitter en présentant le manuel comme un « exemple pour une écriture inclusive et une éducation égalitaire » (Mateus, 2017). Les antagonistes sont nombreux.ses à réagir, comme la Manif pour tous ou Le Figaro. Mais c'est réellement la chronique que donne le polémiste Raphaël Enthoven au micro d'Europe 1 qui va attiser la controverse. Son discours sera relayé dans la presse et sur les réseaux sociaux. L'agrégé de philosophie fait en effet figure d'autorité dans le domaine des lettres et sa chronique entraine un vrai tapage médiatique. L'Académie française prend la parole le 27 octobre, et « lance un cri d'alarme ». Elle affirme : « devant cette aberration 'inclusive', la langue française se trouve désormais en péril mortel » (Académie française 2017, §2).

Cette polémique se singularise par la particularité de son ampleur. Lorsque le HCE avait sorti son guide en 2015, aucun remous particulier n'était à notifier. Cette fois, la publication du manuel a multiplié les prises de discours. Cela peut s'expliquer par la croissante diffusion de l'usage de cette écriture au sein des institutions, des syndicats et des administrations. De plus en plus de locuteurs et de locutrices y sont confronté·es et ce de plus en plus couramment. On remarque également que les discours antagonistes ont émané de plusieurs instances différentes, à savoir de l'Académie française, mais aussi de figures intellectuelles ou politiques, puisque Jean-Michel Blanquer s'est également exprimé à la rentrée 2017. Cela permet de multiplier les sources disponibles pour le lectorat. Enfin, la presse a joué un rôle de relai non négligeable. Tous les médias se sont emparés de l'affaire. Combinés, ces facteurs expliquent la force de la polémique à la rentrée scolaire 2017 (Abbou et al., 2018).

Au même moment, les positions alliées commencent à se faire entendre à leur tour. L'agence Mots-Clés, responsable de la parution du *Manuel d'écriture inclusive*, a œuvré à la diffusion de cette écriture à travers différents évènements et communications. Raphaël Haddad, le fondateur, ne se présente pas comme un linguiste. C'est peut-être cela qui explique la large diffusion de sa parole. Selon Noémie Marignier, les linguistes sont fort peu présent·es dans les médias. Cette discipline est peut-être trop pointue, voire inaccessible, et pas assez polémique (Abbou et al., 2018). L'historienne de la littérature Éliane Viennot est également une figure très présente dans ce débat. Elle ne se place pas non plus comme une linguiste,

mais utilise quant à elle l'histoire de la langue française pour soutenir l'écriture inclusive. Son livre, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, sorti en 2014, a eu un succès certain.

Le mouvement de féminisation débute de manière assez homogène en francophonie. C'est simultanément, dans les années 1980, que la question de la féminisation apparait. Si elle signe les prémisses de l'écriture inclusive, ce n'est que vers la fin des années 2010 que cette dernière fait son apparition. C'est en France, pays plus conservateur, qu'elle fait le plus polémique. C'est d'ailleurs suite à la polémique de 2017 en France que le terme s'est diffusé. Depuis, les avis se multiplient et la polémique revient ponctuellement plus forte, à cause de décisions politiques principalement.

1.3 En quoi consiste le langage inclusif ?

1.3.1 Définitions et objectifs du langage inclusif

Le terme « écriture inclusive » apparait tardivement en francophonie. Lors de ses balbutiements dans les années 1970-1980-1990, on parle de langage « non sexiste » ou «épicène » (Trécourt 2021, §1). Les premiers guides parlent de « féminisation ». C'est lors de la parution du manuel scolaire de Hatier en septembre 2017 et de la controverse qui en découle que cette expression se diffuse de manière spectaculaire. Cependant, un an auparavant, Raphaël Haddad publiait son *Manuel d'écriture inclusive*. Il dépose alors l'appellation à l'Institut national de la propriété industrielle. Toutefois, les termes « langage inclusif » et « écriture inclusive » existent déjà en anglais dès les années 1970. Dans le podcast *Parler comme jamais* sur Binge Audio, Abbou explique que ce sont les théologiennes féministes et protestantes nord-américaines qui ont utilisé ce terme les premières (Trécourt, 2021). À l'époque, ces femmes questionnent les pratiques existantes et proposent de réviser la liturgie, mais aussi les textes bibliques. Ainsi, en 1979, le Conseil œcuménique des Églises des États-Unis publie à leur demande l'*Inclusive Language Lectionary*. Ce lectionnaire est en fait une réécriture de textes liturgiques et a pour objectif d'inclure les femmes dans les discours cérémonials. Par exemple, il est demandé aux pasteurs d'interpeler les « frères », mais aussi les « sœurs », afin de visibiliser les femmes. Pour rendre les textes bibliques plus inclusifs, il suffit, selon les théologiennes, de remplacer certains termes comme « hommes » par « être humain » ou « fils de Dieu » par « enfants de Dieu ». Enfin, elles proposent de ne plus désigner le Saint-Esprit par le pronom masculin « *he* », mais bien par « *it* », un pronom neutre équivalant à un « cela » en français. C'est donc à cette époque déjà qu'apparaissent les termes « *inclusive writing* » et « *inclusive language* », qui seront traduits littéralement en français par Haddad.

Le langage inclusif apparait après la féminisation des noms de fonctions, qui devient alors une technique parmi d'autres. On l'a vu, c'est Raphaël Haddad qui reprend ce terme américain et le popularise en francophonie. Il convient cependant de révéler l'abus de langage qui entoure ce terme. Les nouvelles techniques langagières ont deux objectifs conjoints, mais non identiques : visibiliser les femmes dans la langue et donner une place aux autres minorités de genre, qui se distancient d'un schéma cisidentitaire, en rendant neutre des énoncés. C'est le langage non sexiste qui remplit le premier objectif et le langage épicène ou inclusif le second. Le langage non sexiste va nommer les femmes dans les énoncés en utilisant les doublets, abrégés ou complets, mais aussi la féminisation des noms de fonctions, etc. Le langage épicène va neutraliser les énoncés afin de faire disparaitre la notion de genre, en utilisant une tournure particulière, un passif, un terme épicène ou un nom collectif, etc. On remarque cependant que par glissement sémantique, le terme « langage inclusif » reprend à présent les deux types de techniques.

S'il faut différencier un énoncé exclusif d'un énoncé inclusif, il ne faut pas non plus confondre un énoncé non sexiste d'un énoncé neutre. Lorsque des personnes des deux genres travaillent sur un projet, il est excluant pour les femmes de dire *beaucoup d'ouvriers travaillent sur ce projet*. Si l'on transforme cet énoncé afin qu'il soit inclusif pour les femmes, on dirait : *beaucoup d'ouvriers et d'ouvrières travaillent sur ce projet*. Enfin, si l'on estime qu'une activation du genre n'est pas nécessaire, on peut rendre l'énoncé neutre en disant : *beaucoup de personnes travaillent sur le projet.* Le langage neutre permet d'annuler la catégorisation de genre dans l'énoncé pour les personnes qui ne s'identifient ni comme des femmes ni comme des hommes. En effet, la notion de genre est un continuum et le féminin et le masculin en sont les extrêmes. Certaines personnes se situent entre les deux, s'identifient comme étant l'un ou l'autre, ou s'extraient de ce continuum en se disant agenres. C'est sous le terme « queer » que sont désignées les personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre diffèrent de l'hétérosexualité et de la cisidentité (Sedgwick, 2008). Le langage épicène est le meilleur moyen de les inclure dans la langue. La neutralisation du langage et la diminution de l'activation des genres dans des énoncés permettent également de diminuer l'importance accordée aux genres des personnes, qui peuvent être fixes ou changeants. Au sein de la plupart des guides d'écriture inclusive, les techniques de neutralisation de la langue et celles de visibilisation des femmes se côtoient sans distinction. Candea explique : « Le terme [écriture inclusive] peut avoir un sens très large et peut recouvrir une grande diversité de techniques, plus ou moins stabilisées, utilisées pour construire un langage non discriminant

par rapport aux personnes de genre féminin ou plus largement, par rapport aux personnes non binaires. » (Abbou et al. 2018, §1). Mais si les effets du langage inclusif (visibilisation des femmes et neutralisation) vont de pair, ils ne sont pas interchangeables. Les guides officiels ne hiérarchisent pas ces postulats, mais si on militait autrefois pour la visibilité des femmes dans différents domaines, dont celui du discours, et ce depuis les années 1970, il semble que la tendance aille vers la neutralisation du langage, afin de visibiliser l'ensemble des minorités de genres (Elmiger, 2019). Les termes « langage inclusif » et « écriture inclusive » semblent donc utilisés à la fois pour désigner les procédés linguistiques qui neutralisent les énoncés que pour parler des nouvelles techniques rédactionnelles de manière globales. Dans ce travail, nous utiliserons le terme langage inclusif dans sa notion générale et spécifierons si besoin en parlant de langage non sexiste et de langage épicène.

Dans son *Manuel d'écriture inclusive*, Haddad (Haddad, 2016, p.4) définit l'écriture inclusive comme étant « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes ». Il s'agit donc ici de répondre à la problématique de l'invisibilité des femmes dans la langue. Candea propose une définition plus générale : « L'écriture inclusive s'oppose ainsi à l'écriture au masculin, l'écriture présentée par l'Académie française comme la bonne écriture, qui n'est pas assez inclusive. » (Abbou et al. 2018, §3). Selon Aron Arnold, ces deux visées de l'écriture épicène et non sexiste « ne s'excluent pas forcément mutuellement et peuvent converger » (Abbou et al. 2018, §9). On l'a vu plus haut, il existe une multitude de procédés qui répondent à ces deux objectifs, et les usages sont loin d'être homogénéisés. Toutes les techniques mentionnées dans ce travail ont en commun l'objectif de réagir au langage où prime le masculin (Abbou, 2017).

1.3.2 Comment écrire de manière inclusive ?

En suivant les recommandations émises par quatre guides qui seront décrits au point suivant (cf. 1.3.3 Quelques guides, p.34), nous allons dresser la liste des techniques d'écriture inclusive, celles qui servent à nommer les femmes et celles utilisées dans le but de neutraliser la langue (Becquer et al. 1999; Dister et Moreau 2020; France et Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes 2016; Haddad 2016; Viennot et al. 2018). Nous justifierons également le choix de ces guides ci-après. Les procédés sont catégorisés selon leur effet, à savoir de rendre la langue moins sexiste ou de la rendre plus neutre, voire les deux à la fois. Une majorité de ces techniques s'appliquent également aux pratiques orales.

Rendre un énoncé moins sexiste

1) La féminisation

Un des premiers procédés mis en place afin de rendre leur place aux femmes dans le discours fut la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Féminiser les termes qui désignent des femmes permet de les visibiliser dans la représentation mentale que l'on se fait de la société. Cela permet de (re)visibiliser les femmes dans les sphères professionnelles, et particulièrement celles, dites plus prestigieuses, desquelles elles ont été évincées au fil des siècles. Ainsi, il est conseillé de parler d'*une directrice*, d'*une rectrice* ou de *Madame la Députée*. On l'a vu, certaines femmes résistent à cette féminisation et il convient de respecter leur choix avec bienveillance. Cependant, continuer de féminiser ces noms permet de rendre ces pratiques moins marginales et donc de les intégrer aux usages. C'est en effet en étant confronté·es à ces énoncés que nous pourrons les rendre plus saillants dans notre esprit. Ensuite, pour que les femmes qui occupent réellement ces fonctions soient légitimes d'être désignées par des formes féminisées, il faut que ces dernières leur soient réservées. Ainsi, il ne faut plus nommer les femmes selon la profession de leur mari. Si à l'époque ce procédé avait une fonction honorifique, il est aujourd'hui permis aux femmes d'exercer tout type de profession. Il y a donc usurpation si une femme porte le titre d'ambassadrice du fait d'être mariée avec un ambassadeur et non pas parce qu'elle exerce cette fonction.

2) Les doublets

Le recours aux doublets permet aux énoncés d'être à destination des femmes et des hommes. Nous verrons plus bas pourquoi le masculin générique pose problème. Il existe deux sortes de doublets : complets ou abrégés. Les premiers sont simplement la juxtaposition des deux formes, féminine et masculine, d'un terme. Il est conseillé de faire apparaitre les doublets complets par ordre alphabétique, afin qu'aucun genre ne soit systématiquement placé en premier (ex. : *les agriculteurs et les agricultrices,* mais *les étudiantes et les étudiants*). Il est évident que placer deux termes par ordre alphabétique n'est pas vraiment compatible avec la spontanéité du langage oral. C'est pourquoi cette recommandation s'intéresse principalement au langage écrit.

Pour les doublets abrégés, différents usages coexistent, mais il semble que le signe le plus intéressant soit le point médian, au vu de la virginité de sa sémantique. Il est recommandé d'utiliser l'abréviation pour des termes dont les formes sont assez semblables, afin de ne pas perdre son intérêt. Si au niveau du nombre les usages coexistent, l'utilisation d'un seul point

médian est la conséquence d'une réflexion plus aboutie (ex. : les étudiant·es). Cette duplication que l'on observe parfois (ex. : *les étudiant·e·s*) n'est en fait qu'un héritage de la parenthèse. En plus d'être inutile, le deuxième point médian accentue la hachure du mot et isole la terminaison féminine. L'argument de Viennot (2018) est le suivant : puisque la forme masculine a le privilège d'être la première à apparaitre lors de la lecture, la forme féminine doit avoir celui de porter la marque du pluriel.

3) L'alternance

Au sujet de l'alternance, soit alterner les formes au masculin générique et les doublets complets ou abrégés, les avis sont partagés. Alors que Viennot (É. Viennot et al., 2018) recommande son usage afin de rappeler ponctuellement la présence de femmes dans le discours, Dister et Moreau (2020) la déconseillent. Selon elles, l'alternance renforce la perception de la valeur spécifique des formes masculines alors qu'elle est générique. On peut imaginer que c'est en dernier recours que Viennot propose l'alternance, mais qu'elle préconise d'autres procédés plus dont l'effet est plus tranché.

4) Éviction de certaines formules et des antonomases

Les guides proposent également d'éviter certaines expressions qui reposent sur des stéréotypes de genres comme « en bon père de famille », « un garçon manqué », « une fée du logis », « la langue maternelle » … Il en existe des dizaines et elles ont pour conséquence d'enfermer les femmes, mais aussi les hommes, dans des rôles sociaux stéréotypés comme celui de la mère au foyer et de l'homme qui subvient aux besoins matériels. De même, parler *des femmes* et non plus de *la femme* au singulier (idem pour les hommes) permet de refléter la pluralité des individus composant cette catégorie tandis que *la femme* sera l'expression d'une représentation fantasmée.

5) Accords alternatifs

Enfin, il convient d'abandonner la règle élaborée au XVII^{e} siècle d'accord au masculin des groupes mixtes. Cet usage a été justifié par la retranscription dans la langue de la prédominance d'un genre sur l'autre, jugé moins noble. Trois techniques existent afin de s'extirper de cette règle. Dans un premier temps, il est possible de doubler l'accord des éléments (déterminants, pronoms, participes, adjectifs), de manière abrégée. Cela donne des énoncés comme : *les étudiant·es fâché·es sont allé·es manifester*. Force est de constater que cette technique présente l'inconvénient d'incommoder la lecture puisqu'il y a accumulation de signes d'abréviation.

Une deuxième technique d'accord est celle de la proximité. Elle consiste en l'accord d'une forme avec le terme le plus proche. Si l'on garde l'exemple précédent, il devient : *les étudiantes et les étudiants fâchés, sont allés manifester*.

Enfin, il est également possible d'accorder selon le sens, soit selon le genre le plus présent parmi l'ensemble à désigner. Ainsi, si parmi les personnes qui manifestent le groupe est constitué en majorité de femmes, l'énoncé devient : *les étudiantes fâchées sont allées manifester*. Ces accords obéissent à des règles qui ne sont motivées par aucune idéologie. Contrairement à la première technique, les deux suivantes sont plus faciles à mettre en place.

6) Autres

Il existe d'autres moyens de ne pas adopter un langage sexiste lorsque l'on parle d'une femme. Ainsi, bannir le terme « Mademoiselle » et le remplacer par « Madame » est recommandé depuis 1993. Utiliser le premier est discriminant puisqu'il différencie les femmes selon qu'elles sont mariées ou non. Écarter toute familiarité en parlant d'une femme alors que cela ne s'appliquerait pas avec un homme est également nécessaire. Il faut éviter d'appeler une femme par son prénom ou de lui poser des questions la ramenant à son rôle de mère là où on ne le ferait pas avec un homme, dans le cadre d'une interview professionnelle par exemple.

Neutraliser un énoncé

1) Les termes épicènes et collectifs

Afin de désigner un ensemble mixte, il peut être intéressant d'utiliser des termes épicènes ou collectifs. Ils ont pour avantage de ne pas mettre en avant un genre par rapport à l'autre. Dire *mes collèges* permet de dégager la présence du genre dans l'énoncé. Il en va de même pour les termes collectifs, comme *la direction* ou *le rectorat*. Ces fonctions peuvent être occupées par des personnes binaires ou non, sans que cela les exclue. Il est important de combiner l'usage de termes épicènes avec l'accord de sens ou de proximité. En effet, selon Viennot (2014) le recours à ces termes n'est pas une solution durable. Il ne prévient pas de devoir accorder d'autres expressions linguistiques de leur environnement, comme les adjectifs ou les participes passés.

2) Les doublets abrégés

Les doublets abrégés peuvent aussi prendre une nouvelle terminaison, dédiée au genre neutre. Il s'agit moins de neutraliser un terme que de proposer l'ajout d'une terminaison neutre. On trouve donc simultanément les trois genres (féminin, masculin et neutre) qui se

marquent dans les terminaisons. La lettre *x* a été choisie afin de désigner les personnes qui ne se situent pas dans un système de genre binaire. Ainsi, cela donne par exemple : *les étudiant·e·x·s*. Ici aussi c'est le point médian qui est utilisé. Dans une offre d'emploi, il est possible d'y lire : r*echerche dentiste (f/h/x).*

Féminiser ou neutraliser, des procédés à double fonction

1) La néologie

La néologie, soit la création lexicale, est également un bon moyen d'enrichir le lexique avec des termes neutres, mais elle permet également de visibiliser les femmes. Elle s'applique aux noms ou aux pronoms. Il peut s'agir d'agglutiner les deux formes d'un terme pour en donner un nouveau, neutre (ex. : *les lecteurices, les auditeurices…*). Une fois encore, il faudra associer cette technique à celle d'accord de proximité ou de sens. Au niveau des pronoms, il peut aussi s'agir d'agglutiner des formes. Cela concerne les pronoms personnels (*iels, elleux*), démonstratifs (*celleux*) ou les adjectifs indéfinis (*toustes*). Il est également possible de créer de nouveaux pronoms qui s'éloignent phonologiquement de ceux que l'on connait (*ol, yol, ul*), même si l'on peut douter de leur implantation dans la langue. Enfin, l'emprunt à d'autres langues moins genrées est également une solution à laquelle on peut avoir recours (*le casting* au lieu de *les acteurs et les actrices*).

Toutes les techniques mentionnées ici ont pour vocation d'être utilisées conjointement. Non seulement parce qu'elles fonctionnent ensemble (comme l'accord de proximité et les doublets), mais aussi parce qu'il convient de varier les procédés. On évite ainsi toute lourdeur qui pourrait être amenée par la redondance d'un terme, surtout lorsqu'il s'agit d'une forme encore peu saillante dans nos esprits. Une dernière manière de varier les techniques serait d'avoir recours à la reformulation. Il existe de multiples manières de construire une phrase en français. Transformer par exemple un énoncé au passif peut éviter l'activation de la notion de genre : *Ils ont proposé d'aller au marché* devient *L'idée d'aller au marché a été soulevée*. Il faut enfin garder à l'esprit que toutes ces techniques sont récentes et demeurent en cours d'expérimentation. Ce sont les usages qui décideront lesquelles survivront et il est possible que de nouvelles apparaissent.

Nous pouvons enfin rajouter que pour le guide de la FWB, l'emploi du masculin générique est inclusif et il ne devrait pas être évité (Dister & Moreau, 2020). Il est important de le mentionner puisqu'il s'agit d'une recommandation fédérale belge. Cependant, puisque la majorité de nos sources recommandent l'utilisation de techniques qui permettent de l'éviter,

nous avons décidé de le laisser à part. Selon elles, le masculin générique n'est pas un procédé inclusif puisqu'il invisibilise les femmes. Des arguments psycholinguistiques permettent d'affirmer que son emploi à un impact néfaste sur les représentations mentales des enfants, mais aussi des adultes (cf. 1.4.1 Arguments en faveur de l'écriture inclusive, p.49).

1.3.3 Quelques guides

On retrouve depuis les années 1980 de nombreux manuels et guides qui expliquent la féminisation et l'écriture inclusive et tentent de faciliter leur adoption dans différents domaines. Ces guides développent également certains arguments justifiant son utilisation. Elmiger en a recensé plus d'un millier sur Airtable[5]. Malgré les divergentes positions des pays, c'est dans l'ensemble de la francophonie que ces outils émergent. Quelques guides principaux vont être décrits ci-après. Ils sont remarquables pour leur influence, leur diffusion voire la singularité de leurs propos pour certains. Puisqu'il est certain que leur influence a rayonné dans l'ensemble de la francophonie, ils ne seront pas classés par pays, mais par chronologie croissante de parution.

Femme, j'écris ton nom, 1999

Ce guide, paru en 1999, est à destination des étudiant·es et du personnel de l'éducation, mais aussi majoritairement du service public. Ses auteurs moraux sont le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française. Il a été co-rédigé par Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher et Maris-Josèphe Mathieu. Il est un premier pas vers un langage non sexiste, mais il ne promeut pas l'écriture inclusive en général, puisque c'est la féminisation des noms de fonctions qui l'intéresse. Il est préfacé par Lionel Jospin, alors Premier ministre, qui l'a commandé. Jospin explique que s'il n'est pas du ressort du gouvernement de prescrire des normes, « [il] doit montrer l'exemple dans la sphère qui est la sienne, celle des services publics » (Becquer et al. 1999, p.5). Selon lui, il s'agit d'une lutte plus symbolique que linguistique. Ce guide fait suite à une circulaire du 6 mars 1998, dans laquelle Jospin conseille aux administrations d'employer les formes féminines pour désigner des noms de fonctions lorsqu'il s'agit d'une forme commune. Jospin avait également fait appel à la Commission générale de terminologie et de néologie qui avait rendu un avis favorable à la féminisation des noms de fonctions lorsque celle-ci désignait des personnes.

[5] https://airtable.com/shrAnRoUDmUDMggR7/tblM7eZSGaKCTca9j

Au niveau de son contenu, le guide retrace dans une première partie l'histoire de la langue française au cours des siècles, qui appuie la légitimité de cette « féminisation ». On retrouve également trois remarques liminaires. Une première vient dénoncer la mauvaise réception des néologismes. La créativité lexicale y est encouragée, aussi bien que les emprunts, qui enrichissent le lexique de la langue. Il conscientise ensuite à la double peine des substantifs féminins, qui subissent la péjoration de la néologie et celle attachée aux formes féminines. Enfin, le guide fait remarquer que de nombreuses formes féminines sont loin d'être nouvelles, mais avaient simplement disparu des usages. Plus descriptif que normatif, le guide préconise d'attendre l'évolution de l'usage lorsque plusieurs formes féminines coexistent. Un premier chapitre raconte l'histoire de la féminisation au cours des siècles. Il énumère ensuite les ressources morphosyntaxiques dont disposent les locuteurs et locutrices afin de mettre les noms de fonctions au féminin. Il développe les règles de féminisation des noms de fonctions. Un chapitre est consacré à répondre aux objections que soulève la féminisation, comme le problème de l'homonymie ou l'euphonie. Enfin, et de manière inédite, plus de la moitié de ce manuel est dédié à un répertoire exhaustif de substantifs masculins avec leurs équivalents féminins classés par ordre alphabétique (abatteur/abatteuse, abbé/abbesse…). Chacun est suivi d'un numéro, renvoyant à la règle ayant permis sa formation.

Pour une communication publique sans stéréotype de sexe, 2016

Le second guide que nous avons décidé de décrire ici s'intitule *Pour une communisation publique sans stéréotype de sexe* et est publié en 2016. C'est le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, ou HCE, qui est à son initiative. Le Haut Conseil est une instance consultative indépendante française créée en 2013 sous François Hollande. Il a pour mission de rendre un rapport public annuel qui pose le constat du sexisme en France. Il remplace ainsi l'Observatoire de parité, qui se concentrait sur la parité en politique. Le guide fait suite au rapport de « Lutte contre les stéréotypes et la répartition des rôles sociaux » du HCE paru un an plus tôt. Le Conseil désirait mettre à disposition de la communication publique et des politiques un outil pratique. Disponible en ligne, le guide a été massivement téléchargé et est également disponible en physique, vendu par la Documentation Française ou dans des librairies. Toujours dans l'optique de lutter contre les inégalités entre les genres, le HCE a écrit une « Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe » et encourage les entreprises à la signer.

Dans son avant-propos, Danielle Bousquet, présidente du HCE, et Gaëlle Abily, rapporteure, dénoncent les aspects du discours qui renforcent les stéréotypes et les inégalités

entre les genres. C'est pourquoi, afin de contrebalancer cela, la communication de l'État et des collectivités doivent être plus soignées et refléter un travail antisexiste. Nulle mention cependant du terme *écriture inclusive*. Le guide propose plutôt une langue sans trace de sexisme ou un *discours égalitaire*. Il s'articule autour de dix recommandations :

1. Éliminer toutes expressions sexistes

Cette première recommandation vise les formules figées comme « un bon père de famille », « chef de famille », « nom de jeune fille » ou « nom d'épouse ». Elles sont déjà interdites dans le droit français depuis 2012. Ces expressions enferment les femmes et les hommes dans des rôles sociaux archétypaux. Le terme *Mademoiselle* est également banni au profit de *Madame*, l'équivalent de *Monsieur*.

2. Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent

Afin de justifier cet accord, le guide remonte l'histoire et explique que ces formes existaient déjà dans les usages au Moyen Âge. Si une difficulté se pose lors de la féminisation d'un terme, le guide propose un retour au guide *Femme, j'écris ton nom* et à sa liste quasi exhaustive des formes féminisées de plus de 2000 entrées. Il renvoie aussi aux ouvrages de Viennot, la référence en matière d'histoire de la langue. Le guide consacre également un encart au soutien de l'accord de proximité.

Toutefois, pour qu'elle soit plus correcte, cette recommandation, à l'instar d'autres formules du guide comme « stéréotypes de sexe », mérite une mise à jour. En effet, on a vu la différence entre les termes *sexe* et *genre.* On parlera aujourd'hui de « stéréotypes de genre » et de la congruence des noms de fonctions avec le *genre* des personnes qui les occupent. En effet, même si l'on a toujours tendance à assigner un genre équivalent au sexe des personnes à leur naissance, c'est le genre ressenti par les personnes qui importe. Ainsi, si une personne est de sexe masculin, mais de genre féminin, elle pourra tout autant que d'autres réclamer d'être désignée par un titre de fonction sous une forme féminine (Elmiger, 2019).

3. User du féminin et du masculin dans des messages qui s'adressent à tous et à toutes

Cette recommandation a pour objectif que les femmes puissent s'identifier et se sentent incluses face à un énoncé comme le sont les hommes. Le manuel propose l'utilisation des doublets complets à l'oral et à l'écrit par ordre alphabétique, et celle des doublets abrégés à l'écrit, comme alternative. C'est le point final qui est recommandé comme signe

typographique d'abréviation des noms et des déterminants (ex. : la.le présentateur.rice). Il est dit peu visible, adapté aux claviers numériques et moins connoté que d'autres signes comme les parenthèses ou la majuscule. L'existence du point médian est également soulevée, tout comme la possibilité d'avoir recours à des termes épicènes ou mots englobants.

4. Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération

L'ordre des lettres de l'alphabet offre ici une solution très objective et facile d'utilisation. Il permet de ne pas mettre systématiquement un genre en premier. C'est pourquoi on dira « les agriculteurs et les agricultrices » ou « l'égalité femme-homme ».

5. Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes

Il existe de réelles différences dans la manière de présenter une femme et un homme. Si c'est la fonction politique de l'homme qui est accentuée, on mentionnera pour la femme son rôle d'épouse et de mère. Les femmes perdent également de leur crédit lorsqu'elles sont appelées par leur prénom et qu'on leur parle de leur physique, au lieu d'insister sur leur domaine d'expertise.

6. Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle

On entend parfois des femmes interviewées sur leur profession devoir répondre à des questions sur la gestion de leur famille. C'est beaucoup plus rare pour les hommes. Comme au point précédent, ça réinstaure les rôles sociaux stéréotypés dans lesquels sont enfermés les individus.

7. Parler « des femmes » plutôt que de « la femme », de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »,

Abandonner les antonomases permet de distinguer « la Femme », comme figure stéréotypée de fantasme produite par la société et « les femmes » les individus réels représentés dans leur pluralité.

8. Diversifier les représentations des femmes et des hommes

Représenter la diversité des individus permet de ne pas les enfermer dans des rôles sociaux qui entretiennent les clichés. Ainsi, il convient de ne pas utiliser que des images de femmes dans des publicités pour des produits d'entretien et d'hommes dans des publicités pour des voitures ou des produits électroniques. Cela concerne également les campagnes publicitaires pour des filières scientifiques portées par des hommes, tandis que les femmes

sont représentées dans des filières littéraires. Varier les représentations des genres permet d'ouvrir les représentations mentales que l'on s'en fait.

9. Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes

Une fois encore, cela permet aux femmes de se sentir également représentées. Cela concerne les documents écrits, mais aussi la communication visuelle dans laquelle il s'agit d'équilibrer les représentations féminines et masculines.

10. Former les professionnel·le·s et diffuser ce guide

Puisque ce guide se dresse comme un outil contre les inégalités entre les genres, il conseille ensuite de favoriser sa diffusion. Il conclut par un tableau reprenant, comme le guide de 1999, des exemples de formes masculines et féminines, catégorisés selon leur terminaison (France & Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016).

Manuel d'écriture inclusive, 2017

Le *Manuel d'écriture inclusive* est un des guides les plus connus en francophonie. Il a certainement servi de référent à beaucoup de personnes souhaitant écrire en écriture inclusive, par son caractère presque inédit à l'époque, ce qui lui a valu une grande diffusion. Son auteur, Raphaël Haddad, est le fondateur et directeur associé de Mots-Clés, une agence de communication éditoriale et d'influence. Créée en 2011, l'agence est mue par la conviction que le discours est le lieu de l'influence. Selon elle, pour parvenir à changer les mentalités et ainsi accéder à l'égalité, il est indispensable d'agir sur le langage. C'est par l'écriture inclusive que l'agence a décidé de s'engager contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Son manuel a été édité une première fois en 2016 et a subi deux rééditions, en 2017 et 2019. Il se base sur de nombreuses sources pertinentes comme les travaux de Anne-Marie Houdebine, linguiste, sémiologue et psychanalyste féministe ou de l'historienne Éliane Viennot. Il utilise également le guide du HCE de 2016.

Le manuel, ayant pour but d'inspirer les écrits dont l'agence est signataire, propose l'adoption de trois conventions, développées dans une vingtaine de pages. Premièrement, les noms de fonctions doivent être accordés en genre afin de correspondre à celui de leurs référents. Ces termes existent au féminin depuis le Moyen Âge et ont petit à petit diminué voir disparu des usages au fil du temps. Des pages 10 à 13, le guide propose une liste de noms avec leurs terminaisons au masculin et au féminin. Ce tableau s'inspire de la liste du guide *Femme, j'écris ton nom…*, paru en 1999, qui met à disposition plus de 2000 noms de fonctions, grades, métiers ou titres accordés aux deux genres.

Le guide propose aussi de nommer à la fois le féminin et le masculin. Cela permet, contrairement au masculin générique, de visibiliser les femmes dans un énoncé, de manière égale aux hommes. Il existe plusieurs moyens d'user du féminin et du masculin et ils peuvent être utilisés conjointement dans un texte. Ainsi, on peut utiliser les doublets complets (ex. : *Les filles et les garçons, Mesdames et Messieurs…),* mais il est également possible d'abréger ces doublets au moyen du point milieu (aussi appelé *point médian*). Contrairement au guide de la Fédération Wallonie Bruxelles que nous verrons ci-après, le manuel semble préférer l'usage du point milieu à celui d'autres signes de ponctuation, préférable du point de vue de la sémiotique. Enfin, le recours aux termes épicènes permet également de citer à la fois les femmes et les hommes. On l'a vu, ces formes demeurent identiques, peu importe le genre. Il faudra donc faire preuve de vigilance avec les éléments accordés, comme les déterminants, les adjectifs et les participes passés. On retrouve en fin de manuel des exemples de ces termes épicènes.

Finalement, le manuel déconseille l'emploi des antonomases *Femme* et *Homme*. Ce dernier est fréquemment utilisé comme un masculin générique comme dans « les Droits de l'Homme ». Toujours dans l'optique de visibiliser les femmes, il serait préférable de parler de « Droits humains ». Le guide se poursuit par une série d'arguments contre le langage inclusif auxquels il répond. Il donne des recommandations d'usage de l'écriture inclusive dans des textes écrits. Cependant, la plupart des règles peuvent également s'appliquer dans la communication orale.

Le langage inclusif : pourquoi, comment, 2018

Eliane Viennot s'est imposée dans les débats sur l'écriture inclusive, même si sa thèse ne fait pas l'unanimité. Cette historienne de la littérature et critique littéraire est professeure émérite de littérature française à l'Université Jean-Monnet-Saint-Etienne. Activiste, elle se bat pour les droits à l'avortement et à la contraception à travers ses textes, mais c'est surtout pour son argument de *démasculinisation* de la langue française qu'on la connait. On le verra plus loin, sa thèse très clivante ne fait pas l'unanimité. Elle se consacre à expliquer les origines des règles grammaticales arbitraires et leurs conséquences sur les individus. Elle possède son propre site web où elle rassemble toutes ses publications parues dans de nombreux journaux comme *Libération, Huffpos*t, *Le Monde*… et y fait la promotion de ses ouvrages.

Le langage inclusif: pourquoi, comment, parait en 2018. Sa première édition est réalisée en collaboration avec l'agence Mots-Clés. Viennot revient sur l'histoire de la langue

française et des politiques linguistiques du XVII^{e} siècle à nos jours. Dans son premier chapitre, elle explique pourquoi la langue française n'a pas besoin d'être féminisée. Il s'agit, encore une fois, de la différence soulevée par le guide du HCE, entre *féminiser* et *user du féminin*. Le français dispose de tous les éléments nécessaires pour que les locuteurs et locutrices puissent nommer les femmes dans leurs discours. Comme Elmiger, elle explique la notion de genre grammatical et pourquoi il est important de distinguer le genre des noms animés et inanimés. Elle interroge le caractère genré de la langue et son incompatibilité avec la progression de la reconnaissance de la fluidité du genre. Elle conclut cette partie en proposant d'affaiblir la domination masculine dans la langue et puis d'attendre la venue d'autres propositions qui permettraient l'inclusion de tous les genres et des personnes qui n'en ont pas.

Son deuxième chapitre se concentre sur le processus de *masculinisation* du français qui s'est déroulé selon elle dans au XVII^{e} siècle. Cette partie est controversée. En effet, il est parfois reproché à Viennot de manquer de nuance à ce propos. Si, comme elle le dit, les académicien·nes ont activement et arbitrairement participé à la fixation de la domination du genre masculin sur le genre féminin, elles et ils ont aussi et surtout entériné des usages croissants. Ce qui est problématique, ce sont les justifications de ces règles au moyen d'idées sexistes qui circulaient à l'époque. Ainsi, l'accord au masculin des formes désignant des groupes mixtes est faussement attribué aux politiques linguistiques du XVII^{e} siècle alors que son usage coexistait avec celui de proximité et le dépassait même (Dister & Moreau, 2020; Van Raemdonck, 2019). Il est toutefois vrai qu'un processus de masculinisation a eu lieu et a touché plusieurs domaines. Ainsi, les noms féminins de profession ont été touchés par ce que Viennot (2018, p.38) appelle « l'interventionnisme ». Ces formes féminines sont progressivement condamnées. Le XVII^{e} siècle a par exemple également participé à figer le recours au masculin singulier alors que l'accord de ces formes variait jusque-là (ex. : « Triste, je *le* suis » ou « Les divines poésies […] *contenant* diverses prières » ou « *il* pleut »). Cela va conduire à un affaiblissement du féminin (Viennot et al., 2018).

Finalement, son troisième et dernier chapitre se destine à énumérer et expliquer des procédés de langage inclusif. Viennot livre dix recommandations :

1. Utiliser tous les substantifs féminins de personne – y compris ceux qui ont été ou qui sont encore combattus

Dans ce point, l'autrice rappelle qu'aucune forme féminine ne manque dans la langue et qu'il est donc possible de les utiliser pour désigner toutes les activités humaines. On argumente parfois que des termes comme *académicienne*, *chancelière* ou *lieutenante* ont été utilisés pour désigner l'*épouse de*. Aujourd'hui et depuis 1944, toutes les fonctions peuvent être occupées par des femmes. Utiliser ces termes sans réellement occuper cette fonction est une simple usurpation d'identité. Féminiser un nom de fonction ne laisse donc aucun doute quant au sens donné à l'énoncé.

2. Renoncer à la tentation de l'élitisme

Il fut courant un temps que les rares femmes occupant des fonctions prestigieuses jouent le jeu de la masculinisation et acceptent de se voir nommées par des formes masculines. Selon Viennot, les conséquences de la domination masculine dans le secteur professionnel perdurent aujourd'hui encore. Nommer les femmes permettrait de renverser cette domination ou du moins participerait à la mettre à mal. Selon l'autrice, il faut conserver les formes qui existaient déjà et dont la sonorité permet de les distinguer des formes masculines à l'oral. Elle dénonce ainsi des formes comme *directeure* ou *chercheure*, auxquelles elle privilégie *directrice* et *chercheuse*. Conserver une distinction entre les formes féminines et masculines à l'oral et à l'écrit permet la visibilisation des femmes dans ces sphères professionnelles.

3. Pratiquer la « double flexion », promouvoir les mots englobants

Cette technique d'écriture inclusive est facile à mettre en place selon Viennot. Il ne s'agit pas d'utiliser les doublets de manière systématique, mais de rappeler de temps à autre que l'on s'adresse également aux femmes. En effet, puisque le genre masculin a la double valeur générique et spécifique, lui adjoindre une forme féminine permet de rappeler que c'est la valeur générique qu'il faut attribuer à la forme masculine lorsqu'elle est seule. De manière à ne pas alourdir le texte avec de trop nombreux doublets complets, Viennot propose également de recourir à des termes collectifs ou des termes de fonctions, comme « le monde agricole » ou « la paysannerie » qui remplacent aisément « les agriculteurs et les agricultrices ».

4. Quelques néologismes ?

Viennot rappelle que des néologismes sont créés très facilement lorsque de nouvelles activités voient le jour (ex. : *slalomeuse, startupeuse, tweeteuse*…). Pourtant, certaines formes ont du mal à s'implanter, comme *vainqueuse,* qui est passée dans les usages en Suisse et au Québec, mais pas en Belgique ni en France. Selon l'autrice, c'est parce que ce terme renvoie à trois connotations qui demeurent l'apanage des hommes : le sport, la compétition et la première place du podium.

Certains néologismes sont aussi créés afin d'éviter l'emploi des doublets, comme le substantif *lecteurice,* forme agglutinée de *lecteur* et *lectrice*. Cependant, l'avantage que ce terme présente ne lui permettra cependant pas de supplanter les deux formes initiales. Il faudrait trouver à ce néologisme un déterminant (*la* ou *le* ?) et il se termine par une terminaison féminine. Ce n'est donc pas forcément une solution qui se répandra parmi l'ensemble des francophones. Il existe également des néologismes parmi les pronoms, comme *toustes, celleux, iel*… mais aussi des propositions plus audacieuses qui se distancent phonologiquement et graphiquement des formes connues comme *ol, ul* ou *yol*. Viennot maintient que les chances de diffusion de ce type de néologismes demeurent faibles. En effet, la langue française est une langue fortement genrée. Ainsi, comment accorder l'environnement d'un tel pronom ? Le recours à la néologie ne doit cependant pas être refoulé. Il permet une réelle interrogation sur le rapport entre le genre grammatical et celui des individus mais aussi l'allègement de certains énoncés.

5. L'accord de proximité

Dans cette partie, Viennot rappelle l'existence de ce type d'accord dans la langue française avant la fameuse formulation de règle de l'accord au masculin : « Le masculin l'emporte sur le féminin ». L'accord de proximité présente différents avantages comme celui de la facilité. Il fonctionne pour les formes verbales, mais aussi pour les adjectifs. On s'interroge cependant toujours sur cet accord de proximité et s'il concerne le genre et le nombre ou simplement le genre.

6. Ne pas craindre l'accord selon le sens

Il existe également un autre type d'accord qui se fait selon le sens. Ainsi, si l'accord de proximité est très intuitif, celui-ci est également parfaitement maîtrisable dès le plus jeune âge. Cet accord existe également depuis fort longtemps, mais son usage a diminué depuis le XVII^{e} siècle, sans toutefois disparaitre. On parle aujourd'hui d'accord sylleptique. Il s'agit d'accorder les formes selon le sens de l'énoncé. Il est également possible d'accorder selon la

majorité. Ainsi il se fera selon le genre de la forme qui se réfère au groupe le plus nombreux (ex. : *Les écolières et un chat se font photographiées*).

7. Renoncer à la révérence masculine

Comme au point précédent, Viennot fait la promotion de l'accord de majorité, en soulevant l'absurdité à s'adresser au masculin à une assemblée composée essentiellement de femmes, dès lors qu'au moins un homme la compose. Cet accord permet d'éviter l'usage des doublets. Il convient cependant de prévenir son auditoire afin de ne vexer personne et de préciser que tout en s'adressant à toutes et à tous, le discours s'accorde selon la majorité.

8. Oublier l'homme et son faux nez

Ce que Viennot adresse ici, c'est un reproche au terme « l'homme » supposé désigner, depuis 1944, les femmes et les hommes. Elle réclame que les textes fondamentaux de l'État, en particulier la Constitution, se réfèrent aux deux genres et n'utilise donc plus un masculin à valeur générique. Il s'agit de remplacer de manière globale *homme* par *humain*, lorsque l'on s'adresse à un ensemble mixte. Ainsi, elle préconise par exemple de parler des *Droits de l'humain* et plus des *Droits de l'Homme*, la majuscule ne faisant aucune différence.

9. Utiliser le pluriel pour parler des vrais gens

Comme l'avait précisé le Haut Conseil à l'Égalité, l'usage d'une forme au singulier permet de parler d'images fantasmées éloignées de la réalité. Au contraire, parler *des femmes* ou *des hommes* permet de désigner un ensemble dans la pluralité de ses expressions et permet de s'extraire des représentations clichées.

10. L'écriture inclusive : abréviations, ordre alphabétique, combinaison de procédés…

Dans ce dernier point, Viennot insiste sur la possible application de l'ensemble des procédés susmentionnés à la fois à l'oral et à l'écrit. D'autres techniques existent spécifiquement pour l'écrit, qui permet plus de réflexion et de raccourcis que l'oral. En les comparant à d'autres formes abrégées comme *Mme* ou Dr, l'autrice mentionne les points médians qui permettent d'abréger les doublets. Ils permettent une économie dans l'écriture des noms, mais aussi des formes adjectivales ou verbales. Elle explique qu'il existe d'autres signes qui permettent cette abréviation, mais aussi pourquoi le point médian est le meilleur candidat, puisqu'il n'est pas connoté et n'a aucune autre fonction en langue française. Cependant, contrairement à d'autres guides, Viennot insiste sur l'unicité du point médian qui ne doit pas être doublé en cas de pluriel. Elle limite également l'utilisation du point médian aux termes dont les deux formes sont très semblables, à savoir qu'elles n'ont qu'une ou deux

lettres de différence (ex. : *gardien·ne*, *étudiant·e*…). L'utiliser pour des termes aux formes trop distinctes laisserait apparaitre la forme féminine comme disloquée tandis que seule la forme masculine serait réellement lue. Enfin, s'il est plus compliqué de l'appliquer à l'oral, plus spontané, l'ordre alphabétique est une fois de plus recommandé lors de l'apparition des formes complètes. Il permet de mettre fin à la domination masculine dans les énoncés devenus égalitaires. Cet ordre alphabétique peut être couplé avec l'accord de proximité avec lequel il fonctionne très bien. À la fin de l'ouvrage, Viennot démystifie certaines idées reçues sur l'écriture inclusive, comme sa prétendue illisibilité (É. Viennot et al., 2018).

Si ce guide ne peut se départir de sa vocation militante et qu'il convient de nuancer certains propos, il est indiscutable qu'il a été fortement diffusé et a influencé bon nombre de francophones. De multiples documents scientifiques sur ce sujet ne manquent pas de mentionner son autrice comme référence dans le texte ou dans leur bibliographie.

Inclure sans exclure, les bonnes pratiques de la rédaction inclusive, 2020

Depuis le décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de fonctions, quatre guides de féminisation ont vu le jour en Fédération Wallonie-Bruxelles (en 1993, 2005, 2014 et 2020). *Inclure sans exclure, les bonnes pratiques de rédaction inclusive* est le dernier guide en date. Il a été rédigé par Anne Dister et Marie-Louise Moreau en 2020. Les deux linguistes avaient également rédigé celui de 2014, intitulé *Mettre au féminin guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Ces guides ont pour but de permettre l'application du décret de 1993. *Inclure sans exclure* a pour but d'expliquer l'écriture inclusive et énumère ses différentes techniques. Ce guide est, selon Bernard Cequiglini, « une incomparable leçon de science et de civisme » (Dister et Moreau 2020, p.7). Il est intéressant en ce qu'il reprend et met à jour les dernières consignes gouvernementales. Il est à destination de la majorité, afin qu'elle puisse saisir les principes du langage inclusif, mais certaines recommandations s'appliquent à des domaines particuliers, comme les offres d'emploi ou les textes administratifs.

Dister et Moreau analysent dans une première partie le fonctionnement linguistique des genres en français. Ensuite, elles expliquent quels sont les procédés de cette écriture ainsi que leurs objectifs. Ce chapitre est suivi par les avantages et les inconvénients de ce langage. Enfin, elles formulent des recommandations qui aident à pratiquer une langue inclusive sans diminuer la lisibilité des écrits ni s'opposer au fonctionnement de la langue.

On remarque toutefois que le texte n'est pas écrit en écriture inclusive selon une majorité des sources, mais respecte ses propres règles d'écriture que nous développerons plus bas. On y rencontre ainsi des masculins génériques : « […] chez les **rédacteurs**, le souci d'éviter, pour moins gêner les **lecteurs** », « pour une langue au service des **citoyens** » (Dister et Moreau 2020, p.9), « Quand nous sommes **auditeurs** » (Dister et Moreau 2020, p.26)… Le guide justifie l'utilisation de ce masculin au moyen de l'argument d'économie, qu'il qualifie d'« appréciable » (Dister & Moreau, 2020, p.27). C'est ce principe d'économie qui pousse les locuteurs et locutrices à avoir recours à de la pronominalisation, à des abréviations, des acronymes ou des sigles par exemple. C'est également parce que la langue est économe que l'accord de mots coordonnés se fait au pluriel et au masculin, ou que l'on utilise un terme masculin pluriel qui renvoie à la fois à des personnes de sexe masculin, mais aussi féminin. Selon le guide, cela ne traduit aucun rapport de force ou ordre hiérarchique entre les mots, tout comme l'exemple « les fauteuils et les chaises sont verts » ne traduit pas de prédominance d'un terme sur l'autre. Le guide préconise cependant de bannir la formulation du masculin qui l'*emporte* sur le féminin. En effet, elle contribue au maintien des stéréotypes de genres (Dister & Moreau, 2020).

Le guide propose des méthodes alternatives à l'emploi du masculin générique pour désigner des ensembles mixtes :

1) Les doublets complets :

Le sujet contient à la fois la forme masculine et la forme féminine, présentes par ordre alphabétique et sans abréviations. Ex. : *Les étudiants et les étudiantes, Les boulangers et les boulangères…*

2) Les doublets abrégés :

Soit la présence des formes masculine et féminine de manière abrégée. Le guide propose différentes abréviations :

- Les parenthèses

  Ex. : Les étudiant(e)s

- Les barres obliques

  Ex. : Les étudiant/e/s

- Les tirets

  Ex. : Les étudiant-e-s

- Les points

  Ex. : Les étudiant.e.s

- Les points médians

  Ex. : Les étudiant·e·s

- La majuscule

  Ex. : Les étudiantEs

On le verra plus loin (cf. 1.3.2 Comment écrire de manière inclusive ?, p.29) certain·es linguistes excluent plusieurs de ces procédés de doublets agrégés au profit d'autres, qui représentent au mieux l'inclusivité et ne sont pas connotés.

3) Les mots épicènes :

Termes qui ont la même forme pour les deux genres. C'est l'environnement qui permet, si besoin est, de définir le genre du sujet. Ex. : *mes colocataires* pour *mes voisins, les scientifiques* pour *les chercheurs*…

4) Les noms collectifs :

Ils permettent de nommer le sujet sans lui attribuer aucun genre puisqu'ils renvoient à des ensembles neutres d'individus. Ex. : *La patientèle* pour *les patients, le corps enseignant* pour *les enseignants, l'auditoire* pour *les auditeurs, le lectorat* pour *les lecteurs*…

5) La néologie

La néologie est le processus de création de nouvelles unités lexicales. Cela permet dans ce cas-ci d'inclure les deux genres dans un seul énoncé. Ex. : *Toustes* pour *tous, celleux,* pour *ceux, iels* pour *ils,* voire *lecteurices* pour *lecteurs*…

6) Reformulation

La structure de la phrase est entièrement révisée, ce n'est plus un mot substitué à un autre. Ex. : Les interlocuteurs ont demandé à la ministre… → On a demandé à la ministre … / Il a été demandé à la ministre …

Afin de pallier l'accord systématique au masculin, voici ce qui est proposé :

1) Les doublets abrégés

Différentes abréviations sont proposées ici aussi (Les parenthèses, barres obliques, tirets, points, points médians, la majuscule). Ex. : *Les enseignant.e.s nommé.e.s*

2) L'accord de proximité

Accord non plus systématique au masculin, mais selon le genre du nom le plus proche, ex. : *Les enseignantes et les enseignants nommés.* Aucune mention n'est faite quant à l'ordre alphabétique, permettant de justifier la présence d'une forme devant une autre lorsque le masculin et le féminin sont utilisés en entier. C'est cependant un procédé fortement plébiscité par les linguistes qui promeuvent l'écriture inclusive (France & Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016; É. Viennot et al., 2018). Dister et Moreau précisent que si ces techniques semblent attrayantes, elles posent toutefois certains problèmes dont nous parlerons plus loin.

Le guide dénombre trois objectifs de l'utilisation de ces techniques. Premièrement, elles permettent l'assurance d'une meilleure visibilité des femmes. En effet, certains énoncés ont parfois tendance à masquer la présence des femmes et la place qu'elles occupent dans la société. Pour ce qui est de la féminisation des noms fonctions, qui est incitée en Belgique depuis le décret de 1993, les trois guides précédemment édités l'encouragent également. Selon les linguistes, ces nouvelles dénominations ont rapidement été utilisées par les locuteurs et les locutrices. Certains termes résistent cependant, comme *commise, substitute* ou *agente*. L'armée et la justice sont les domaines dans lesquels la féminisation met le plus de temps à s'implanter. Elle ne perturbe cependant en rien le principe d'économie linguistique et ne diminue pas la lisibilité du texte. Toujours selon le guide, c'est pourtant le cas avec le l'emploi des formes doublées. Les linguistes rajoutent également que ces techniques sont plus utiles dans un contexte où le groupe mentionné par une forme masculine inclusive laisse le doute quant au genre du groupe réel. Ainsi, lorsqu'on lit « professeurs », personne ne douterait de la présence de femmes dans le groupe que ce nom désigne. Le guide préconise l'écriture inclusive dans le cas où l'on a tendance à se représenter le groupe comme étant exclusivement masculin, comme pour « académiciens », « plombiers » ou « capitaines ». Cet argument est cependant contré par de nombreuses études scientifiques (Chatard-Pannetier et al., 2005; É. Viennot et al., 2018)

Le deuxième objectif que vise le guide à travers la publicité d'un usage étendu de l'écriture inclusive est de « combattre la masculinisation de la langue ». Comme on l'a vu plus haut, la langue a évolué et certains objets grammaticaux qui pouvaient être au masculin ou au féminin sont devenus invariables. On a par exemple les participes présents (*estantes* → *étant*), les pronoms attribut (*Malade, elle la sera* → *Malade elle le sera*) ou le pronom possessif féminin *ma* devant un mot débuté par une voyelle (*m'amie* → *mon amie*). Dans ces trois situations, il y a « un recul du féminin » (Dister & Moreau, 2020, p.41). C'est également

le cas dans les accords puisqu'avant, les participes passés et les adjectifs pouvaient s'accorder au féminin, lors d'un accord de proximité. Selon certain·es, les dispositifs d'écriture inclusive ont pour but de combattre un processus de masculinisation de la langue entamé des siècles plus tôt par l'Académie et autres grammairien·es. Le guide vient nuancer cette affirmation en soulevant la présence de ces usages avant leur codification par ces personnes.

Après avoir expliqué en quoi consiste l'écriture inclusive, Dister et Moreau donnent, dans le chapitre suivant, des « Recommandations pour une meilleure prise en compte des femmes dans la langue ». Ainsi, lorsque le référent est une ou plusieurs femmes, il est conseillé d'utiliser la forme féminine pour nommer sa fonction ainsi que pour les déterminants, adjectifs et participes passés (ex. : *la dernière députée engagée*). Il est aussi dit d'écrire le prénom en entier plutôt que d'utiliser sa seule initiale ainsi que d'utiliser *Madame,* peu importe l'âge de la femme mentionnée. Lorsque l'on ignore le genre du référent, il faut ajouter la mention *X* si l'on utilise un terme au masculin lors d'une offre d'emploi (ex. : *recherche dessinateur (H/F/X)*). Il faut également laisser entendre que le poste est accessible à toutes et tous, en utilisant un doublet si besoin est. Si l'on s'adresse à un ou une interlocutrice dans une lettre, il faut ouvrir celle-ci par *Madame, Monsieur*. Le guide préconise d'adapter son langage selon les ensembles à qui on réfère et la place qu'y occupent les femmes. Ainsi, s'il est évident qu'un ensemble contient des femmes, il est recommandé d'utiliser le masculin pluriel tandis que si les hommes y sont minoritaires, il est conseillé d'employer les doublets. Le guide ne comporte aucune précision quant à ces ensembles et au moyen de déterminer la place occupée par les hommes et les femmes.

Lorsque l'on a affaire à un ensemble mixte où les hommes sont majoritaires, le guide soulève également plusieurs pistes afin d'écrire de manière inclusive. Il propose d'utiliser une forme masculine dite inclusive ou de dédoubler les noms au masculin et au féminin, mais avec parcimonie. Il propose aussi de recourir à l'utilisation de termes épicènes, de noms collectifs ou de restructurer la phrase afin qu'elle devienne neutre. Il dissuade d'utiliser des procédés abréviatifs si cela n'est pas « pertinent », voire proscrit leur usage dans des documents administratifs, juridiques… car cela prévient leur accessibilité à toutes et tous. Toujours selon le manuel, un usage trop fréquent de tournures épicènes a tendance à alourdir le texte. Le guide met en avant cinq conseils à retenir :

- Si le ou les référents sont des femmes, il faut utiliser des noms féminins.
- Il ne faut pas à tout prix éviter les noms masculins employés de façon générique

- Les doublets abrégés ne doivent pas être utilisés
- Il ne faut rien écrire qui ne se dirait pas à l'oral
- Les règles d'accord ne doivent pas contenir l'expression *l'emporte.*

Parmi toutes les techniques qui existent, peu sont finalement encouragées. Les changements langagiers proposés par ce guide sont très modérés par rapport à d'autres guides cités ici. Il faut spécifier que ce guide date de 2020. Sa nouveauté en fait un manuel peu diffusé. Il est cependant important de le mentionner, puisqu'il recense les recommandations les plus récentes de la FWB. De plus, on sait qu'il sert de référent à certaines entreprises influentes comme la RTBF qui explique l'utiliser comme référent dans un article en 2021 (Carton, 2021).

Il faut toutefois noter que si différentes instances, tant linguistiques que politiques, semblent promouvoir cette écriture inclusive et surtout la féminisation des noms de fonctions, quelques femmes refusent de voir leur titre féminisé. Elles préfèrent par exemple être appelées « Madame le directeur », « Madame le juge » ou « Madame le recteur ». Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, le genre masculin, dit « le plus noble » (Dupleix, 1651), a longtemps été présenté comme permettant de donner à la fonction son prestige. Féminiser cette dernière a donc tendance, selon ces personnes, à la décrédibiliser. Si l'usage de la forme masculine est peu respectueux de l'identité de la femme, il est très fréquent au XX^{e} siècle. Cependant, il empêche de voir la place occupée par les femmes dans la société et surtout dans le monde professionnel. Un autre argument présenté est celui repris à l'Académie française dans son dernier rapport sur la féminisation : « On n'est pas sa fonction : on l'occupe » (Académie française, 2019). S'il peut être intéressant de présenter les arguments qui seront développés plus bas à ces femmes, il convient de respecter leur choix avec bienveillance. Ces mentalités cachent en effet des siècles de sexisme internalisé et nous sommes toutes et tous à des stades de déconstruction différents (É. Viennot et al., 2018).

1.4 Arguments en faveur et en défaveur de certaines techniques d'écriture inclusive

1.4.1 Arguments en faveur de l'écriture inclusive

Il existe plusieurs arguments de différents domaines en faveur des nouvelles techniques de rédaction. Nous allons voir ici quels sont ces arguments et comment ces techniques ont un impact sur les mentalités. Un premier argument parfois entendu est l'arbitraire processus de « masculinisation » qu'a subi la langue française au XVII^{e} siècle. Cet argument est à prendre avec circonspection et il convient de le nuancer. Depuis les débuts des

idées de féminisation de la langue française, il est question de rendre les femmes visibles dans l'espace linguistique. Selon Éliane Viennot, reprise par Pascal Gygax, il convient de parler non pas de *féminisation*, mais bien de *démasculinisation*, puisque la langue française, a enduré différents changements arbitraires ayant pour objectif de la masculiniser et pour évincer les femmes de la société (Gygax et al., 2019; É. Viennot, 2014). Ainsi, Joseph François Dupleix affirme : « Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut tout seul contre plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif » (Dupleix, 1651). C'est à cause d'idées de ce type que le masculin a acquis une valeur générique et que l'on accorde, aujourd'hui encore, au masculin les éléments accordés d'une tête référant à un groupe mixte. C'est également au XVII^{e} siècle que nous devons la formule « le masculin l'emporte sur le féminin ». Cette formulation est problématique en ce qu'elle n'explique pas la double valeur du masculin et crée une hiérarchie entre des formes linguistiques. Les idées socioculturelles de ce siècle ont permis d'entériner des procédés linguistiques. C'est également à cette époque que sont attaquées certaines formes féminines de noms de fonctions. Ainsi, c'est par exemple les noms *autrice* et *écrivaines* qui subissent depuis le milieu du XVIIe siècle les foudres des grammairien·nes et des lexicographes. Il est parfois argué que c'est parce qu'ils touchent au domaine historiquement masculin par excellence, à savoir : la parole publique.

Cependant, ces assertions sont à nuancer. Affirmer que l'accord au masculin des noms, adjectifs et des participes passés renvoyant à des formes mixtes a été inventé par des intellectuel·les et grammairien·nes sexistes n'est pas vrai. En effet, l'accord de proximité coexistait avec l'accord au masculin dans les usages. Certain·es linguistes affirment même que le second était déjà plus utilisé que le premier au XV^{e} et XVI^{e} siècle, soit bien avant l'apparition des premières grammaires (Dister & Moreau, 2020). Les grammairien·nes auraient donc simplement codifié un usage déjà majoritaire. Ainsi donc, s'il est vrai que les idées socioculturelles de l'époque ont eu un impact sur la langue puisqu'elles ont permis de justifier certaines règles, cette dernière n'a toutefois pas été modelée pour répondre aux idées sexistes véhiculées à l'époque. Il est plus prudent de proposer que la vérité se situe dans un entre-deux.

Cependant, il est vrai que la soi-disant masculinisation de la langue a certains effets sur les mentalités aujourd'hui, comme nous le voyons ici. Ce qui est également remis en cause par les défenseurs et défenseuses de l'écriture inclusive, c'est la généricité du masculin. Certaines personnes n'y voient qu'un « accident structuraliste », à savoir que puisque les

formes masculines sont plus courtes et donc plus économiques, il est normal que ce soient elles qui deviennent les formes non marquées (Elmiger 2019, §6). On justifie également parfois la généricité du masculin par l'inhérence grammaticale du genre, comme le genre de certains noms inanimés est incontestablement inhérent. Au contraire, pour d'autres, ce masculin générique prolonge voire accentue les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce procédé aurait un effet symbolique, mais également cognitif. Les opinions divergent à ce sujet, plus ou moins nuancées.

On retrouve des formes masculines qui servent à désigner des groupes mixtes en français, mais aussi dans d'autres langues indo-européennes. Pascal Gygax, explique que cet usage découle d'une vision androcentrique du monde (Gygax et al., 2019). Cela conduit à une représentation mentale biaisée du monde, au détriment des femmes. L'anthropologue et linguiste américain Edward Sapir et son élève Benjamin Lee Whorf sont à l'origine de l'hypothèse de Sapir-Whorf. Elle défend que les catégories linguistiques modèlent nos représentations mentales. Ainsi, notre langage façonnerait notre perception du monde. Ce *relativisme linguistique* a fortement été critiqué et d'autres approches plus mesurées ont fait leur apparition. Une théorie intéressante à soulever ici est celle de Dan Slobin, intitulée *thinking-for-speaking*. Elle propose une vision de l'impact de l'encodage du genre sur la manière de nous le représenter. Selon cette théorie, notre conceptualisation du monde passe essentiellement par le langage (Slobin, 1996). Ce dernier devient donc « un dispositif nous permettant d'encoder, de manière conceptuelle, notre environnement » (Gygax et al., 2019, p.3). La marque grammaticale du genre en français contraint la ou le locuteur à activer la notion de genre, soit féminin soit masculin, même lorsque cela ne constitue pas une donnée nécessaire à la compréhension de l'énoncé. Cela pousse à accorder de l'attention au genre des personnes auxquelles il est fait référence.

S'appuyer sur la valeur générique du masculin conduit également à une asymétrie linguistique puisque les formes masculines ont plusieurs sens possibles alors que les formes féminines n'en ont qu'une seule. La valeur du genre masculin d'une forme est soit spécifique lorsqu'elle se réfère spécialement à une personne masculine, soit générique lorsqu'elle se réfère à un groupe mixte. Le genre féminin sera toujours spécifique, puisqu'il sert exclusivement à désigner un ou des référents féminins. Contrairement à celui du genre féminin, le sens du genre masculin est donc ambigu. C'est à notre cerveau d'effectuer un travail inconscient de désambiguïsation en choisissant le sens le plus pertinent selon différents paramètres. Le choix du sens du masculin se fera selon non pas les réalités sociales, mais

selon la représentation stéréotypée que nous en avons. En outre, l'ensemble des études sur ce sujet aboutissent au même constat, à savoir que sans un contexte phrastique très fort, le sens principalement activé lors de la résolution de l'ambiguïté sémantique de la marque grammaticale masculine est le sens spécifique. Ainsi, cela signifie que les termes au masculin réfèrent majoritairement, selon l'auditoire ou le lectorat, à des hommes (Sato et al., 2016). Même lorsque l'on rappelle explicitement aux sujets d'activer le sens générique du masculin, il leur est impossible d'inhiber le sens spécifique qui précède même le générique (Sarrasin et al., 2012). Ce processus est renforcé par le fait que le sens spécifique est le premier rencontré par les enfants lors de leur apprentissage scolaire (Gygax, Gabriel, Sarrasin, Oakhill, Garnham 2009). Il est donc plus familier dans nos esprits. Si l'on applique donc la théorie *Thinking-for-speaking* de Slobin, on peut conclure qu'il est impossible face à une forme grammaticale masculine de ne pas se créer une représentation mentale d'un groupe ou d'un individu de sexe masculin, même s'il s'agit en réalité d'un référent féminin. La devinette reprise par Matthey dans son texte *Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande : un état des lieux* joue sur ce ressort :

> Un homme et son fils traversent en voiture une voie de chemin de fer au moment où un train arrive. C'est l'accident. Le père meurt, le fils est gravement blessé et conduit à l'hôpital le plus proche. Dans la salle d'opération, le chirurgien qui doit l'opérer blêmit en le reconnaissant et s'écrie: «C'est mon fils, je ne me sens pas capable de l'opérer».
>
> Comment cela est-il possible?
>
> Réponse: le chirurgien est une femme... (Matthey 2000, p.2)

Cette généricité du genre masculin a de nombreux effets sociocognitifs négatifs. Ainsi, elle renforce la vision androcentrique de notre société. Elle pousse à définir les hommes comme la norme. Les femmes sont donc invisibilisées dans les représentations mentales que nous nous faisons de certaines professions. On pense ainsi aux professions genrées comme mécanicien, chirurgien ou charpentier, mais cela impacte en réalité toutes les professions qui sont présentées au masculin. À force d'être confronté à des termes comme *chirurgien* et *couturière*, l'humain va avoir tendance à assimiler inconsciemment que le premier est une fonction d'homme et que le second se rapporte aux femmes (Lewis & Lupyan, 2019). C'est un facteur qui, parmi d'autres, invisibilise les femmes au sein de la société et impacte l'égalité des chances.

Chatard, Guimont et Martinot (2005) ont étudié l'impact de la féminisation lexicale des professions sur les élèves. L'objectif est d'observer la motivation ou la confiance des élèves à atteindre différentes professions. Si l'analyse présentée demeure nuancée, elle révèle que, confrontées à des noms de fonction sous une forme féminine, les filles voient leur sentiment d'auto-efficacité augmenter. Une fois les femmes rendues visibles dans une catégorie sociale, cette dernière semble plus accessible aux filles. Utiliser les doublets (abrégés ou complets) est également bénéfique pour les garçons. Il a été prouvé que féminiser les énoncés, donc rendre les femmes visibles dans ceux-ci, augmente la visibilité des femmes dans la société. Il devient alors concevable qu'un groupe soit composé, non pas que d'hommes, mais aussi de femmes. Ces résultats ont été obtenus tant chez les adultes (Braun, Gottburgsen, Sczesny, Stahlberg 1998) que chez les enfants (Chatard-Pannetier et al., 2005). Toutes ces études prouvent que le genre grammatical masculin est plus qu'une simple catégorisation arbitraire et qu'il modifie la signification réelle de l'énoncé.

1.4.2 Les aspects qui posent problème

Différents arguments apparaissent de manière récurrente dans ce débat. Nous citerons les plus fréquents. À l'instar de Enthoven qui mentionnait *1984* de Orwell dans sa chronique en 2017, les antagonistes rapprochent régulièrement l'écriture inclusive de la *novlangue*. Cette langue officielle d'Océania est inventée par l'auteur dans son roman d'anticipation. Cette langue est décrite comme étant tellement simplifiée lexicalement et syntaxiquement qu'elle ne permet plus l'expression d'idées subversives et de critiques envers l'État. Le mot novlangue est devenu un néologisme d'usage dans la langue, utilisé pour qualifier de manière péjorative des langages qui auraient pour but de transformer une réalité. Désigner l'écriture inclusive par ce terme ne fait en réalité pas sens. Le langage inclusif enrichit au contraire la langue française au niveau lexical et grammatical (*auteurices, ielles, celleux,* etc.). Il rajoute également des sémantiques à des ponctuations existantes (*étudiant.e.s, étudiant(e)s, étudiant-e-s,* etc.*)* et en réhabilite d'autres (*étudiant·e·s*). L'objectif des protagonistes n'est en outre pas de supprimer les formes masculines et féminines. Aron Arnold conclut : « Le discours de l'appauvrissement de la langue relève à mon sens simplement d'une stratégie rhétorique pour faire peur. » (Abbou et al. 2018, §19). Ensuite, la novlangue apparait dans un contexte qui lui permet d'appuyer des discours dominants. Dans notre société, le langage inclusif a plutôt pour but de déconstruire les dominations actuelles et prône l'égalité entre les individus.

On reproche également à l'écriture inclusive, et plus particulièrement au point médian de rendre la langue illisible. Aucune étude ne peut cependant confirmer ou infirmer cette

hypothèse. Le point médian était déjà d'usage à l'Antiquité, mais il n'était plus en vigueur depuis des siècles. Il est simplement une nouvelle technique d'abréviation de doublets, comme l'ont été les parenthèses, la majuscule ou les barres obliques au début de la féminisation. Il a cet avantage de ne pas être connoté. Il n'est en effet pas encore attaché à une signification particulière comme des parenthèses, les barres obliques ou la majuscule qui peuvent hiérarchiser les genres. Quant au point ou au trait d'union, leur usage stabilisé donne déjà d'autres indications quant à l'énoncé : fin de phrase pour l'un et début de réplique pour l'autre. On reproche aux points médians leur inconfort. Il est cependant un bon outil lors de la rédaction de titres ou de sous-titres par les médias, en ligne ou sur papier, puisqu'il permet l'économie de place.

L'alourdissement de la langue craint par beaucoup n'est en réalité pas prouvé. Au contraire, selon les 77 linguistes signataires de la tribune contre l'Académie française, « les propositions récentes sur un accord de proximité ou de majorité ne pourraient qu'améliorer les performances écrites de nombreux locuteurs et locutrices. » (Ballast 2017, §7). Quant à une prétendue illisibilité, voire un alourdissement des textes, des études ont été menées afin d'étudier l'impact de l'utilisation de formes féminines et épicènes sur la vitesse de lecture. S'il a été prouvé que la première confrontation à une première occurrence ralentit effectivement la lecture, cette vitesse n'est plus impactée dès la deuxième occurrence (Gygax & Gesto, 2007).

Comme pour beaucoup de signes linguistiques, les locuteurs et locutrices doivent prendre l'habitude de leur usage, tant à la lecture qu'à la rédaction. On reproche également au point médian de ne pas pouvoir être adapté à l'oral, pour des raisons de prononciation et de compréhension. Il est indéniablement vrai que nous ne pouvons pas le prononcer. Cependant, le point médian est une technique d'abréviation comme il en existe tant d'autres en français. Ainsi, lorsqu'on lit *M. Dupuis, etc.* ou *km*, le cerveau n'a aucun mal à transformer ces formes abrégées en leurs formes complètes. Face à un énoncé comportant un point médian, le processus sera identique.

S'il semble que l'on s'intéresse peu aux problèmes que rencontrent les dyslexiques quotidiennement, leur trouble est un argument fervemment repris par les antagonistes des nouvelles techniques rédactionnelles. Il faudrait en effet s'inquiéter de ne pas leur rajouter des difficultés supplémentaires. S'il convient évidemment de prendre en considération les personnes souffrant de ce trouble, il semble qu'aucune étude n'ait encore été menée à ce sujet. Lorsque l'on aborde la question de l'exclusion des personnes dys causée par l'écriture

inclusive, c'est en réalité le point médian qui est pointé du doigt. Le REHF, le Réseau d'Études HandiFéministe, regrette la prise de parole par des personnes valides à la place de celles qui sont réellement concernées est problématique (Mascarin, 2021). L'affirmation de la gêne occasionnée par le point médian chez les personnes atteintes d'un trouble du langage écrit est une généralisation qui ne prend pas en compte la pluralité des opinions individuelles. La FFD, la Fédération française des Dys, apporte un avis plus mitigé. Elle recommande la féminisation des noms de fonctions et d'autres procédés, mais émet des réserves quant à l'utilisation du point médian et des doublets complets (Mascarin, 2021). Si rien n'a été prouvé, il convient de rappeler que ce signe n'est qu'une technique parmi tant d'autres et qu'il peut donc aisément être contourné.

Certaines personnes contre l'écriture inclusive argumentent aussi que parfois, la féminisation d'un nom de fonction rend un terme polysémique, comme *rectrice*, qui est la forme au féminin de *recteur*, mais qui sert aussi à désigner les plumes de la queue des oiseaux. Parfois aussi, non pas parce que la langue française est sexiste, mais parce que les personnes qui la parlent évoluent dans une société qui objectifie les femmes, il arrive qu'une fois féminisés, les termes se colorent d'une connotation sexuelle comme *chauffeuse, entraineuse* ou *maîtresse*. Or, c'est en étant utilisés dans leur sens premier plus couramment, que ces termes verront leur sens connoté faiblir, et que ce dernier ne sera plus le plus saillant dans notre esprit. En outre, le sens réel d'un terme est toujours activé par son contexte phrastique. Ainsi, personne ne confond la fonction avec le fruit lorsque le terme *avocat* est utilisé en contexte dans un énoncé. En outre, il a été prouvé que la féminisation d'une fonction n'impactait en rien la perception de sa valeur. Les métiers ne sont ni valorisés ni dévalorisés par l'utilisation d'une forme féminine (Gygax & Gesto, 2007).

On entend également des arguments concernant la « beauté de la langue » qui n'ont en réalité pas leur place dans ce débat linguistique. La langue est un outil communicationnel et comme tout outil, il a une utilité pratique, non esthétique. On ne choisit ni n'achète pas un marteau parce qu'il est beau, mais parce qu'il nous permet d'enfoncer des clous. Ce que l'on peut reprocher aux outils serait leur inefficacité ou manque de praticité. Cependant, l'existence de ces usages déjà constatée dans différents domaines et dans différents territoires de la francophonie permet d'affirmer : « il ne s'agit nullement d'un blocage linguistique » (Abbou et al. 2018, §15).

1.5 Recommandations et usages actuels par domaine

On en sait réellement très peu sur les usages de l'écriture inclusive. Nous n'avons trouvé aucune étude, qualitative ou quantitative, sur ce sujet. Or, il est intéressant de voir à quels usages sont confrontés les locuteurs et les locutrices dans leur quotidien. Les différentes instances que nous allons voir ici exercent une influence sur les usages des individus. Dans ce cette partie, nous verrons quels sont les usages et les recommandations dans les différents domaines que sont les institutions publiques et privées, les dictionnaires, la presse, la littérature et la sphère privée.

1.5.1 Textes institutionnels (publics et privés)

Si comme on l'a vu, la situation semble avoir évolué sans trop de remous en Suisse et au Québec, l'écriture inclusive fait plus fortement débat au sein du gouvernement belge et français. En Belgique francophone, le dernier guide en date suit la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On l'a vu dans son analyse, il recommande finalement peu de grands changements. Dans les médias, les politiques s'affrontent : certain·es sont en faveur de l'écriture inclusive et d'autres sont ouvertement contre. La ministre de l'Éducation Caroline Désir (PS) souhaite ouvrir le débat tandis que la députée du MR, Rachel Sobry, entend le fermer (Declercq, 2021). Cependant, au sein de ses services, la FWB participe à l'égalité femme-homme dans ses publications.

La France est toujours le pays le plus récalcitrant en matière de changements (Abbou et al., 2018). Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer se présente fréquemment contre les nouvelles techniques langagières, jugeant qu'elles représentent un frein à la transmission du français. Il a déposé une circulaire le 5 mai 2021 dans laquelle il enjoint aux écoles et au ministère de ne pas appliquer l'écriture inclusive, et notamment le point médian. Cette circulaire précise toutefois qu'il convient d'utiliser les formes féminines des titres de fonctions lorsque cela s'applique, comme le conseillent aussi le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française. Le député François Jolivet a introduit à l'Assemblée nationale une proposition de loi qui interdit l'usage de l'écriture inclusive au sein du service public. Cela a fait réagir certains syndicats comme la Fédération syndicale unitaire (FSU) ou le syndicat SUD éducation, qui invoquent la liberté pédagogique. Selon eux, ces lois ne sont que des diversions quant à la situation sanitaire dans les écoles (AFP, 2021).

Les universités sont nombreuses à s'être mises à l'écriture inclusive dans leurs communications. Beaucoup ont également publié des guides destinés à proposer une codification des recommandations, à destination du corps professoral et des étudiant·es. Ces manuels datent de la fin des années 2010. Ainsi, en Belgique, on peut citer les universités de Liège, Bruxelles, Louvain-la-Neuve et Namur. Au Québec, ce sont les universités de Sherbrooke et Montréal qui ont édité leurs guides tandis qu'en Suisse, on peut citer celles de Lausanne, Neuchâtel, Berne et Genève. En France, il semble qu'aucune université n'ait fait le choix de diffuser de guide.

Il est intéressant dans le cadre de ce mémoire de s'attarder sur le guide de l'UCLouvain puisqu'il a servi d'ouvrage de référence lors de notre rédaction. Daté de 2017, ce guide recommande l'utilisation de l'écriture inclusive dans les communications internes de l'université ainsi que dans ses écrits officiels. Il s'intitule *Guide du bon usage du genre dans votre communication*, et selon lui, l'usage de l'écriture inclusive permet la visibilisation des femmes et des hommes, mais aussi de l'ensemble des diversités (Antoine & Van Hemerleyck, 2017).

Le guide se veut court et facile d'accès. Il promeut une écriture fluide et inclusive. Dans un premier point, le recours au masculin générique est déconseillé. Le guide explique ce qu'il implique au niveau des représentations mentales selon des études en psycholinguistique, comme nous l'avons mentionné plus haut dans ce chapitre. À la place, l'usage des doublets complets et des termes épicènes est encouragé. S'il existe des contraintes d'espace, il recommande d'utiliser les doublets abrégés au moyen du point médian lorsque les formes féminine et masculine sont similaires. Tout comme Viennot (2018), l'UCLouvain recommande l'usage d'un point médian unique pour abréger des formes au pluriel (ex. : les étudiant·es). Ensuite, il est conseillé de féminiser les noms de fonction, afin de respecter le genre des personnes. Une liste contenant les formes féminisées de différents postes rencontrés à l'UCLouvain est proposée afin de faciliter cette féminisation (ex. : Monsieur le recteur/Madame la rectrice, Monsieur le doyen/Madame la doyenne…).

Le guide recommande ensuite de rester vigilant lors de la création de toute communication visuelle, afin de ne reproduire aucun stéréotype et de visibiliser l'ensemble des minorités. Ainsi, un visuel d'un auditoire doit représenter la mixité de la population. Après avoir donné ces conseils, le guide propose des exemples de leurs applications dans différents outils. Dans un formulaire, il est ainsi déconseillé de proposer une case intitulée

« mademoiselle », tandis que l'emploi des doublets complets est indiqué lors de la rédaction d'une offre d'emploi. La dernière page reprend d'autres guides belges d'écriture inclusive recommandés par l'UCLouvain, comme ceux de la FWB. On remarque cependant que ces guides ont tendance à donner des recommandations différentes, notamment au sujet du recours au masculin générique.

1.5.2 Dictionnaire Le Robert

À ce sujet, il est également intéressant de récolter les avis des différents dictionnaires de langue française. Alan Rey est un grand nom de la lexicographie française. Son nom est fortement associé au dictionnaire Le Robert, des publications duquel il a été rédacteur en chef. Il a une vision moderne de la langue. Attentif aux usages, il inclut sans conservatisme le verlan et les régionalismes à ses dictionnaires. Il n'est cependant pas issu d'une formation en linguistique. Il s'est éteint le 28 octobre 2020 et son avis sur la question du langage inclusif lui a longtemps été demandé dans la presse (Jedwab, 2020).

Durant la polémique de 2017, Le Figaro s'est entretenu avec le lexicographe afin de récolter son avis. Durant cette interview, l'homme tranche : « C'est voué à l'échec » (Develey, 2017). Il reproche à l'écriture inclusive de complexifier la langue française. Selon lui, il faut d'abord s'attaquer aux mentalités et puis seulement à la langue. Il semble toutefois confondre écriture inclusive et point médian, et il se positionne idéologiquement pour l'accord de proximité. Dans un article paru dans Le Monde la même année, il affirme que « le système signifiant qu'est la langue doit être en accord avec le système auquel il renvoie. Si la réalité sociale évolue, il faut changer le système de représentation qu'est la langue. » (Bouanchaud, 2017). Il est certain que l'homme ne se positionne pas en faveur de l'écriture inclusive. Il n'est cependant pas contre le changement, si celui-ci ne complique pas l'acquisition et l'apprentissage du français.

Le Robert est le seul dictionnaire dont nous avons recueilli l'opinion sur l'écriture inclusive. Il est en effet un des seuls à l'avoir communiquée. C'est un dictionnaire progressiste qui n'hésite pas à intégrer de nouvelles entrées et adopte une posture accueillante face à la néologie. Sur son site, Marie-Hélène Drivaud, directrice éditoriale, explique en 2020 trouver dommageables l'usage du masculin générique et la polysémie du terme *homme* qui sert aussi à désigner des groupes mixtes. Elle utilise cette formule qui fait sourire, mais qui paradoxalement est grammaticalement correcte : « Un homme sur deux est une femme ». Selon elle, il est nécessaire de désambiguïser les définitions du dictionnaire afin de ne plus

passer sous silence la gent féminine. Ainsi, il faut se départir de l'usage du terme *homme* lorsque celui-ci peut être remplacé par *humain*. Les lexicologues du Robert ont donc entrepris de retravailler certaines définitions, afin de les rendre plus inclusives. En effet, alors qu'il n'est pas l'apanage des hommes, le cheveu est par exemple actuellement décrit comme étant le « poil qui recouvre le crâne de l'homme ». C'est la reformulation ou le recours aux termes épicènes ou collectifs qui permettent cette rénovation. Ainsi, « les grands hommes » deviennent « les grands personnages », et « tous les hommes sont égaux devant la loi » est remplacé par « Nous sommes tous égaux ». Enfin, certains termes n'ont pu être modifiés, comme « les hommes préhistoriques » par exemple, qui ont bénéficié d'un figement trop important. Un travail de réécriture dantesque a été entrepris dans l'optique de visibiliser les femmes au sein du dictionnaire (Drivaud, 2020).

1.5.3 La presse

Dans le domaine de la presse, il semble que certains médias plus traditionnels acceptent la féminisation, mais pas l'ensemble des techniques d'écriture inclusive. D'autres au contraire se montrent franchement partisans de l'écriture inclusive et utilisent différentes techniques pas encore codifiées. Enfin, certains appliquent les dernières recommandations gouvernementales ou laissent libre le choix individuel lors de la rédaction d'article. On peut toutefois remarquer que l'écriture inclusive est utilisée par des médias relativement jeunes et qui ont pour fondement d'être engagé au niveau des luttes sociales. Nous citerons quelques exemples de Belgique et de France, que nous connaissons mieux et auxquels nous sommes plus souvent confronté·es.

Parmi les médias qui n'utilisent pas l'écriture inclusive, on peut citer *Sudpresse* ou *La DH* pour la Belgique ou *Le Monde* et *Les Échos* pour la France. Cependant, s'ils ne les utilisent pas, ces journaux demeurent assez nuancés quant aux nouvelles techniques rédactionnelles. Il en existe d'autres, comme *Le Figaro* ou *Valeurs actuelles*, qui s'affichent clairement contre l'écriture inclusive. Récemment, *Le Figaro* a publié un article titré « Écriture inclusive, mode d'emploi d'une lubie » (de Gestas & Develey, 2021). C'est d'ailleurs *Le Figaro* qui avait fait paraitre un article véhément le 22 septembre 2017 suite à la publication du manuel en écriture inclusive. *Valeurs actuelles* a publié un article titré « Les médias de gauche, ces propagandistes de l'écriture inclusive ». On y lit que l'écriture inclusive est « un pays où le point médian est roi » (Roche-Bruyn 2021, §3). Or, on l'a vu, le point médian n'est qu'une technique parmi tant d'autres et n'est pas toujours celle qui est la plus préconisée par les personnes en faveur de l'écriture inclusive. On le voit, certains médias

sont donc assez virulents et leurs articles ne dispensent pas les idées qui se cachent réellement derrière le langage épicène.

Au contraire, il est possible de citer de nombreux magazines ou journaux qui utilisent l'écriture inclusive et la défendent dans leurs publications. Cependant, ici encore, on remarque que le choix du langage n'est pas anodin. Il découle d'une idéologie et d'un militantisme. Ces médias sont d'ailleurs plus récents et sont activement engagés pour les questions d'égalité des genres et de défense des minorités. Ainsi, *Antidote Magazine*, *Slate.fr*, *Causette* ou *Les Glorieuses* sont autant de médias français qui promeuvent cette écriture dans leurs textes. Chez *Slate.fr*, le comité rédactionnel utilise la double flexion, l'accord de proximité et le point médian. Selon le magazine, les médias « n'ont pas eu besoin d'attendre l'autorisation de la langue française » pour la féminisation des noms de fonction, et il en est de même pour l'écriture inclusive (B. Viennot, 2019). Il existe aussi des médias belges en faveur de l'écriture inclusive. On peut citer le magazine *Axelle* ou *Les Grenades*.

La RTBF est très transparente au sujet de ses consignes rédactionnelles. Elle explique sa position dans un article, à l'issue d'un commentaire négatif laissé sous un article dont le titre contenait des points médians. Dans ce papier titré « Pour ou contre l'écriture inclusive ? La question qui divise les auteur·e·s de nos articles et posts Facebook » on en apprend plus sur les recommandations suivies par les rédacteurs et rédactrices du média. Ainsi, Thomas Mignon, responsable adjoint du site info précise qu'aucune décision n'a été prise quant à l'usage du point médian. Frédéric Gersdorff, directeur adjoint de l'Information à la RTBF, affirme qu'il n'y a aucune consigne quant à ce procédé. Cet usage de n'impose cependant pas, à cause de la difficulté qu'il engendre chez le lectorat. Thomas Mignon poursuit et explique qu'il privilégie donc d'autres techniques d'écriture inclusive, comme modifier la formulation de la phrase. Cependant, le rédacteur de l'article notifie qu'il est recommandé d'utiliser la féminisation des noms de fonctions, ou les doublets complets, comme conseillé par le dernier guide en date de la FWB. Nicolas Koussa, social editor de la page Vews à la RTBF soulève également la praticité de certaines techniques d'écriture inclusive, comme la néologie avec des termes comme *celleux,* à la place de *celles et ceux*. Cette formulation est plus courte et fait donc gagner des caractères, ce qui est très utile sur les réseaux sociaux (Carton, 2021). Les rédacteurs et rédactrices de la RTBF sont donc laissé·es globalement assez libres quant à leurs rédactions. Ils et elles sont encouragé·es à ne pas trop utiliser le point médian, et suivent majoritairement les recommandations gouvernementales. Encore une fois, on voit que les usages coexistent, suite à l'absence d'une réelle codification. On peut rajouter que c'est un

média qui reste assez neutre dans ce débat. Il constate et s'empare du sujet lorsque de nouveaux remous surviennent dans la polémique, mais sans militantisme.

Comme pour beaucoup de domaines, il semble qu'aucune étude n'a été menée sur l'usage de l'écriture inclusive dans la presse. Si cet usage commence à être règlementé dans les textes gouvernementaux, c'est loin d'être le cas pour l'ensemble des journaux et autres médias. On ne sait donc pas estimer si les usages effectifs correspondent aux pratiques déclarées. On peut toutefois voir que certains médias qui affichent généralement des opinions conservatrices ne sont pas favorables aux changements vers une écriture plus inclusive.

1.5.4 La littérature

La littérature n'est pas le domaine cible des militant·es pro écriture inclusive. Ce ne sont pas tant les textes littéraires, mais bien les textes utilitaires qu'il serait bénéfique de rendre inclusifs. Eliane Viennot (2014, p.14) précise : « Pas de faux procès, nous ne voulons rien imposer en littérature ! Nous parlons des sciences humaines, des textes officiels, scolaires ou journalistiques, qui cherchent l'exactitude. ». De ce fait, comme dans la presse, il semble que l'utilisation des nouvelles techniques de rédaction en littérature ne soit pas gratuite. S'il est vrai qu'utiliser l'écriture inclusive est un acte militant en soi, c'est clairement en littérature que son usage est le moins désintéressé. Lorsqu'un roman paraît en écriture inclusive, c'est que son fond est aussi engagé que sa forme. Les romans cités ci-après sont des exemples de textes littéraires qui questionnent les normes sociétales de leur époque. Si de toute façon les exemples sont rares, nous avons choisi ces trois romans en ce que les techniques d'écriture diffèrent. Ils visent cependant le même objectif.

Bâtir aussi est un roman engagé écrit par les Ateliers de l'Antémonde. Il s'agit d'un collectif regroupant des personnes qui se mobilisent contre les valeurs capitalistes et sexistes. Les auteurs et autrices se réunissent pour rédiger des textes de science-fiction pour sortir de la réalité et proposer un monde et des idées nouvelles. Ce roman est publié en 2019 et se passe en 2021. À la suite de différentes révoltes, les systèmes hiérarchique et étatique se sont effondrés. Les protagonistes tentent de reconstruire un monde nouveau et plus équitable. Le système langagier est bousculé dans la fiction, mais aussi dans la forme du roman. Deux nouvelles règles sont appliquées : le recours à l'ajout d'une majuscule « E » comme technique d'abréviation des doublets et l'usage des pronoms neutres « iel » et « iels ». Cela donne des énoncés du type : « on n'est pas obligéEs » , « les enjeux des unEs et des autres » ou « iels débattent ce qu'il convient de faire maintenant » (Ateliers de l'Antémonde, 2019, p.13; pp.94-

95). Les techniques utilisées ici ressemblent à celles de l'écriture inclusive classique, et plus précisément à celle de l'écriture non sexiste qui visibilise les femmes et de l'écriture épicène avec la neutralisation des pronoms.

Après le monde de Antoinette Rychner est publié en 2020. Ce roman dystopique inspiré de la théorie de la collapsologie aborde les questions environnementales et sociales. Le livre est une expérimentation sur la langue. Le texte est rédigé au féminin pluriel, et les deux protagonistes elles-mêmes s'interrogent sur cette nouvelle manière de rédiger : « Nous nous relaterons donc au féminin pluriel. Circonstances comprises où nous n'avons été qu'une seule, ou en compagnie masculine » (Rychner, 2020, p.23). De manière ironique le texte tourne en dérision le masculin générique, puisque Barbara, l'une des héroïnes, craint que tout le monde ne se sente pas concerné·es par leurs textes : « N'empêche, ça crée une distance. Ça en retient certains de se sentir complètement concernés, je le sens, et je ne parle pas que des hommes » (Rychner, 2020, p.23). Cette manière d'écrire est pourtant selon elles leur solution face au patriarcat. On le voit, le roman aborde les questions de genre et l'utilisation d'une forme particulière d'écriture cache plus qu'un simple jeu d'écriture.

Début 2021 est parue la traduction française de *Egalias døtre,* ou *Les Filles d'Egalie* en français. Le roman est rédigé en 1977 par l'autrice norvégienne Gerd Brantenberg. Tant la forme que le fond du roman ont pour objectif de subvertir l'état des choses. Les codes de la société patriarcale de son époque sont renversés. On y parle par exemple de pilule contraceptive masculine, de l'objectification des hommes ou d'équivalent masculin du soutien-gorge. Petronius, le héros de l'histoire, lutte contre l'oppression féminine. La langue s'en ressent également, tant dans la fiction que dans la forme du roman. Dans la version originale du roman, soit en norvégien, l'autrice utilise différents stratagèmes permis par sa langue natale pour révéler l'impact du patriarcat sur cette dernière. Il est difficile de les expliquer en français, mais par exemple, les noms aux sonorités abruptes sont réservés aux femmes tandis que les prénoms masculins sont plus mélodieux et plus longs. Dans la traduction française, les formes féminines sont omniprésentes et c'est ce genre qui l'emporte sur le masculin. On ne dit par exemple pas « il fait beau », mais bien « elle fait beau ». C'est le genre féminin qui possède la double valeur générique et spécifique (Brantenberg, 2021). Si les grammaires diffèrent entre le norvégien et le français, le message reste identique. Il s'agit de révéler, en inversant les rôles, les conséquences du patriarcat.

Les exemples de textes littéraires en écriture inclusive ou qui du moins remettent en question le français non inclusif sont rares. Ils existent, mais demeurent marginaux et sont relativement récents. On le voit, ils sont écrits par des écrivain·es qui militent pour la remise en question des codes sociétaux sexistes. La littérature, et particulièrement la dystopie et la science-fiction, sont pour ces personnes un outil. La langue l'est également.

1.5.5 Les usages privés

Au sujet de l'usage de l'écriture inclusive dans la sphère privée, il convient de rester prudent·e. En effet, aucune étude permettant d'analyser les pratiques des francophones dans la sphère privée n'a été menée jusqu'ici. On peut supposer que, quelles qu'elles soient, elles sont amenées à évoluer selon les usages des autres domaines. Si la première partie de l'histoire, à savoir la féminisation, semble globalement acquise, il faut savoir que les autres techniques d'écriture inclusive qui ont pour but la visibilisation des femmes et la neutralisation de la langue sont relativement récentes. De plus, si ces techniques se répandent petit à petit, elles étaient à l'origine l'affaire des documents officiels et légaux ou des textes de mouvements militants. Elles ne concernaient donc pas réellement les locuteurs et locutrices en général, qui ont vu débarquer de nouvelles pratiques soudainement et sans réel consensus au sujet de leur codification.

Si cette écriture progresse peu dans les usages, on peut se demander si ce n'est pas en partie par manque d'une codification. Elle n'est actuellement qu'en phase de test partout dans les usages où elle s'applique. Les locuteurs et locutrices qui l'utilisent le font inconsciemment, mais sont en train d'expérimenter ces nouvelles techniques. C'est au fil du temps que l'on verra quelles sont celles qui sont restées, parce que plus pratiques, confortables et efficaces. Citons Viennot qui explique : « Pour éviter la cacophonie, il faut établir des conventions, elles sont en cours d'élaboration, nous sommes encore en phase d'expérimentation… » (É. Viennot, 2014, p.14).

1.6 Questions de recherche et hypothèse

L'écriture inclusive recouvre de nombreux procédés d'écriture dont certains font toujours débat. Ces techniques rédactionnelles sont pour certaines très récentes, mais d'autres sont plus anciennes, puisque les questions de féminisation de la langue apparaissent dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle en francophonie. L'écriture inclusive en elle-même n'est pas uniforme : elle recouvre plusieurs objectifs qui répondent à des besoins individuels différents. Ainsi, puisque les « droits de l'homme » se sont mis à concerner les femmes, il a été

nécessaire de construire un discours qui les impliquait elles aussi. De plus, en raison de l'investissement croissant des femmes dans les sphères professionnelles qui leur étaient jusque-là interdites, il s'est ressenti le besoin de pouvoir les nommer. Il a donc été nécessaire de visibiliser les femmes dans la langue. En parallèle, le soulèvement de mouvements féministes renforce ces interrogations de la place de la femme dans la société et dans la langue. Une seconde vague de militantisme vient soulever les mêmes questions, mais pour d'autres minorités de genre : les agenres, non-binaires, *gender-fluid*… On voit donc apparaitre des techniques langagières qui sont non seulement non sexistes, mais à présent épicènes et qui tendent, non plus à visibiliser les femmes, mais à neutraliser la langue afin que tout le monde y ait sa place et soit concerné·e par les énoncés.

On accuse généralement l'écriture inclusive d'être une langue d'élites qui ne se soucient pas de se faire comprendre par le reste de la population. On l'a vu au point précédent (cf. 1.5 Recommandations et usages actuels par domaine, p.55), on en sait en réalité très peu sur les usages réels des francophones. Ce mémoire va donc s'attacher à découvrir quels sont ces usages, dans des textes issus de la presse et de la politique. Ce sont en effet deux sphères qui ont pour but de s'adresser à l'ensemble de la population et auxquels nous sommes toutes et tous confronté·es quotidiennement. Nous pourrons ainsi voir si la population francophone de Belgique se mesure à l'écriture inclusive dans son quotidien. L'objectif de cette analyse est pluriel. Dans un premier temps, nous déterminerons quelles techniques sont passées dans les usages et lesquelles ont plus de mal à s'implanter. Il sera également intéressant de noter les différences qui s'opèrent entre les usages des deux domaines, mais aussi entre les instances qui utilisent consciemment l'écriture inclusive et celles pour lesquelles cet usage est inconscient. On verra ainsi ce qu'il en est des pratiques effectives comparées aux pratiques déclarées. Cela permettra de voir si l'écriture inclusive est plus implantée dans les usages qu'on ne le pense et que ses techniques ne se limitent pas au point médian.

Si on en sait peu sur les usages actuels, on ne sait pas non plus si les personnes qui rédigent en écriture inclusive le font dans le but de visibiliser les femmes ou de rendre la langue neutre. On l'a vu, le langage inclusif peut être ramené à deux principes qui apparaissent chronologiquement : d'abord, écriture non sexiste (féminisation) et inclusion des femmes dans les énoncés (doublets complets, doublets abrégés…) et ensuite, un effort de neutralisation de la langue qui accompagne la reconnaissance des autres identités de genre. Actuellement, seule la première étape, à savoir la féminisation des noms de fonctions, est réellement codée dans la langue, et globalement standardisée. Rien ne prescrit donc aux

locuteurs et locutrices de visibiliser les femmes dans leurs énoncés ou de rendre ces derniers plus neutres. De ce fait, il semblerait que les usages, s'ils tendent vers plus d'inclusivité au sens large, demeurent un peu en retard par rapport aux revendications actuelles. Il fait en effet du temps pour que les usages évoluent et que les francophones choisissent certains procédés, de manière consciente ou pas. On pourrait donc s'attendre à ce que les usages actuels soient en accord avec les revendications entendues dans les années 1990/2000 et ne tendent pas encore vers une « agenrification » de la langue. L'analyse des pratiques réelles permettra de répondre à ces différentes questions.

Chapitre 2 : Méthodologie

2.1 Description du corpus

Afin de pouvoir réaliser cette étude empirique sur les usages observés actuellement en termes d'écriture inclusive en langue française dans la presse en ligne et les textes politiques, il a été nécessaire de créer un corpus. Son analyse permet la description précise des techniques les plus utilisées et de celles qui le sont moins, voire pas du tout. Cette description est qualitative puisqu'elle permet de découvrir les techniques utilisées parmi toutes celles qui existent, mais aussi quantitative, puisqu'il est possible de déterminer quelle est la fréquence d'utilisation de chaque technique.

Afin de limiter les paramètres et d'ainsi atteindre une analyse plus précise, nous avons limité les aires géographiques dont proviennent les sources manipulées pour ce travail. Il y a en effet déjà plusieurs variables à cette enquête : les domaines de production des usages, la différence entre pratiques déclarées et pratiques effectives… Nous allons donc analyser les pratiques en Belgique francophone. Comme on l'a vu, on en sait très peu sur les usages de l'écriture inclusive. Il est important de préciser que les textes ne proviennent pas uniquement de sources qui se réclament en faveur de l'écriture inclusive. Ainsi, et c'est également là que se trouve l'intérêt de cette étude, il existe des techniques d'écriture inclusive qui semblent banalisées et sont passées dans les usages écrits publiés. Par exemple, on remarque que le recours à certaines formulations permet de ne pas activer la notion de genre, tout en conservant une sémantique identique (ex. : « les interlocuteurs ont demandé à la directrice si … » peut être remplacé par « il a été demandé à la directrice si… »). La féminisation des noms de fonctions, recommandée depuis les années 1980 semble également s'être implantée dans la majorité des usages et les locuteurs et locutrices ont tendance à oublier qu'il s'agit d'écriture inclusive. Si cette technique permet de rendre un message inclusif, elle peut être utilisée sans réelle revendication. Ainsi, des instances qui se réclament contre cette écriture l'utilisent cependant spontanément. Certaines pratiques, comme le point médian, sont au contraire plus récentes et nécessitent d'être réfléchies lors de la rédaction d'un texte. Ce mémoire permet de témoigner de la variété des techniques d'écriture inclusive dont le point médian n'est qu'une proposition. Cette analyse de corpus montre de plus que l'usage de l'écriture inclusif est tel qu'il s'est étendu à des locuteurs et des locutrices qui se disent contre celui-ci, ou du moins n'ont jamais affirmé être en sa faveur.

S’il est vrai que les universités belges et françaises tentent depuis quelques années d’être inclusives dans leur communication, il a été décidé de ne pas utiliser ces sources pour notre corpus. En effet, il semble qu’un reproche récurrent fait à l’encontre de cette écriture est qu’elle est utilisée par et pour des intelectuel·les et ne touche pas l’ensemble des locuteurs et des locutrices. Il s’agit pourtant ici de découvrir ce qu’il en est de cet usage au sein, non des sphères intellectuelles, mais d’un ensemble plus vaste de locuteurs et de locutrices. Nous avons donc prélevé nos textes de deux domaines : la presse en ligne et les publications d’hommes et de femmes politiques, auxquelles tout le monde a accès sur internet. Les communications des instances mentionnées ici ont de plus un public cible très large. Nous n’avons sélectionné que des textes dont l’accès est gratuit. Il s’agit donc d’étudier les rédactions d’une classe relativement moyenne à destination d’une population socialement très variée. Prouver que l’écriture inclusive s’y retrouve permettrait donc d’infirmer les reproches élitistes qui lui sont adressés. Parmi ces deux domaines, nous avons affiné notre sélection afin de choisir des magazines, des journaux et des partis politiques qui utilisent consciemment l’écriture inclusive voire revendiquent cet usage, mais aussi d’autres pour qui cet usage est inconscient et qui ne se disent pas en faveur de ces évolutions dans la langue. On le verra, les pratiques déclarées diffèrent des usages réels.

Nous avons réuni des textes qui émanent de huit sources différentes. Les magazines et journaux qui revendiquent l’utilisation de l’écriture inclusive sont Axelle, Les Grenades et la RTBF. Ceux qui ne visent pas forcément à être inclusifs dans leurs textes sont les journaux La Libre Belgique et Le Soir. Les partis politiques qui militent avec plus ou moins de ferveur pour l’adoption de l’écriture inclusive sont Ecolo et le Parti Socialiste (PS) tandis que le Mouvement Réformateur (MR) souhaite la bannir. Les catégories sont donc relativement équilibrées puisque chacune contient deux sources, sauf celle de la presse en faveur de l’écriture inclusive qui en contient trois et celle des partis politiques qui s’y opposent, qui ne contient que des textes du MR.

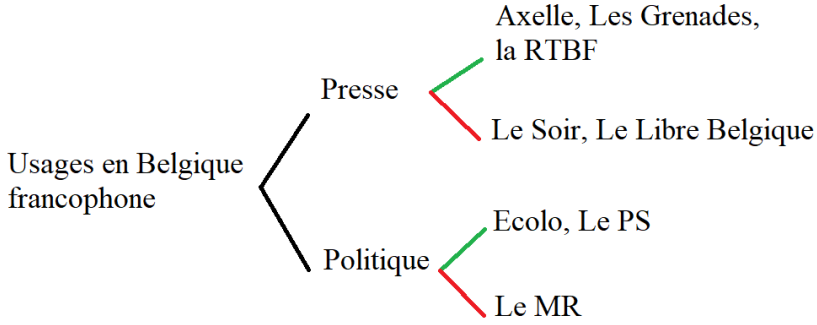

Voici les différentes composantes du corpus :

Nombre de mots du corpus	47 933
Nombre de mots par source	≈ 6 000 mots
Nombre de sources	8
Nombre de domaines	2 : presse et écrits politiques

Il a été décidé que chacun des huit sous-corpus soit de taille relativement identique, afin d'entamer le travail d'analyse avec des parties de taille égale. Le tableau ci-dessous présente, de manière plus détaillée, le nombre de mots de chacun des huit sous-corpus :

Source :	Nombre de mots :
Axelle	6011
Les Grenades	6000
La RTBF	5995
La Libre Belgique	6008
Le Soir	6008
Ecolo	5957
Le PS	6034
Le MR	5920

Afin de sélectionner les textes qui constituent ce corpus, nous nous sommes rendue sur les différents sites web de nos huit sources et avons copié et collé les textes les plus récents dans un document Word. Les textes répondent à différents critères. Ils datent de l'année 2021, soit après la parution du dernier guide de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le sous-corpus constitué à partir du site du PS fait exception puisque le seul document pertinent pour cette étude date de 2020. Il s'agit d'un plan post-coronavirus. Le site du PS ne contient en effet pas d'articles en suffisance pour constituer un corpus. Il a également été question de sélectionner des textes qui adressent un sujet de société général (coronavirus, décolonisation de l'espace public, départ en vacances…) et non des descriptions ou des recommandations d'œuvres culturelles, ou des portraits. Nous rappelons enfin que cette analyse permettra de découvrir les usages du langage inclusif dans des textes écrits. Les pratiques orales ne sont pas examinées ici.

2.2 Description des différentes sources

Plusieurs éléments ont permis de déterminer la position des différentes sources en matière d'écriture inclusive et d'ainsi les catégoriser comme en étant des partisanes ou non. Certaines sources ont un manifeste, destiné à expliquer clairement leurs opinions, leur engagement et leurs choix rédactionnels. C'est le cas de Axelle et de la RTBF. Dans une déclaration datée de décembre 2016, la rédaction de Axelle affirme utiliser l'écriture inclusive au moyen de quatre techniques : une typographie incluante, la règle de proximité, l'ordre alphabétique et les formes féminines (Axelle, la Rédaction, 2016). La RTBF va même plus loin en proposant régulièrement des « Inside » : des articles qui révèlent les coulisses de la rédaction, répondent aux questions du lectorat et motivent les choix de techniques d'écriture. Dans l'un d'eux, l'entreprise explique se référer au dernier guide de la FWB et admet laisser une part importante de liberté aux rédacteurs et rédactrices. Certain·es utilisent d'autres techniques que ne recommande pas le guide, comme les doublets abrégés (Carton, 2021).

Un autre critère que nous avons défini est celui de la communication administrative sur le site. En effet, hors des articles, les sites s'adressent à leurs visiteurs et visiteuses, dans les formulaires d'inscription par exemple. Le Soir et La Libre, y posent la question de la civilité, en ne laissant que deux choix de réponses : « Madame » ou « Monsieur ». Ceci est problématique, car il devient alors obligatoire pour les personnes *queers* de choisir un genre unique et invariable. Il est d'ailleurs question depuis quelques années de faire apparaitre d'autres catégories sur les cartes d'identité, voire de faire disparaitre cet élément afin de remédier à cette discrimination, alors que la société évolue (Colinet, 2020). Les autres médias que sont Axelle, Les Grenades et la RTBF ne posent pas cette question lors de la complétion du formulaire d'inscription.

Dans les médias, ce sont les différents partis qui s'expriment et révèlent leur position face à l'écriture inclusive. Ainsi, Rachel Sobry, députée au MR, s'est exprimée à ce sujet et selon elle, « On se trompe de combat ». Au contraire, Caroline Désir, ministre de l'Éducation et membre du PS, n'entend pas interdire l'écriture inclusive à l'école et explique que cette écriture va plus loin que l'usage du simple point médian (Declercq, 2021). Chez Ecolo, de nombreuses personnalités comme Margaux de Ré, Claire Hugon ou Sarah Schlitz entendent promouvoir cette écriture. Cette dernière, secrétaire d'État belge à l'Égalité des genres, des chances et à la Diversité, a même été la première à rédiger sa note de politique générale en écriture inclusive (Wernaers, 2020).

Enfin, certaines techniques d'écriture inclusive rendent évidente la position des personnes qui y ont recours. En effet, si ce mémoire tend à prouver que l'écriture inclusive est plus implantée dans nos usages que nous en avons conscience, l'usage de certaines techniques ne peut être inconscient. L'exemple le plus probant est le point médian. Il existait à l'Antiquité, mais avait disparu des usages jusqu'à ce que des personnes en faveur de l'écriture inclusive l'utilisent à nouveau. Il n'a qu'une utilité : celle de faire apparaitre les formes féminines au côté des formes masculines de manière abrégée. Il résulte d'une réflexion consciente lors de la rédaction. Quatre sources y ont recours : les magazines Axelle et Les Grenades, et plus occasionnellement la RTBF, ainsi que le parti politique Ecolo. Les revendications féministes des Grenades et de Axelle, toutes deux créés dans le but de répondre à l'absence des représentations féminines dans la presse, est également un élément qui pourrait motiver leur position.

2.2.1 Presse

1) Axelle

Le magazine Axelle est un mensuel féministe belge, créé en 1998. Il est intéressant de spécifier qu'il affirme sur son site se consacrer à un large public, malgré son militantisme. Il est édité par l'ASBL Vie féminine. Puisque son équipe considère que les femmes sont trop peu mises en avant dans la presse, le magazine consacre l'entièreté de ses pages à la vie des femmes, qu'elles soient impliquées dans le milieu culturel, économique, politique ou autre. Très engagé, il a pour projet de participer à l'avènement d'une société égalitaire. Il s'enquiert de l'actualité des femmes et de son lien avec le capitalisme, le sexisme et le racisme qu'elles subissent au quotidien. À sa tête se trouve Sabine Panet, rédactrice en chef, qui s'est composé une équipe entièrement féminine.

Sur son site, le magazine détaille ses pratiques en matière de langage inclusif et les justifie. Il a été décidé d'utiliser deux typographies : le point médian et la barre oblique. Le premier est utilisé lorsque les formes féminines et masculines sont très semblables et ne diffèrent que d'une lettre ou deux. La seconde prend le relai lorsque les formes sont trop différentes, comme les suffixes en « teur » et « trice ». Axelle explique avoir recours à la règle d'accord de proximité, à l'ordre alphabétique lors d'énumérations et à la féminisation des noms de fonctions. Enfin, le magazine espère pouvoir normaliser ses techniques rédactionnelles, mais s'excuse d'avance pour les quelques erreurs qui pourraient subvenir face à cette nouveauté qui demeure expérimentale. En fin de page, nous retrouvons une

bibliographie qui reprend des ouvrages de spécialistes de la langue comme Dister, Moreau ou Viennot (Axelle, la Rédaction, 2016).

2) Les Grenades

Les Grenades est une nouvelle plateforme de la RTBF. Créée en 2019, elle a pour but de diversifier les représentations des minorités de genres dans l'espace public. Les Grenades s'engagent en faveur de l'égalité et de la diversité à travers des contenus lifestyles, des portraits d'expertes, d'entrepreneuse et un contenu destiné à la déconstruction du sexisme ordinaire et à visibiliser les professions de l'ombre.

On le voit, il s'agit donc d'une source qui a un objectif militant. Le but de ce magazine, tout comme celui de Axelle, n'est pas seulement informatif, mais se situe aussi dans la visibilisation d'une autre réalité sociale, celle des minorités. Aucun article du média n'explique sa position face à l'écriture inclusive. On peut cependant postuler que les rédacteurs et rédactrices sont encouragé·es à l'utiliser, puisque l'on y retrouve des techniques d'écriture qui ne peuvent être inconscientes. Ainsi, si on sait que les formes féminines des noms de fonctions sont passées dans les usages et sont une technique parfois insoupçonnée du langage inclusif, d'autres demandent, par leur caractère récent et puisqu'elles ne sont pas passées dans les usages, d'être réfléchies et donc conscientisées. C'est le cas du point médian, qui est une technique utilisée par Les Grenades (ex. : « […] les gros.ses sont quasi absent.es de nos écrans ? » (cf. Annexe 1, texte 7).

3) La RTBF

Le site officiel de la RTBF est considéré dans ce travail comme une source différente des Grenades, même s'il s'agit de la même entreprise. En effet, la RTBF se décompose en de multiples sites comme le site info, le site TV, le site sport… Chacun est indépendant des autres et est dirigé par des personnes différentes. Les Grenades est un site plus différent encore. Il a été créé avec des objectifs et des engagements différents. Ainsi, la RTBF affirme suivre les recommandations de la Fédération Wallonie Bruxelles dans son dernier guide *Inclure sans Exclure* où le point médian est déconseillé, alors que Les Grenades l'utilisent fréquemment. L'engagement diffère entre les deux sources : la RTBF a un objectif informatif, tandis que Les Grenades ont une volonté militante. Ces dernières sont un moyen pour la RTBF d'élargir son public, tout en conservant la visite des habitué·es sur le site original.

On l'a vu (cf. 1.5 Recommandations et usages actuels par domaine, p.55), la RTBF a pour référent le guide de la FWB de 2020. Cependant, il n'est pas rare que ses rédacteurs et

rédactrices aillent parfois plus loin en matière d'écriture inclusive, en utilisant le point médian dans ses titres sur des réseaux sociaux par exemple, lorsque la concision est de mise. Il arrive aussi que les textes n'incluent pas les femmes, en utilisant le masculin à valeur générique. Les usages sont pluriels et coexistent à la RTBF. Ils sont dus à la multiplicité des membres de l'équipe rédactionnelle.

4) Le Soir

Le Soir est un quotidien généraliste belge. Il a été fondé en 1887. Il se présente comme un journal progressiste et indépendant, de tradition libérale. Il se situe politiquement au centre (Jaumain, 2021). Il est intéressant ici puisqu'il s'agit du quotidien le plus lu après ceux du groupe Sudpresse.

Le quotidien n'explique pas quel guide ou quelle réforme sert de référence au comité rédactionnel. Ce que l'on voit à travers les articles en ligne c'est qu'il semble assez frileux face à certaines techniques d'écriture inclusive comme le point médian, qui n'est jamais utilisé. Un élément permet d'en savoir plus sur la position du média quant aux nouvelles idées qui émergent quant au genre. Lorsque l'on souhaite s'inscrire à leur newsletter sur leur site, il est demandé de remplir un formulaire. À la question de la civilité, il est seulement possible de répondre « Madame » ou « Monsieur ». Cette dualité de réponse est discriminante pour les personnes qui ne se retrouvent pas ce système binaire. Les autres sources mentionnées ci-dessus ne posent pas la question. Si comme beaucoup de médias celui-ci n'est pas neutre, il s'éloigne néanmoins de tout militantisme féministe.

5) La Libre Belgique

La Libre Belgique, plus souvent désignée La Libre, est aussi un quotidien généraliste. Il est créé en 1884 sous le nom Le Patriote. Il fait partie des journaux belges les plus lus, avec Le Soir, La Dernière Heure/ Les Sports et ceux du groupe Sudpresse.

Tout comme Le Soir, le magazine se réfère au système de genre binaire lorsqu'il demande la civilité de celles et ceux qui désirent s'inscrire. Les deux quotidiens sont plus opaques que la RTBF. Ici, on ne sait rien sur les choix rédactionnels. On peut simplement observer les usages dans les différents articles du site. On en sait également très peu sur les engagements du média La Libre. Seuls les magazines Axelles et Les Grenades se définissent comme féministes.

2.2.2 Politique

En politique, seuls trois partis ont exprimé clairement leur position quant aux questions d'écriture inclusive. Deux sont relativement pour et un s'affirme en tant qu'antagoniste à ces pratiques. Il s'agit respectivement d'Ecolo, du PS et du MR. Parmi les deux partis en faveur, Ecolo la défend le plus et l'utilise très fréquemment, ne rechignant pas non plus à avoir recours au point médian, technique la plus controversée : « Ecolo rassemble **celles et ceux** qui veulent un monde plus vert, plus juste et plus démocratique. Un monde où **chacun·e** a la possibilité de vivre une vie digne sur une planète préservée. […] Faites comme nos 13 000 **membres** et **sympatisant·e·s**, rejoignez-nous. » (Ecolo, 2021).

1) Ecolo

Ecolo est un parti de gauche présent en Belgique francophone et germanophone. Ecolo est fondé en 1980 et il est aujourd'hui le deuxième groupe à la chambre. Si la valeur défendue par le parti demeure l'écologie, il lutte également pour la démocratie et l'égalité. Bénédicte Linard, est la ministre de l'Enfance, de la Santé et de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes et provient de ce parti. Elle se présente largement en faveur de l'écriture inclusive, tout comme Sarah Schlitz, la secrétaire d'État à l'Égalité des genres. Pour ce travail, nous utiliserons les communications officielles du parti : les articles les plus récents trouvés sur son site internet.

2) Le Parti socialiste

Le PS, ou Parti Socialiste, se situe également à gauche sur l'échiquier politique, mais n'est présent qu'en Belgique francophone, où il est l'un des plus grands partis. Il existe sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui depuis 1978 et provient de la scission du parti socialiste belge, lui-même précédé par le POB, le parti ouvrier belge. On retrouve Paul Magnette à sa présidence et c'est Caroline Désir, Ministre de l'Enseignement obligatoire, que l'on retrouve dans la presse comme défenseuse de l'écriture inclusive.

Le site du parti ne donne pas tant de visibilité à l'écriture inclusive. Les textes semblent à première vue être écrits dans une langue qui ne se destine pas à visibiliser les femmes ou à neutraliser les énoncés : « Rien n'est plus urgent en ce moment que d'enrayer l'épidémie, de sauver des vies et de garantir aux **citoyens** leurs moyens d'existence. » Leurs communicant·es n'utilisent pas le point médian, mais ont recours au masculin générique (cf. Annexe 1, texte 7). Cependant, on le verra, l'écriture inclusive est utilisée dans leurs documents officiels, tout comme sur le site, avec par exemple le recours à des noms collectifs.

Ainsi, on mentionne « la présidence » et non pas « Le président », « le secrétariat général » et non pas « le secrétaire général », etc.

3) Le Mouvement réformateur

Le MR, ou Mouvement réformateur, est un parti belge présent en francophonie. Libéral, il se situe au centre droit sur l'échiquier politique. Il résulte de la coalition en 2002 de différents partis libéraux : Le Parti réformateur libéral, le Partei für Freiheit und Fortschritt, le Fédéralistes démocrates francophones et le Mouvement des citoyens pour le changement. Il se crée en réaction à la domination des socialistes.

Rien n'est dit sur le site du MR quant à une éventuelle prise de position sur la question de l'écriture inclusive. On ne trouve aucun procédé rédactionnel qui permettrait de donner une patente opinion sur ce sujet. Cependant, contrairement au PS, on trouve sur le site du MR des onglets qui utilisent le masculin générique comme « Le Président », ce qui pourrait être un masculin spécifique puisque le président actuel est effectivement un homme, mais aussi « Elus », qui reprend les « députés » et non pas « les députées et les députés » SITE MR. On le verra, le MR utilise tout de même l'écriture inclusive, comme lorsqu'il mentionne « l'égalité entre les femmes et les hommes », en utilisant donc des doublets complets (cf. Annexe 1, texte 64).

2.3 Identification des unités lexicales

La méthode utilisée afin d'analyser notre corpus est la suivante : chaque expression linguistique (nom, groupe nominal, pronom, adjectif ou participe passé) qui renvoie à une ou des personnes de genre féminin ou à un groupe potentiellement mixte sera identifiée à partir des différents textes. Lorsqu'il s'agit d'un nom, d'un groupe nominal ou d'un pronom, ces termes sont appelés des « têtes » (ex. : « parents », « adolescent·es » …). Ils peuvent apparaitre seuls, mais sont parfois accompagnés d'« éléments dépendants », qui s'accordent en genre et en nombre à leur tête (ex. : « parents **détenus** », « adolescent·es **vacciné·es** »…). Ces « éléments dépendants », ou « éléments accordés » que nous analyserons dans ce travail sont les adjectifs et les participes passés. Il a été décidé de ne pas tenir compte des déterminants. En effet, cette classe étant fermée, elle offre bien moins d'alternatives inclusives, contrairement aux groupes nominaux, aux adjectifs et aux participes passés. De plus, beaucoup de déterminants ont des graphies identiques au féminin pluriel et au masculin pluriel comme « leurs », « des », « ces », « les » … Cela pose problème lors de la complétion de la base de données. En effet, puisqu'il n'existe que très peu d'alternatives, le choix des

rédacteurs et rédactrices est dirigé par un manque de choix, plutôt que par des motivations d'ordre idéologique.

Les occurrences trouvées dans des discours rapportés lors d'interviews ou lorsque l'auteur ou l'autrice cite une personne ne seront pas codées. En effet, même s'il existe un travail de réécriture dans une interview de presse écrite, il se peut que les termes exacts utilisés par le sujet de l'interview soient laissés intacts. Il demeure toujours le risque que ces écrits illustrent les usages des individus interviewés et non pas ceux de la source elle-même. Lorsqu'elle est considérée comme étant pertinente selon les critères mentionnés ci-dessus, l'expression linguistique est décrite dans un tableau Excel.

L'objectif est donc de créer une base de données assez fournie afin de pouvoir en dégager des résultats significatifs. Le tableau Excel se divise en 18 colonnes expliquées au point suivant. Les expressions linguistiques sont sélectionnées et codées si elles répondent à des techniques d'écriture inclusive. Les expressions qui sont au masculin générique seront également codées. Il est en effet nécessaire de les prendre en compte au vu des débats actuels. De plus, le guide de la Fédération Wallonie-Bruxelles le compte comme une technique d'écriture inclusive. Nous acceptons également certaines techniques moins faciles à identifier comme la formulation neutre d'un énoncé (ex. : *les moins de 12 ans*, *des mobilisations citoyennes*…) et avons une définition très large des noms collectifs (ex. : *le MR, le parlement, le gouvernement*…). Les couples nom+adjectif (ex. *parents détenus*) comptent comme deux occurrences. Face à un énoncé du type : « les principales personnes intéressées », nous devons comptabiliser deux occurrences, « principales personnes » et « intéressées », puisque l'énoncé pourrait être tourné comme suit : « des principaux intéressés », soit comme un couple nom+adjectif. Le nom « personnes » permet simplement d'éviter l'emploi du masculin générique et de prévenir l'activation du genre.

Grâce au tableau Excel, nous pourrons réaliser des graphiques et ainsi analyser les usages des domaines et des différentes sources. Nous verrons si notre hypothèse quant à la visée de visibilisation des femmes dans la langue est validée ou pas. Nous pourrons aussi découvrir quelles sont les techniques d'écriture inclusive les plus utilisées et lesquelles ne le sont pas. Cette analyse sera donc autant qualitative que quantitative.

2.4 Guide de codage

Le tableau est donc composé de 18 colonnes. Nous allons à présent citer leur intitulé et expliquer leur signification. Nous énumérerons ensuite les codes susceptibles de se retrouver

dans la colonne et leur définition à chacun. Un exemple tiré du corpus sera également fourni lorsque nécessaire.

1) ID

La première colonne s'intitule ID, pour *identifiant*. Chaque occurrence est désignée par un nombre allant de 0 à 1595 pour faciliter son identification.

2) Domaine

Nous entendons ici le milieu dont provient le texte dont est issue l'occurrence. Deux choix sont possibles ici puisqu'il s'agit soit de la presse soit d'un texte politique.

Intitulé de la colonne	**Liste des codes possibles :**	**Signification des codes :**
Domaine	Presse	L'expression linguistique est issue d'un texte de presse.
	Politique	L'expression linguistique est issue d'écrits politiques.

3) Source :

Cette colonne permet de préciser l'instance qui est responsable du texte dont est issue l'occurrence. Il peut s'agir soit de Axelle, des Grenades, de la RTBF, du Soir, de La Libre, du parti Ecolo, du PS ou du MR.

Intitulé de la colonne	**Liste des codes possibles :**	**Signification des codes :**
Source	*Axelle*	L'expression linguistique est issue d'un texte trouvé sur le site en ligne du magazine Axelle.
	Les Grenades	L'expression linguistique est issue d'un texte trouvé sur le site en ligne du journal Les Grenades.
	La RTBF	L'expression linguistique est issue d'un texte trouvé sur le site en ligne de la RTBF.
	Le Soir	L'expression linguistique est issue d'un texte trouvé sur le site en ligne du journal Le Soir.
	La Libre	L'expression linguistique est issue d'un texte

		trouvé sur le site en ligne du journal La Libre Belgique.
	Ecolo	L'expression linguistique est issue d'un texte trouvé sur le site en ligne d'Ecolo.
	Le PS	L'expression linguistique est issue d'un texte trouvé sur le site en ligne du Parti Socialiste.
	Le MR	L'expression linguistique est issue d'un texte trouvé sur le site en ligne du Mouvement Réformateur.

4) Position

Cette colonne sert à noter l'opinion générale de la source sur l'écriture inclusive afin de pouvoir, lors de notre analyse, comparer les usages effectifs et les pratiques déclarées. Nous l'avons déterminé plus haut, cinq sources sont en faveur de l'écriture inclusive (Axelle, Les Grenades, la RTBF, ECOLO et le PS) et trois sources sont contre (La Libre Belgique, Le Soir, le MR).

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Signification des codes :**
Position	*En faveur*	L'occurrence (ou mot cible) est issue d'une source qui se positionne en faveur de l'écriture inclusive.
	En défaveur	L'occurrence (ou mot cible) est issue d'une source qui ne se positionne contre l'écriture inclusive.

5) Titre :

Nous trouverons ici le titre de l'article de presse ou du texte politique dont provient l'occurrence analysée. La liste des articles ainsi que leur auteur·e, date de parution et de consultation ainsi que leur URL est disponible en annexe (cf. Annexe 1).

6) Expression :

L'occurrence est ici prise avec un contexte minimal, soit son déterminant et d'autres éléments accordés s'il s'agit d'une tête, et les éléments accordés sont accompagnés de leur tête et du déterminant de celle-ci s'il y en a. Ainsi, si l'occurrence analysée est « députée », nous trouverons dans cette case l'occurrence accompagnée de son environnement, soit par exemple « la députée bruxelloise ».

Intitulé de la colonne	**Exemples de codes possibles**	**Exemples d'occurrence (ou mot cible, cf. point suivant)**
Expression	*La députée bruxelloise*	*Députée*
	La députée bruxelloise	*Bruxelloise*
	Leurs parents détenus	*Parents*
	Leurs parents détenus	*Détenus*

7) Mot cible

Ici, seul le mot cible, soit celui concerné par la technique d'écriture inclusive est repris. Il est dépossédé de son environnement. Dans ce travail, « mot cible » sera un synonyme d' « occurrence ».

Intitulé de la colonne	**Exemples de mots cibles**
Mot cible	*Députée*
	Bruxelloise
	Parents
	Détenus

8) Tête ou élément accordé

Cet intitulé s'attache à déterminer s'il s'agit d'une tête ou d'un élément accordé, soit un élément principal de l'expression comme un nom ou un pronom, ou un élément qui s'accorde à une tête, comme un adjectif ou un participe passé.

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Définition des codes (Starets, 2000) :**
Tête ou élément accordé	*Tête*	Noyau, élément principal de l'expression (ex. : de meilleurs

		dirigeants).
	Élément accordé	Satellite (ou subordonné), élément dépendant d'une tête à laquelle il s'accorde en genre et en nombre (ex. : **de meilleurs** dirigeants).

9) Adjectif ou participe passé

Cette colonne permet de préciser de quel type d'élément accordé il s'agit, soit un adjectif soir un participe passé. S'il l'occurrence analysée est une tête, la case sera notée *na*, pour *non appliqué*. Cela signifie que l'élément de réponse de cette colonne ne s'applique pas à l'occurrence. Les cases nommées *na* ne seront donc pas prises en compte lors de l'analyse.

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Signification des codes :**	**Exemple :**
Adjectif ou participe passé	*adjectif*	L'occurrence (ou mot cible) est un élément accordé, et plus précisément un adjectif	Ex. : *des **jeunes** adultes*
	participe passé	L'occurrence (ou mot cible) est un élément accordé, et plus précisément un participe passé	Ex. : *Marie-Thérèse Fassin **nommée** responsable*
	na	Non appliqué. L'occurrence est une tête, cette colonne ne s'applique donc pas à elle.	/

10) Technique

Cette colonne permet de nommer le type de procédé d'écriture inclusive dont relève l'occurrence. Nous avons comptabilisé 17 techniques utilisées dans notre corpus.

Intitulé de la colonne :	Liste de codes possibles :	Signification des codes :	Exemple :
Technique	*Accord de proximité*	Les verbes, adjectifs et pronoms sont accordés au substantif qui le plus proche.	Ex. : *toutes les Bruxelloises et Bruxellois, soient **mobilisés** et **prêts***
	Adjectif épicène	L'occurrence (ou mot cible) est un adjectif épicène. Cela signifie que la graphie est identique au masculin et au féminin.	Ex. : *des élèves **francophones**, du **célèbre** personnage*
	Adjectif féminin	L'occurrence (ou mot cible) est un élément dépendant accordé au féminin.	Ex. : *l'**actuelle** ministre*
	Adjectif masculin	L'occurrence (ou mot cible) est un élément dépendant accordé au masculin.	Ex. : *les individus restent **influencés**, un personnage **fictionnel***
	Doublets abrégés	L'occurrence (ou mot cible) consiste en la juxtaposition des formes masculines et féminines de manière abrégée.	Ex. : ***seul·es** 32 % des **Allemand·es***
	Doublets complets	L'occurrence (ou mot cible) consiste en la juxtaposition des formes masculine et féminine complètes.	Ex. : *l'égalité entre les **femmes** et les **hommes**, les **contributrices** et **contributeurs***
	Expression invariable	Les expressions invariables sont des termes dont le genre ne congrue pas avec celui du référent mais demeure fixe peu importe celui de son référent. Ces termes ont souvent acquis leur signification actuelle par extension de leur signification initiale.	Ex. : ***victime*** (du latin victima : Créature vivante offerte en sacrifice aux dieux), ***nourrisson***, ***bébé***
	Formule neutre	Une formule neutre permet d'éviter l'activation du genre grammatical. Elle a toujours pour conséquence de neutraliser les énoncés.	Ex. : ***les moins de douze ans***, ***les grosses fortunes***, ***aux personnes précarisées***
	Masculin	Le masculin est utilisé afin d'accorder	Ex. *: Les **élus**, les*

générique	l'occurrence (ou mot cible). Il a ici une valeur générique. Cela signifie qu'il peut désigner des groupes potentiellement mixtes. Nous nommons également de cette manière les noms de fonctions non féminisés.	***professeurs**, ils sont **immunisés***
Néologie	La néologie consiste en la création de nouveaux mots. L'occurrence (ou mot cible) est un néologisme.	Ex. : *les profs, l'auteurice, des hackers*
Nom collectif	« Les termes collectifs sont des mots, masculins ou féminins, qui permettent de renvoyer à des ensembles d'individus » (Dister et Moreau 2020, p.40). Ils permettent d'éviter l'utilisation de termes au genre apparent. Le guide *Inclure sans exclure*, dresse une liste de termes collectifs qui nous a servi de référence pour ce travail. Nous avons décidé de coder les noms de parti (ex. : le MR) comme des noms collectifs lorsque ceux-ci permettent d'éviter des formulations comme « les députés du MR ». Lorsque le « parlement » désigne les personnes qui l'occupent et pas le lieu, il a aussi été codé comme un nom collectif.	Ex. : *aux **populations allemandes**, la **direction**, le **parlement**, le **PS***
Nom épicène	L'occurrence (ou mot cible) est un nom épicène. Cela signifie que la graphie est identique au masculin et au féminin.	Ex. : *des **féministes**, les **enfants**, les **adultes**, **bourgmestre**, **ministre***
Nom féminin	L'occurrence (ou mot cible) est un nom commun féminin. Il peut aussi s'agir de noms de fonction féminisés.	Ex. : *les **femmes**, la **chancelière**, des **militantes**, **autrice**…*
Participe passé féminin	L'occurrence (ou mot cible) est un participe passé accordé au féminin. Lorsqu'il est accordé à un terme issu	Ex. : *des expertes **auditionnées**, elle s'est **suicidée**, 400*

		d'une formule neutre (ex.: personne) nous notons qu'il a pour effet la neutralisation et non la visibilisation. En effet, il est un élément dépendant.	*personnes ont été* ***mobilisées***
	Pronom épicène	L'occurrence (ou mot cible) est un pronom épicène. Cela signifie que la graphie est identique au masculin et au féminin. Seul le pronom « nous » est repris dans cette catégorie.	Ex. : ***nous***
	Pronom féminin	L'occurrence (ou mot cible) est un pronom féminin. Lorsqu'il est accordé à un terme issu d'une formule neutre (ex.: personne) nous notons qu'il a pour effet la neutralisation et non la visibilisation. En effet, il est un élément dépendant.	Ex. : ***elles***, ***celles***-ci
	Pronom indéfini	L'occurrence (ou mot cible) est un pronom indéfini. Certains sont variables (chacun/chacune) et d'autres invariables (on) (Monneret & Rioul, 1999). Seules les formes invariables ont pour effet la neutralisation.	Ex. : ***on***, 171 ***autres***

11) Technique V2

Cette colonne est presque identique à la précédente. Cependant, certaines techniques ont été rassemblées afin de faciliter l'analyse en réduisant l'éventail à 12 techniques.

Adjectif épicène, nom épicène et pronom épicène → Épicène
Adjectif féminin, nom féminin, participe passé féminin et pronom féminin → Forme féminine

12) Signe abréviatif

Nous verrons ici quel signe typographique est utilisé pour abréger les doublets. Il existe de nombreux signes possibles : le point médian, le point, la barre oblique, le tiret, la parenthèse, mais il est également possible d'utiliser la majuscule. Si la technique du mot cible analysé n'est pas les doublets abrégés, la case sera notée *na*, pour *non appliqué*. Cela signifie que

l'élément de réponse de cette colonne ne s'applique pas à l'occurrence. Cette case ne sera donc pas prise en compte lors de l'analyse des prochains chapitres.

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Signification des codes :**	**Exemple :**
Signe abréviatif	*Parenthèses*	Le signe abréviatif utilisé pour les doublets abrégés est les parenthèses.	*Ex. : Celui ou celle qui n'est pas entièrement vacciné(e)*
	Barre oblique	Le signe abréviatif utilisé pour les doublets abrégés est une barre oblique.	Ex. *: des travailleurs/euses sociaux/ales*
	Tirets	Le signe abréviatif utilisé pour les doublets abrégés est un tiret.	Ex. : *les salariés*
	Point	Le signe abréviatif utilisé pour les doublets abrégés est un point final.	Ex. : *tou.te.s les Bruxellois.e.s intéressé.e.s*
	Point médian	Le signe abréviatif utilisé pour les doublets abrégés est un point médian.	Ex. : *les magistrat·es*
	Majuscule	Les doublets ont été abrégés par une majuscule.	Ex. : *les salariéEs*
	na	Non appliqué. L'occurrence n'est pas un doublet complet cette colonne ne s'applique donc pas à elle.	/

13) Ordre des doublets complets

Cette colonne a pour but de coder l'ordre des doublets complets. L'ensemble des guides recommandent de les placer par ordre alphabétique, mais on remarque que certain·es rédacteurs et rédactrices positionnent systématiquement une forme en première place.

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Signification des codes :**	**Exemple :**
Ordre des doublets complets	*OA*	= ordre alphabétique : les doublets sont placés selon l'ordre de l'alphabet.	Ex. : *au facteur ou à la factrice*
	Non OA	= non-ordre alphabétique : les doublets ne sont pas placés selon l'ordre de l'alphabet.	Ex. : *entre hommes et femmes*
	na	Non appliqué. L'occurrence n'est pas un doublet complet, cette colonne ne s'applique donc pas à elle.	/

14) Effet

La complétion de cette case permet de voir quel est l'effet de la technique d'écriture inclusive qui a été appliquée au mot cible analysé. Trois effets sont possibles : la neutralisation de l'énoncé, la visibilisation des femmes dans l'énoncé ou leur invisibilisation. Seul l'emploi du masculin générique a pour effet d'invisibiliser les femmes.

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Signification des codes :**	**Exemple :**
Effet	*Invisibilisation*	= ordre alphabétique : les doublets sont placés selon l'ordre de	Ex. : *au facteur ou à la factrice*

		l'alphabet.	
	Neutralisation	= non-ordre alphabétique : les doublets ne sont pas placés selon l'ordre de l'alphabet.	Ex. : *entre hommes et femmes*
	Visibilisation	Non appliqué. L'occurrence n'est pas un doublet complet, cette colonne ne s'applique donc pas à elle.	/

15) Genre du référent

Cette case permet de connaitre le genre du référent si le référent désigné par le mot cible. Si le référent est féminin, il sera noté *féminin*. Si le référent est mixte, il sera noté *féminin et masculin*. Aucune distinction n'est faite entre les groupes mixtes et les groupes potentiellement mixtes. Les occurrences dont les référents sont exclusivement masculins ne sont pas analysées dans ce tableau.

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Définition des codes :**	**Exemple :**
Genre du référent	*Féminin*	L'occurrence analysée désigne une ou des femmes.	Ex. : *la journaliste, les femmes racisées*
	Féminin et masculin	L'occurrence analysée désigne un groupe mixte ou potentiellement mixte.	Ex. : *la société allemande, des féministes*

16) Type de référent

Nous verrons ici si l'occurrence renvoie à un référent unique ou à un groupe. Il ne faut pas confondre avec le nombre de l'occurrence. Une occurrence au singulier peut renvoyer à plusieurs personnes. Ainsi, si *le parlement* désigne un groupe d'individu, l'occurrence est au singulier.

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Définition des codes :**	**Exemple :**
Type de référent	*individu*	L'occurrence analysée renvoie à un seul individu.	Ex. : *la chancelière, la linguiste*
	groupe	L'occurrence analysée renvoie à un groupe d'individus.	Ex. : *l'Allemagne, les femmes racisées*

17) Nombre

Cette colonne permet de savoir si l'occurrence est au singulier ou au pluriel.

Intitulé de la colonne :	**Liste de codes possibles :**	**Définition des codes :**	**Exemple :**
Nombre	*singulier*	L'occurrence analysée est une forme au singulier.	Ex. *: la population mondiale, une génération oubliée*
	pluriel	L'occurrence analysée est une forme au pluriel.	Ex. : *les moins de douze ans, les adolescentes*

18) Contexte

Enfin, cette colonne reprend le contexte du mot cible, soit la phrase entière dans laquelle elle se trouve.

Chapitre 3 : Analyse descriptive et comparative

Ce chapitre a pour objectif de répondre à nos questions de recherche et de vérifier notre hypothèse. Pour rappel, nous cherchons à savoir, à partir du corpus, quelles sont les techniques auxquelles les rédacteurs et rédactrices de nos sources ont le plus souvent recours, et lesquelles s'implantent plus difficilement dans les usages. Lors de nos analyses, les usages des domaines de la presse et de la politique seront comparés, mais aussi ceux des huit sources entre elles. Nous avons donc cinq sources issues de la presse : Axelle, Les Grenades, la RTBF, Le Soir, La Libre Belgique, et trois sources politiques : Ecolo, le PS et le MR. Nous verrons également si les pratiques déclarées coïncident avec les usages effectifs ou s'il existe un décalage. Les sources ont été rassemblées en deux groupes, selon qu'elles sont en faveur ou contre l'écriture inclusive. Nous examinerons également en détail chaque technique d'écriture inclusive dans les usages, comme l'ordre des doublets complets ou le signe typographique le plus utilisé afin d'abréger deux doublets. Enfin, nous verrons quel effet ressort le plus des usages par domaine et par source : la visibilisation ou l'invisibilisation des femmes dans les énoncés ou la neutralisation de ceux-ci.

3.1 Répartition des occurrences du corpus

3.1.1 Mots cibles par source

Avant de répondre à ces questions, il convient de partager les résultats obtenus suite à l'encodage des noms, groupes nominaux, adjectifs et participes passés du corpus. À partir de ce dernier, nous avons encodé 1595 expressions linguistiques désignant une ou plusieurs femmes ou un groupe potentiellement mixte. Si l'on regarde la répartition des occurrences (ou mots cibles) dans nos deux domaines, nous obtenons 1048 issus de la presse et 547 mots cibles issus d'écrits politiques. Il n'est pas pertinent d'analyser ces résultats puisque nous avons cinq sources presse et trois sources politiques. Le sous-corpus composé d'écrits politiques est donc plus petit (17.911 mots) que celui composé de textes de presse (30.022 mots). Trop peu de partis politiques ont déjà partagé leur opinion sur l'écriture inclusive.

En revanche, puisque les sous-corpus de chaque source sont de taille identique, ce tableau exprimant le nombre de mots cibles par source est intéressant :

Source	Nombre de mots cibles
La Libre	249
Axelle	225
Les Grenades	222
Le MR	219
Ecolo	195
RTBF	181
Le Soir	171
Le PS	133

Il permet de voir quelle(s) source(s) utilise(nt) le plus d'expressions linguistiques destinées à désigner des femmes ou des groupes mixtes. Les données varient de 249 à 133 mots cibles, respectivement pour le La Libre et le PS. Respectivement en deuxième et troisième position, les deux sources à caractère relativement militant, Axelle et Les Grenades, désignent également beaucoup de ces référents. Depuis ce tableau, on peut affirmer que les journalistes de presse ont globalement plus tendance à désigner des groupes féminins ou mixtes que les politicien·nes, avec une moyenne de 210 (presse) mots cibles contre 182 (politique).

3.1.2 Genre des référents par domaine

Dans l'ensemble de notre corpus, 75,36% des mots cibles désignent des groupes potentiellement mixtes. 24,64% des occurrences ont donc pour référent une ou des femmes. Il est également possible de comparer les domaines entre eux et de regarder parmi les expressions linguistiques lesquelles ont un référent féminin et lesquelles désignent un ou des groupes mixtes.

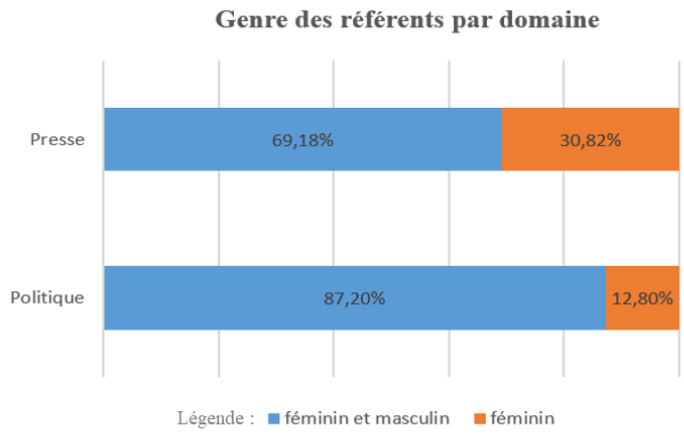

Figure 1: Genre des référents par domaine (corpus total)

Dans le graphique ci-dessus, on remarque que la presse a plus tendance à désigner une ou des femmes que les textes politiques. En effet, dans les textes politiques 87,20% des unités codées désignent des groupes mixtes et 12,80% désignent des groupes féminins. Dans la presse, 69,81% des expressions ont pour référent un groupe mixte et 30,82% un groupe féminin. Cela peut s'expliquer par la visée universelle des textes politiques. Au contraire, la presse mentionne des individus particuliers, qui ont leurs propres caractéristiques, comme leur genre.

3.1.3 Genre des référents par source

Ensuite, pour affiner l'analyse, il est intéressant de regarder parmi ces expressions linguistiques lesquelles ont un référent féminin et lesquelles désignent un ou des groupes mixtes, selon la source dont elles proviennent.

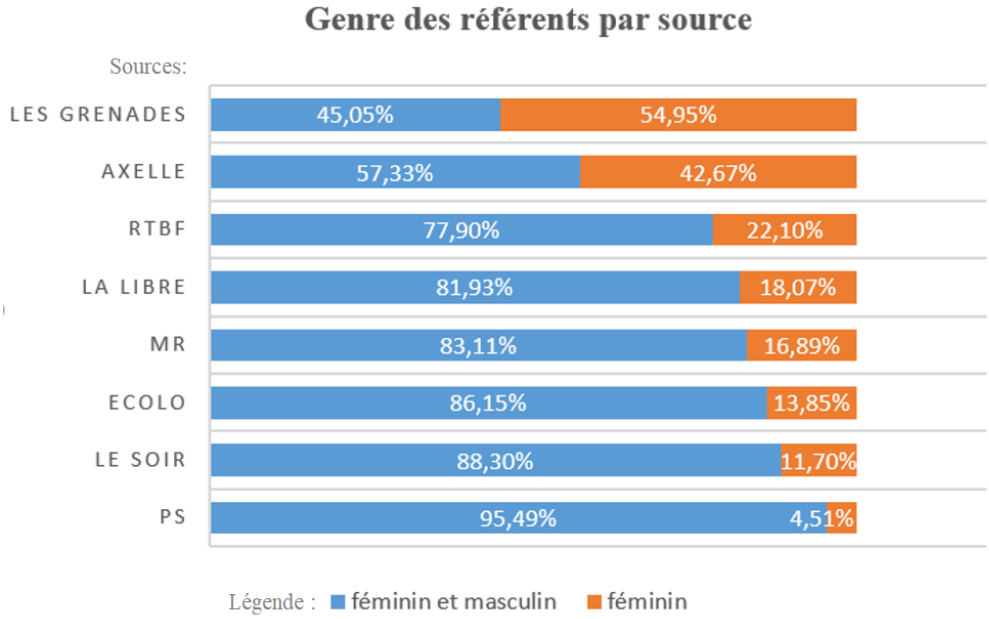

Figure 2: Genre des référents par source (corpus total)

On voit que les deux magazines féministes, Axelle et les Grenades, font le plus référence à des femmes (en moyenne dans 48,81% des cas). La motivation de leurs fondateurs et fondatrices était en effet de visibiliser les femmes dans la presse. Ces deux sources se distinguent des six autres, dont les mots cibles désignent en moyenne des groupes potentiellement mixtes 85% du temps. Il peut sembler normal que les trois partis politiques occupent le bas du tableau. En effet, ils s'adressent à un groupe vaste et désignent un public large composé de femmes et d'hommes. Il est intéressant de voir quelles techniques sont utilisées afin de mentionner ces groupes.

3.2 Analyse des techniques

Dans cette partie, nous allons tenter de déterminer quelles sont les techniques d'écriture inclusive qui sont le plus couramment utilisées et lesquelles le sont moins. Nous détaillerons la fréquence du recours à ces techniques dans l'ensemble du corpus, mais aussi par domaine et enfin par source. Nous verrons également si certaines techniques sont plus utilisées que d'autres selon le genre du référent que désignent les expressions linguistiques que nous avons codées. Des graphiques seront proposés afin de permettre une visualisation optimale des données.

3.2.1 Techniques utilisées dans l'ensemble du corpus

En général, les techniques les plus utilisées par les rédacteurs et rédactrices de nos sources sont le recours au masculin générique (23,26%), à la forme féminine (21,19%) et à la forme épicène (20,69%). La formule neutre est également utilisée dans 14,36% des cas, et le nom collectif est la technique utilisée pour 11,41% des expressions linguistiques.

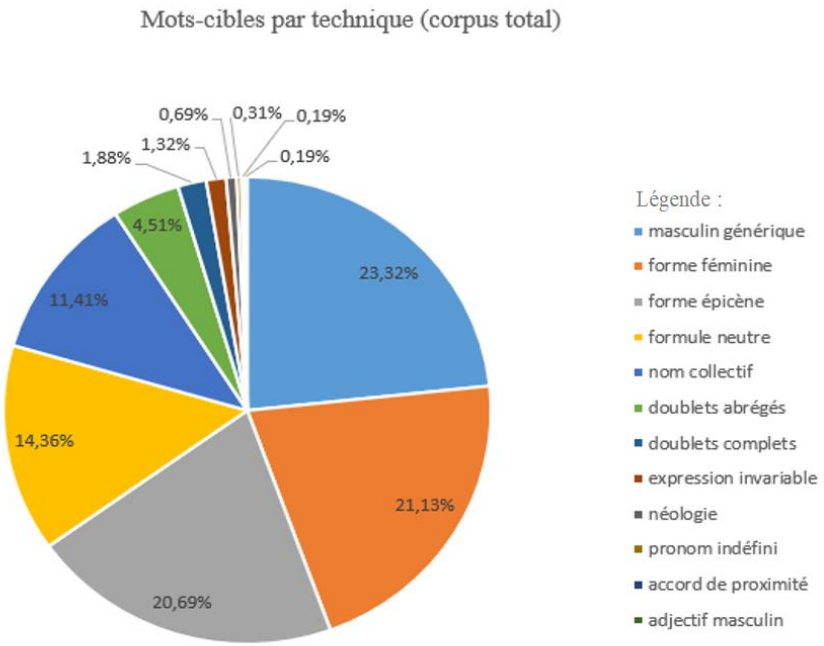

Figure 3: Mots-cibles par technique (corpus total)

Les deux mots cibles qui sont le plus utilisés comme des masculins génériques sont « ils » et « travailleurs ». Ces termes composent respectivement 4,75% et 4,30% des masculins génériques (cf. Annexe 2). Ils ne sont pas tant représentatifs de cette technique. Au contraire, le mot cible que l'on retrouve le plus de fois dans les formes féminines est le nom commun « femmes », à 15,73% et le pronom personnel « elle » à 12,46% (cf. Annexe 3). Ces chiffres sont bien plus élevés. Les rédacteurs et rédactrices utilisent plus de termes différents au masculin générique (183) que de formes féminines différentes (143).

Dans les énoncés où l'on retrouve des formes épicènes, 15,45% des mots cibles sont « enfants » et 13,33% « jeunes » (cf. Annexe 4). L'âge des référents est mis en avant et pas leur genre. Cela permet de mettre en avant cette catégorie de la population dans sa globalité, sans la scinder en deux selon le genre des individus. Les formules neutres sont quant à elle construites le plus souvent avec les termes « personne(s) ». La forme au pluriel est la plus utilisée (35,81%) et vient ensuite la forme au singulier (9,61%) (cf. Annexe 5). Cette technique, tout comme celle du nom collectif, permet très facilement de faire disparaitre le genre des référents dans un énoncé lorsque cette donnée n'est pas pertinente. Les noms collectifs que l'on retrouve le plus dans notre corpus sont « gouvernement » (15,38% des noms collectifs), « population » (10,99% des noms collectifs) et « parlement » (9,34% des noms collectifs) (cf. Annexe 6). Nous confirmerons cette hypothèse plus loin dans ce chapitre, mais il semblerait donc qu'au vu du sens de ces termes, ce soit dans les écrits politiques que l'on retrouve le plus de noms collectifs.

3.2.2 Techniques utilisées selon le genre du référent

Il est intéressant de voir si le recours à certaines techniques varie selon le genre du référent. Le recours à la forme féminine mis à part, l'ensemble des techniques sont utilisées en majorité afin de désigner des groupes potentiellement mixtes. Comme nous l'avons vu plus haut, ce sont en effet ces groupes qui sont le plus mentionnés dans notre corpus et il est donc normal que les techniques servent à les désigner en majorité.

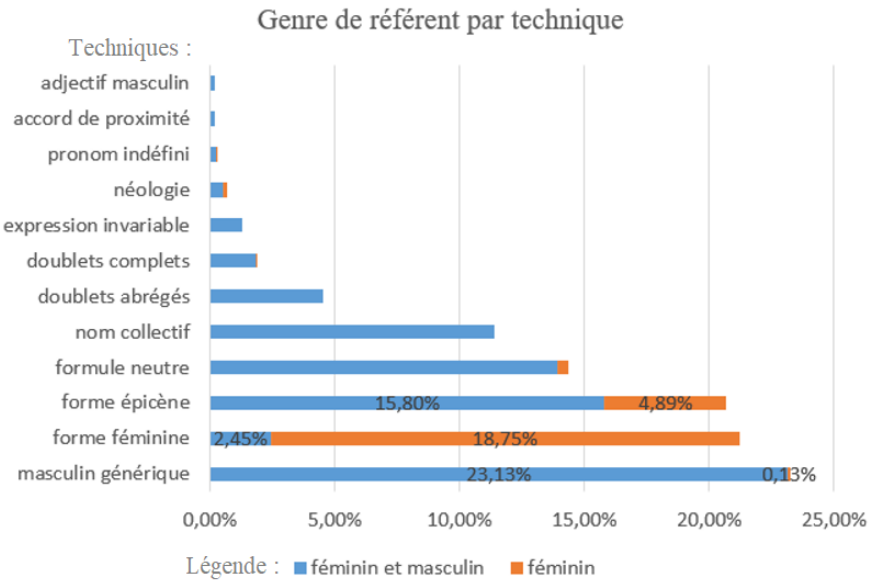

Figure 4: Genre de référent par technique

Ce que le graphique ci-dessus nous permet d'affirmer, c'est que la valeur générique du masculin est globalement très reconnue par les rédacteurs et rédactrices de nos sources. Lorsqu'il est utilisé, le masculin générique sert à désigner des groupes mixtes dans 99,46% des cas, comme dans « en associant étroitement les travailleurs » (cf. Annexe 1, texte 62). Il est également à noter qu'il sert donc à désigner des femmes dans 0,54% des cas. C'est dans un texte du PS que l'on dénombre deux occurrences dont le référent est une femme, mais qui ont été écrites au masculin générique : « Marie-Thérèse Fassin est le cinquième **médiateur nommé** auprès de la Stib […] » (cf. Annexe 1, texte 19).

Au contraire, les formes féminines ne sont que très peu perçues comme capables de désigner des groupes mixtes. 88,46% des formes féminines ont pour référent une ou des femmes. Lorsqu'elles servent à désigner des groupes mixtes, les formes féminines rencontrées dans le corpus sont des éléments accordés ou des pronoms féminins. Ces pronoms féminins sont dans ce cas des pronoms anaphoriques dont l'élément premier était au féminin. En effet, il y a recours aux formes féminines pour désigner un groupe mixte lorsqu'il doit y avoir accord avec une tête féminine utilisée précédemment dans une formule neutre. Ainsi, dans « **Certaines personnes** ont dû renoncer à exercer leur activité professionnelle, d'autres se sont **retrouvées enfermées** chez **elles** » (cf. Annexe 1, texte 69), les termes « retrouvées », « enfermées » et « elles », sont au féminin comme leur antécédent qui est « personnes ». Le féminin n'a donc pas une valeur générique dans ce corpus puisqu'à aucun cas il n'est utilisé pour désigner un groupe neutre. Si « le médiateur » permet de désigner soit une femme, soit un homme, son équivalent féminin ne renverra jamais qu'à une femme.

Techniques utilisées pour désigner un référent féminin

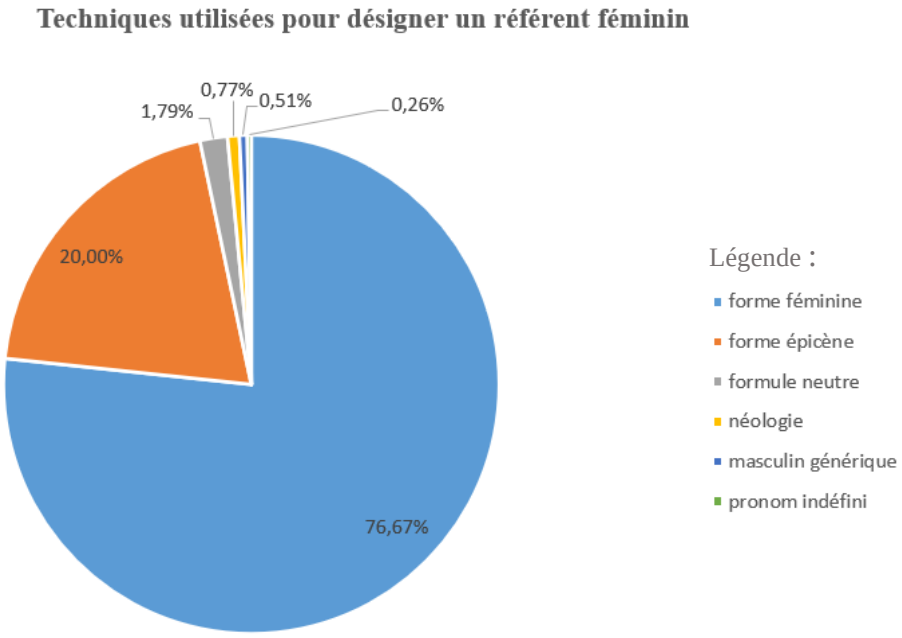

Figure 1: Techniques pour désigner un référent féminin

Pour désigner une femme, seulement six techniques sont à dénombrer. En effet, il est impossible que des doublets complets, par exemple, aient un référent d'un seul genre. D'autres techniques, comme l'expression invariable ou le nom collectif, ne sont pas utilisées dans ce corpus pour des référents féminins. La technique la plus utilisée est le recours à la forme féminine (76,64%). « Femmes » est la forme féminine qui désigne le plus les femmes. Vient ensuite le pronom « elle », suivi de la forme « femme » au singulier. La deuxième technique utilisée de manière significative est la forme épicène (20%). Les trois termes épicènes désignant une ou des femmes que l'on dénombre le plus de fois dans ce corpus sont, par ordre décroissant, « ministre », « jeune(s) » et « commissaire » (cf. Annexe 8).

Seules ces deux techniques sont pertinentes à mentionner ici. Les autres sont très peu utilisées dans ce corpus. Elles se répartissent de manière relativement identique, à moins de 2% d'utilisation. Il s'agit de la formule neutre, de la néologie, du masculin générique et du pronom indéfini. Le masculin générique est utilisé pour désigner des femmes dans seulement 0,51% des cas. On le voit, si cette technique est la plus utilisée du corpus, elle sert en très grande majorité à désigner des groupes mixtes, et non des référents féminins.

Techniques utilisées pour désigner un référent potentiellement mixte

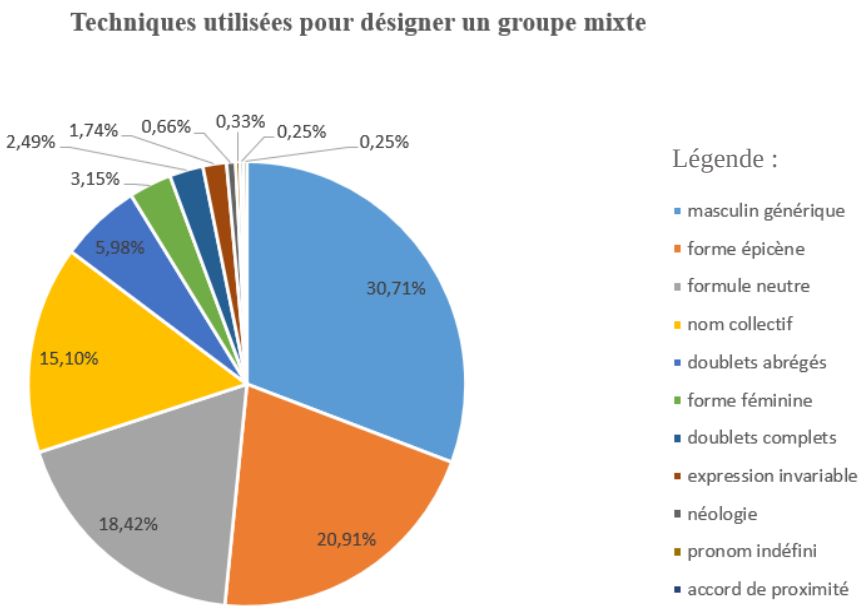

Figure 2: Techniques utilisées pour désigner un groupe mixte

C'est le masculin générique qui est la technique la plus utilisée pour désigner des groupes mixtes (30,71%). On l'a vu, son utilisation dans le cadre d'une rédaction inclusive fait débat. Toutefois, puisque nous avons choisi de l'inclure, il est indispensable de le mentionner. Près d'un tiers des groupes mixtes sont désignés ainsi. Les termes au masculin générique les plus fréquents sont « ils » (4,59%) et « travailleurs » (4,32%) (cf. Annexe 9). Ensuite, tout comme pour les référents féminins, c'est le recours à des formes épicènes (20,91%) et à des formules neutres (18,42%) qui sont les deuxième et troisième techniques de ce classement. Enfin, on remarque un pourcentage pertinent de noms collectifs (15,10%). On voit donc que les rédacteurs et rédactrices ont recours à plus de techniques différentes pour désigner des groupes mixtes que pour désigner une ou des femmes.

Les techniques qui sont moins utilisées pour désigner des groupes mixtes sont les doublets (complets ou abrégés), les formes féminines, les expressions invariables, la néologie, les pronoms indéfinis, l'accord de proximité et les adjectifs masculins.

3.2.3 Techniques utilisées selon les domaines

Presse écrite

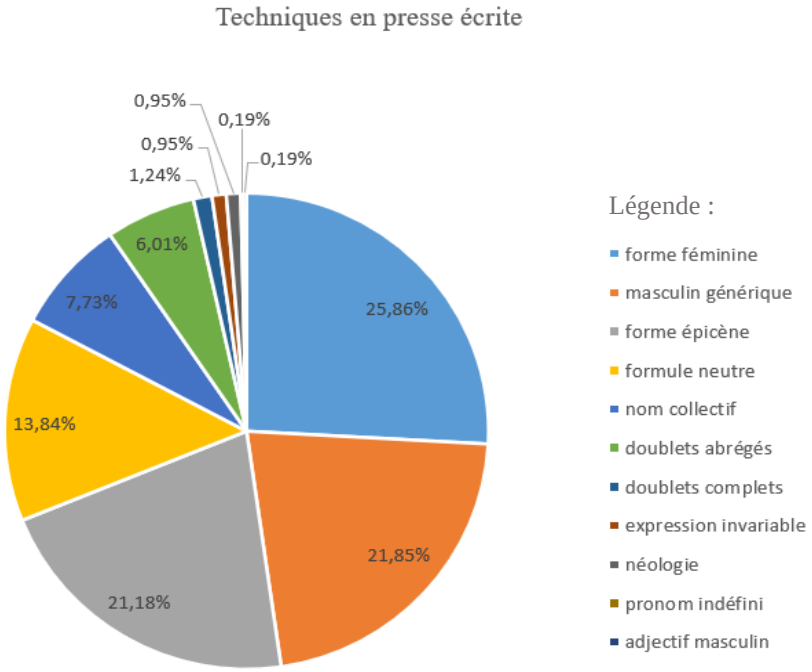

Figure 3: Techniques en presse écrite

Dans la presse écrite, près de la moitié des expressions linguistiques que nous avons codées sont des formes féminines (25,86%) ou des masculins génériques (21,85%). Près d'un quart supplémentaire des mots cibles sont des formes épicènes (21,18%). Ensemble, ces trois techniques les plus utilisées (forme féminine, masculin générique et épicène) le sont près des trois-quarts du temps dans les textes de presse que nous avons sélectionnés. Nous approfondirons leurs effets plus loin dans ce travail, mais chacune a un effet différent. La première visibilise les femmes tandis que la deuxième les invisibilise et la troisième neutralise l'énoncé. La formule neutre est aussi utilisée de manière conséquente, à 13,84%. Viennent enfin les noms collectifs, les doublets (complets et abrégés), les expressions invariables, la néologie, les pronoms indéfinis et les adjectifs au masculin, de manière négligeable.

Voici à présent les termes les plus fréquents dans chacune des trois techniques les plus utilisées dans la presse. Leur fréquence au sein de la technique est exprimée en pourcentage. Quatre mots cibles composent à eux seuls une majorité des formes féminines trouvées au sein du corpus de textes de presse. Il s'agit de « femmes » (17,71%), « elle » (11,44%), « elles » (5,54%) et « femme » (4,06%). On voit que les femmes sont visibilisées à travers l'utilisation d'un nom qui indique leur genre, plutôt qu'un nom de fonction ou un titre. En effet, ce n'est

qu'en septième position que l'on retrouve un nom de fonction « présidente », alors que les noms « filles » et « mères » sont respectivement en cinquième et sixième position. Lorsqu'ils sont mentionnés avec une forme féminine dans la presse, les individus de sexe féminin sont avant tout désignés par leur genre, leur rôle maternel et ensuite par leur fonction (cf. Annexe 10).

On l'a vu plus haut, le masculin générique est utilisé majoritairement pour désigner des groupes mixtes. Les masculins génériques constituent près d'un quart des mots cibles du domaine de la presse écrite. Les plus fréquents sont « adolescents », « Flamands » et « ils ». Chaque terme compose 4,80% des mots cibles au masculin générique du corpus presse (cf. Annexe 11).

Les termes les plus fréquents parmi les formes épicènes sont « jeunes » (18,02%) et « enfants » (15,77%) (cf. Annexe 12). Les jeunes sont plus souvent désigné·es selon leur âge et leur catégorie de population d'appartenance plutôt que selon leur genre.

Écrits politiques

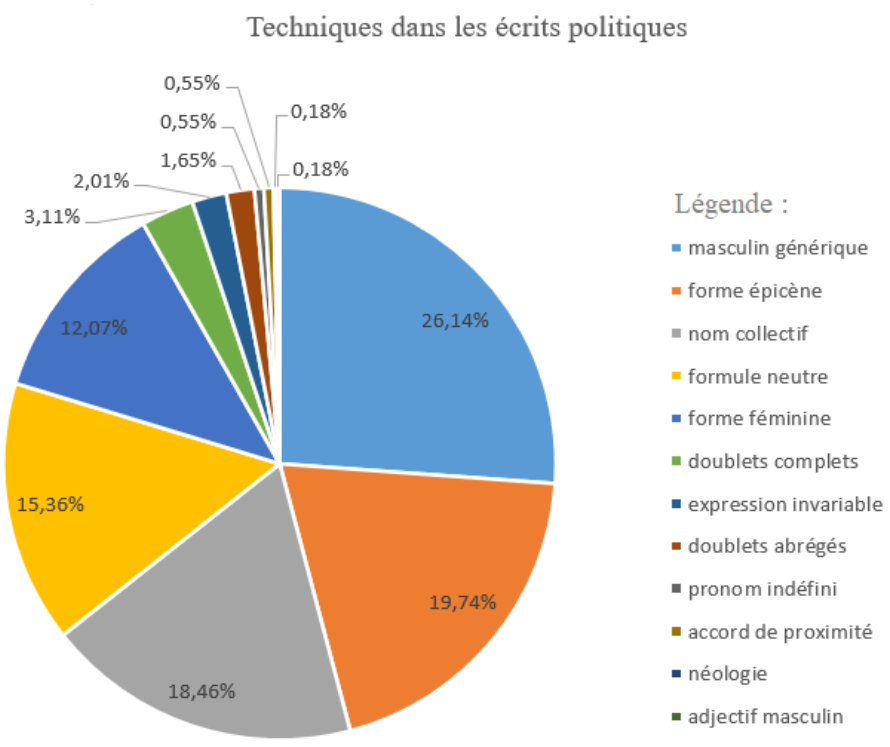

Figure 4: Techniques dans les écrits politiques

L'ordre des techniques les plus utilisées dans le domaine politique est différent de celui de la presse. Le masculin générique est la technique utilisée dans près d'un quart des cas

(26,14%). Viennent ensuite la forme épicène, très fréquente également (19,74%), le recours au nom collectif (18,46%) et à la formule neutre (15,36%). Ensemble, ces trois techniques sont appliquées à près de la moitié des mots cibles issus du domaine politique. Les rédacteurs et rédactrices ont recours à la forme féminine dans 12,07% des cas. Les techniques les moins utilisées sont les doublets, les expressions invariables, les pronoms indéfinis, l'accord de proximité et la néologie.

Nous allons à présent voir quels sont les termes les plus fréquents au sein de chacune des techniques dans le corpus de textes politiques. Les valeurs en pourcentage seront donc égales à la fréquence de chaque terme au sein de la technique et non pas dans l'ensemble du corpus. « travailleurs » et « ils » sont les termes qui composent respectivement 9,09% et 4,20% des masculins génériques (cf. Annexe 13). Ils désignent tous deux des groupes mixtes. Les termes épicènes les plus fréquents dans notre corpus de textes politiques sont « enfants » (14,81%) et « artistes » (5,56%) (cf. Annexe 14). Ils désignent également un groupe mixte d'individus. « gouvernement » (17,82%), « parlement » (13,86%), « MR » (12,87%) et « population » (8,91%) sont les termes les plus fréquents dans les noms collectifs (cf. Annexe 15). On remarque donc le caractère politique des textes. On voit également que les membres du MR mentionnent de nombreuses fois leur parti. C'est en effet des textes de ce parti que proviennent toutes les occurrences « MR ».

Comparaison

On remarque certaines similitudes et dissemblances par rapport aux usages des différentes techniques d'écriture inclusive entre les deux domaines. Il est important de les comparer avec des valeurs relatives, puisque ces deux sous-corpus n'ont pas la même taille. Dans ce tableau, nous avons comparé les fréquences des techniques. Nous avons sélectionné les cinq les plus utilisées :

Presse	**Politique**
1. Forme féminine (25,86%)	1. Masculin générique (26,14%)
2. Masculin générique (21,85%)	2. Forme épicène (19,74%)
3. Forme épicène (21,18%)	3. Nom collectif (18,46%)
4. Formule neutre (13,84%)	4. Formule neutre (15,36%)
5. Nom collectif (7,73%)	5. Forme féminine (12,07%)

Si l'ordre des classements diffère, on remarque que leur composition est identique dans les deux domaines. Ces cinq techniques sont les plus utilisées dans nos deux domaines. L'ordre des techniques est relativement semblable, sauf pour les formes féminines, que l'on retrouve en bien plus grande proportion dans la presse écrite que dans le domaine politique. On remarque également que les proportions de mots cibles pour chacune des techniques sont relativement identiques, sauf pour celle des noms collectifs, technique bien moins utilisée en presse qu'en politique. Cela s'explique probablement par l'importante part des noms de partis dans les textes du domaine politique, que nous avons compté comme des noms collectifs (PS, MR, Défi, Groen…). Les textes politiques mentionnent également beaucoup de fois le « gouvernement » ou le « parlement », ce qui augmente le nombre de noms collectifs. Enfin, les textes politiques ont pour objectif de s'adresser à leur public et donc potentiels électeurs et électrices, plus que les textes de presse. On retrouve donc plus de termes comme « population », « public » ou « familles » (cf. Annexe 15).

Au sujet des formes les plus présentes par domaine, « personnes » est l'occurrence la plus fréquente dans le domaine politique. Les formules neutres sont en grande majorité constituées avec le terme « personne(s) », au pluriel (6,03%) et au singulier (1,28%). Dans le domaine de la presse écrite, ce sont les termes « femmes » (4,58%) et la forme plurielle « personnes » (4,68%) qui se démarquent. Le premier est une forme féminine qui visibilise les femmes, tandis que le second permet, comme dans le domaine politique, la construction de formules neutres. On le remarque une fois encore, les techniques et les termes utilisés sont relativement semblables. Cependant, on voit que les femmes sont bien plus visibilisées dans le domaine de la presse que dans le domaine politique. Cela peut s'expliquer par la visée militante et féministe de deux de nos sources presses (Axelle et Les Grenades) que l'on retrouve moins forte parmi nos sources politiques.

Dans les deux domaines, les doublets sont plus souvent complets qu'abrégés. Les doublets complets les plus fréquents en presse sont « filles et garçons », mais certains désignent aussi des professions (ex. : « acteurs et actrices », « au facteur ou à la factrice », « des éducateurs et des éducatrices ») (cf. Annexe 16). Ceux du domaine politique ne désignent pas de professions. Le plus fréquent est « des femmes et des hommes ». Les autres sont présents chacun une seule fois dans le corpus. Tandis que les textes de presse parlent de sujets spécifiques avec des acteurs et des actrices particuliers, il découle une fois encore des textes politiques une envie de s'adresser à un large public et de parler d'une majorité (ex. :

« Bruxelloises et Bruxellois », « celui ou celle », « toutes et tous », « chacune et chacun », « citoyenne et citoyen » …) (cf. Annexe 16).

Les différences remarquées découlent indéniablement des thèmes de chacun des textes. Ainsi, les partis politiques vont aborder des sujets comme l'écologie, le port du voile, le coronavirus… Si la presse parle du coronavirus, c'est moins pour lister les nouvelles mesures conséquentes aux différents comités de concertation que pour en présenter l'impact sur les individus par exemple. La presse va parler d'individus particuliers qui jouent un rôle dans certains milieux. On peut par exemple citer l'article de Axelle « Dans les écoles, filles et garçons combattent le sexisme des règles vestimentaires » qui raconte le parcours de Louise, une étudiante victime de sexisme à l'école (cf. Annexe 1, texte 3) ou celui des Grenades qui raconte le parcours d'expertes « Droits fondamentaux des personnes afrodescendantes : des expertes auditionnées au Parlement de la Cocof » (cf. Annexe 1, texte 8).

3.2.4 Techniques utilisées selon les sources

Maintenant que nous savons comment se répartissent les techniques d'écriture inclusives dans chacun de nos deux domaines, nous allons à présent voir comment sont répartis les usages des techniques les plus utilisées par sources. Afin de permettre une bonne lisibilité du graphique et ainsi pouvoir analyser les résultats au mieux, seules cinq techniques sont reprises sur celui-ci. Ces techniques sont celles qui sont les plus utilisées dans le corpus et par chacun des domaines, à savoir la forme épicène, la forme féminine, la formule neutre, le masculin générique et le nom collectif.

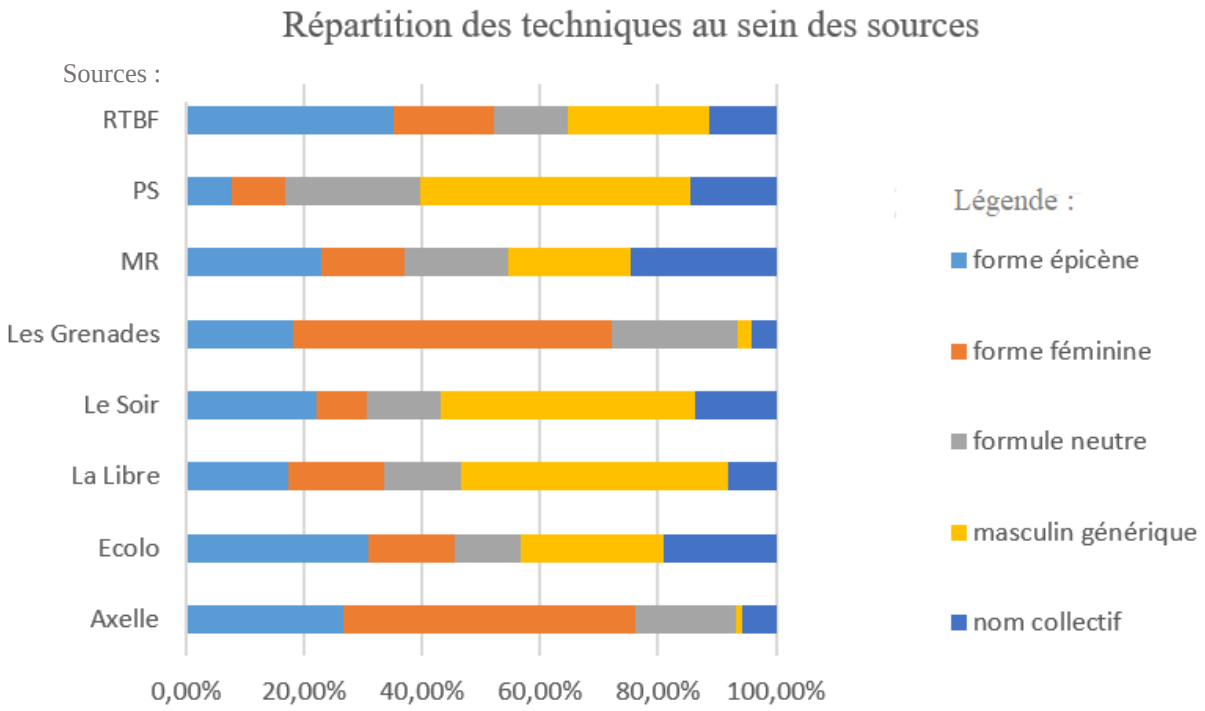

Figure 5: Répartition des techniques au sein des sources

Les résultats précis de ces répartitions sont disponibles en annexe (cf. Annexe 18). Ils nous permettent, avec le graphique ci-dessus, de créer différents groupes parmi ces sources. Les magazines Axelle et Les Grenades utilisent ces cinq techniques de manière relativement identique. Ce sont les formes féminines auxquelles ces sources ont le plus recours, suivies des formes épicènes et des formules neutres. On remarque cependant une absence de codification au niveau des formes féminines chez Les Grenades, où les termes « autrice » et « auteure » coexistent. Si le masculin générique est utilisé de manière plus ou moins conséquente par chacune des sources, il ne l'est que très peu chez ces deux-ci.

Nous pouvons également regrouper Le PS, Le Soir et La Libre Belgique, qui ont également des profils relativement identiques. Le masculin générique est leur technique la plus récurrente. Le Soir et La Libre ont comme deuxième technique la plus utilisée la forme épicène, tandis que pour le PS c'est le nom collectif. Les trois sources ont enfin recours, moins fréquemment, aux formules neutres et aux formes féminines. Il est intéressant de voir que le PS peut être rapproché de ces deux journaux, puisqu'il se positionne comme étant favorable à l'écriture inclusive, ce qui n'est pas le cas du Soir et de La Libre. Nous verrons plus loin si cette tendance se confirme.

Enfin, un troisième groupe se forme, avec la RTBF et les partis Ecolo et le MR. Ces sources utilisent en majorité les formes épicènes, les noms collectifs et le masculin générique pour désigner des femmes ou des groupes mixtes. Viennent ensuite les techniques des formules neutres et des formes féminines. Au sein de ce trio, c'est le MR qui dénote. Il s'affirme contre l'écriture inclusive, mais utilise les mêmes techniques d'écriture inclusive et dans les mêmes fréquences que Ecolo ou la RTBF. Cependant, il faut attendre d'autres résultats afin de voir si ce regroupement est significatif.

Le tableau ci-dessous reprend la technique la plus utilisée pour chacune des sources et sa fréquence (%) :

Source[6]	**Technique la plus utilisée**
Axelle (PRESSE +)	Forme féminine (38,84%)
Les Grenades (PRESSE +)	Forme féminine (45,70%)
RTBF (PRESSE +)	Forme épicène (34,25%)
La Libre (PRESSE -)	Masculin générique (43,78%)
Le Soir (PRESSE -)	Masculin générique (42,11%)
Ecolo (POL +)	Forme épicène (26,67%)
PS (POL -)	Masculin générique (45,11%)
MR (POL -)	Nom collectif (23,47%)

3.2.5 Analyse détaillée de la technique des doublets

Dans cette partie, nous allons analyser les usages de deux techniques d'écriture inclusive de manière détaillée. Il s'agit des doublets abrégés et des doublets complets. Pour la première technique, c'est le signe utilisé afin d'abréger les formes qui nous intéresse, tandis que pour la seconde, c'est l'ordre d'apparition des doublets. Les usages seront comparés aux différentes recommandations des guides que nous avons sélectionnés dans le premier chapitre et qui traitent des doublets : *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (France & Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016b), *Le langage inclusif : pourquoi, comment ?* (É. Viennot et al., 2018), *Manuel d'écriture inclusive* (Haddad, 2016) et *Inclure sans exclure, les bonnes pratiques d'écriture inclusive* (Dister & Moreau, 2020). Il est intéressant d'étudier les usages de ces pratiques puisque les doublets, et particulièrement les doublets abrégés, sont fréquemment la cible des personnes contre l'écriture inclusive.

[6] (POL) et (PRESSE) désignent les domaines auxquels appartiennent les sources. Un (+) à côté du nom de la source signifie que celle-ci est en faveur de l'écriture inclusive. L'inverse sera signifié par un (-).

Doublets abrégés

Le recours aux doublets abrégés est une technique d'écriture inclusive utilisée pour 4,51% des mots cibles de notre corpus. Quatre signes abréviatifs sont utilisés : le point médian, le point, la barre oblique et les parenthèses. Voici leur répartition :

Signe typographique	**Point médian**	**Point**	**Barre oblique**	**Parenthèses**
Fréquence au sein du corpus (%)	73,61%	20,83%	4,17%	1,39%

Cinq sources de notre corpus utilisent les doublets abrégés. Il s'agit de Axelle, Les Grenades, Écolo, Le Soir et Le MR (cf. Annexe 19). Axelle utilise majoritairement le point médian (91,43%), mais aussi la barre oblique (8,57%). Le point médian n'est jamais doublé, et il est utilisé pour abréger des formes dont à la graphie très semblable : « les élèves sont formé·es », « ses professeur·es les plus âgé·es » (cf. Annexe 1, texte 3). La barre oblique est utilisée pour abréger des formes dont la graphie est plus différente : « des travailleurs/euses sociaux/ales » (cf. Annexe 1, texte 1). Écolo utilise le point (62,50%) et le point médian (37,50%), qu'il double automatiquement, pour abréger des formes qui ne diffèrent que très peu : « tou.te.s les Bruxellois.e.s intéressé.e.s », « certain·e·s, trop jeunes pour être séparé·e·s » (cf. Annexe 1, textes 48 et 61). Lorsque Le Soir utilise les doublets abrégés, c'est uniquement avec le point médian, doublé également : « Les enseignant·e·s y sont rémunéré·e·s » (cf. Annexe 1, texte 46). Le magazine Les Grenades utilise quant à lui le point médian (60%), mais aussi le point (40%). Le point médian n'est pas doublé et est utilisé pour des formes semblables « Des expert·es seront entendu·es » (cf. Annexe 1, texte 8), tout comme le point « les gros.ses sont quasi absent.es » (cf. Annexe 1, texte 7). Parmi les textes du MR, un seul comporte des doublets abrégés au moyen de parenthèse : « Celui ou celle qui n'est pas entièrement vacciné(e) » (cf. Annexe 1, texte 67). On l'a vu, s'il s'agit bien d'une technique d'écriture inclusive, il est déconseillé d'utiliser les parenthèses, parce qu'elles laissent à penser que la forme féminine est négligeable.

Parmi les cinq guides que nous avons présentés en détail dans le premier chapitre, quatre s'expriment au sujet des doublets abrégés. Le guide de Viennot (2018) et le manuel de Haddad (2016), recommandent leur utilisation et conseillent de recourir au point. Le HCE (France & Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016) propose d'utiliser

le point médian ou le point. Enfin, si Dister et Moreau (2020) présentent les différents signes permettant d'abréger les doublets (point médian, point, parenthèses, barre oblique, majuscule, tiret) elles déconseillent le recours aux doublets abrégés, qui rendraient la lecture plus fastidieuse. On observe donc que les seules sources belges à suivre les recommandations de la FWB au sujet des doublets sont La Libre, la RTBF et le PS.

On constate donc que les usages coexistent entre les sources, mais parfois aussi au sein même de celles-ci. Ainsi, les Grenades utilisent le point médian ou le point de la même manière selon les articles. Le choix du signe abréviatif est laissé libre au comité rédactionnel. On remarque également que certaines abréviations ne sont pas nécessaires. Ainsi, « des personnes gros.ses », « un.e individu.e » ou « héroïnes gros.ses » sont autant d'exemples où les doublets abrégés ne sont pas nécessaires (cf. Annexe 1, texte 7). Les éléments accordés doivent s'accorder à leur tête, et celle-ci n'a qu'un seul genre grammatical.

Cependant, il semble tout de même qu'il existe une manière standard d'utiliser les doublets abrégés pour chacune des autres sources qui se cantonnent à un signe, ou plusieurs dans certains cas particuliers comme Axelle qui utilise le point médian, mais aussi la barre oblique pour les suffixes en pour les suffixes en « trice » au féminin et « teur » au masculin. Chaque source s'est donc constitué une norme que l'ensemble des rédacteurs et rédactrices semblent suivre.

Doublets complets

On l'a vu dans le premier chapitre, il est recommandé par tous les guides d'utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération (Dister & Moreau, 2020; France & Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016; Haddad, 2016; É. Viennot et al., 2018).

	Ordre alphabétique	**Ordre non alphabétique**
Fréquence (corpus total)	70%	30%

Au sein de notre corpus, les doublets complets sont présentés par ordre alphabétique dans 70% des cas. Dans les 30% des cas où les doublets ne sont pas par ordre alphabétique, la forme féminine est la première cinq fois sur neuf. On ne peut donc pas dire que lorsque l'ordre alphabétique n'est pas respecté, c'est par « galanterie » ou dans l'optique de mettre la forme au masculin en premier. De plus, aucune source dont les doublets ne sont pas par ordre alphabétique ne met systématiquement la forme d'un certain genre en première position.

Cinq sources utilisent les doublets complets (cf. Annexe 20). Axelle, Ecolo et Les Grenades les positionnent par ordre alphabétique dans près de 75% des cas. Le MR les met par ordre alphabétique en moyenne une fois sur deux. Enfin, l'unique occurrence de doublets complets trouvée dans les textes du PS est ordonnée alphabétiquement : « des femmes et des hommes » (cf. Annexe 1, texte 62). Aucune source ne suit donc les recommandations en matière d'ordre des doublets sinon le PS, qui ne les utilise cependant qu'une seule fois dans le corpus.

3.3 Comparaison entre pratiques déclarées et usages effectifs

Dans ce point, les sources sont comparées selon leur position face à l'écriture inclusive. Elles ont été regroupées en deux catégories : celles qui se disent en faveur de l'écriture inclusive et celles qui prétendent être contre. Pour rappel, le corpus est constitué des textes de cinq sources qui se positionnent en faveur de l'écriture inclusive, à savoir les médias Axelle, Les Grenades et la RTBF, et les partis politiques Ecolo et le PS. Les trois autres sources, les journaux Le Soir et La Libre Belgique ainsi que le Mouvement Réformateur, sont plus réticentes face à cette écriture. Or, on l'a vu, nous pouvons déjà rapprocher les techniques rédactionnelles de certaines sources aux opinions divergentes, comme le MR et Ecolo.

Le graphique ci-dessous est conçu de manière à révéler comment l'usage de chaque technique se répartit entre les deux groupes que nous avons constitués. Par exemple, les doublets complets que nous avons trouvés dans notre corpus sont issus à 70% des sources en faveur de l'écriture inclusive et à 30% de sources en sa défaveur.

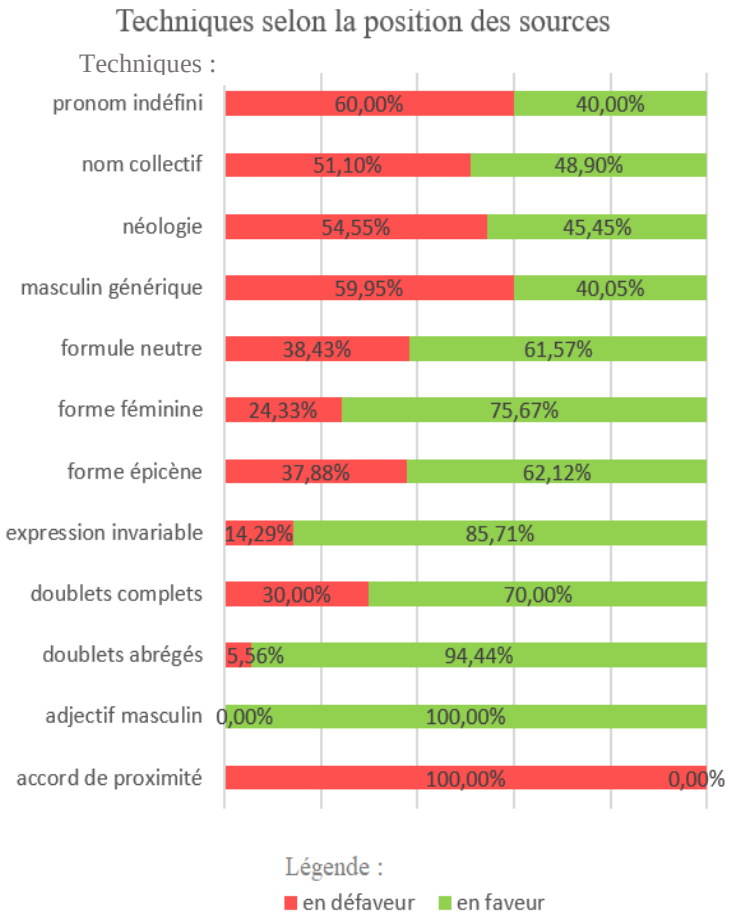

Figure 6: Répartition des techniques selon la position des sources

3.3.1 Les sources en faveur de l'écriture inclusive

Nous voyons à travers le graphique ci-dessus que les techniques sont utilisées le plus fréquemment par des sources en faveur de l'écriture inclusive. On observe également que pour certaines techniques, la répartition est globalement égale entre les deux groupes. Six techniques sont utilisées en majorité par le groupe en faveur : il s'agit de la formule neutre (61,57%), des formes féminines (75,67%), des formes épicènes (62,12%), de l'expression invariable (85,71%) et des doublets, abrégés (94,44%) et complets (70%). Comme nous l'avions mentionné, la technique des doublets abrégés ne peut être utilisée de manière inconsciente. Elle demande le choix d'un signe typographique. Il est donc normal que la grande majorité des doublets abrégés soient utilisés par des sources en faveur de ces techniques. Les sources Axelle, Ecolo et Les Grenades y ont le plus recours.

On peut également noter que 40,05% des formes au masculin générique sont utilisées par des sources en faveur de l'écriture inclusive. Être partisan·ne de l'écriture inclusive ne prévient donc pas l'utilisation du masculin générique. On l'a dit, cette technique a tendance à invisibiliser les femmes. Cependant, son effet est amoindri par celui produit par l'ensemble des autres techniques.

Les néologismes utilisés par les sources en faveur de l'écriture inclusive sont soit des emprunts à l'anglais (ex. : « casting », « leader ») ou des néologismes formels endogènes comme « prof », « auteurice » et « instagrammeuse ».

3.3.2 Les sources contre l'écriture inclusive

Ce graphique révèle que si certaines techniques sont bien plus utilisées par les sources qui sont pour l'écriture inclusive, comme les formes féminines, les formes épicènes, les expressions invariables, etc., beaucoup d'autres techniques sont utilisées plus ou moins à la même fréquence par nos deux groupes. Ainsi, on peut citer le pronom indéfini, le nom collectif, la néologie ou le masculin générique. Les sources qui se disent contre l'écriture inclusive utilisent même le pronom indéfini et l'accord de proximité plus souvent que les autres, même si on en retrouve très peu dans le corpus. L'accord de proximité est utilisé par le MR, pour les éléments accordés de doublets complets « Pour que **toutes** les Bruxelloises et Bruxellois, soient **mobilisés** et **prêts** » (cf. Annexe 1, texte 63). On l'avait vu dans le deuxième chapitre, Axelle revendique l'utilisation de l'accord de proximité dans ses textes. On n'en a cependant trouvé aucun dans ceux qui composent notre corpus.

On voit également que certaines techniques sont bien moins utilisées par les sources antagonistes de l'écriture inclusive. Celles qui ont du mal à s'implanter sont, de la plus à la moins utilisée, la formule neutre, la forme épicène, les doublets complets, la forme féminine, l'expression invariable et les doublets abrégés. Parmi ces six techniques, une moitié a pour objectif de visibiliser les femmes et l'autre de neutraliser la langue. Lorsque les doublets abrégés sont utilisés, c'est par le MR et Le Soir.

Les sources contre l'écriture inclusive, qui sont généralement plus conservatrices, ont toutefois plus tendance à avoir recours à la néologie (54,55%) que les sources en faveur de l'écriture inclusive, avec uniquement des emprunts à l'anglais : « hacker(s) », « supporters » et « leaders » (cf. Annexe 1, textes 27, 41 et 64). Ce sont le MR, La Libre Belgique et Le Soir qui utilisent ces néologismes.

3.4 Analyse des effets

3.4.1 Effets produits (corpus total)

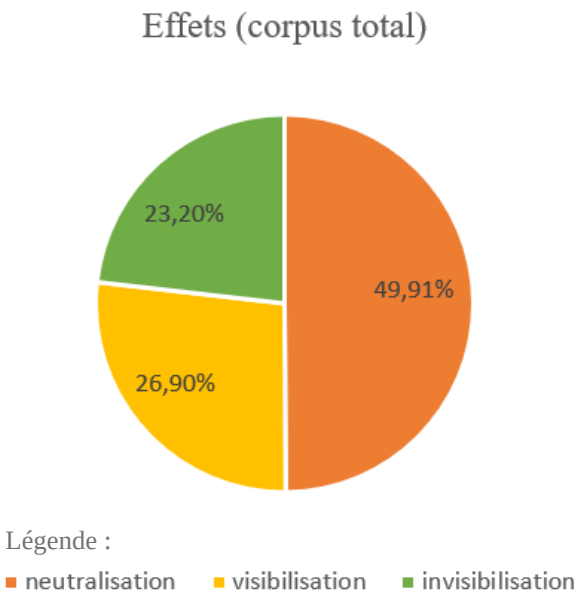

Figure 7: Effets produits (corpus total)

Sur l'ensemble de notre corpus, on voit que les techniques de rédaction inclusive participent en majorité à neutraliser les énoncés (49,91%). La répartition de la visibilisation (26 ,90%) et de l'invisibilisation (23,20%) des femmes se fait ensuite de manière relativement égale. Seule la technique du masculin générique a pour effet d'invisibiliser les femmes dans les énoncés. On voit cependant que les rédacteurs et rédactrices des textes de ce corpus ont plus tendance à avoir recours à des techniques permettant de rendre des énoncés neutres ou de visibiliser les femmes qu'à ce masculin générique. L'invisibilisation des femmes est d'ailleurs l'effet qui ressort le moins de ce corpus, même si le recours au masculin générique est la technique la plus fréquemment utilisée dans ce corpus. Plus des trois quarts des expressions lexicales du corpus relèvent de techniques qui visibilisent les femmes ou neutralisent les énoncés.

Nous avions comme hypothèse que l'effet le plus produit dans ce corpus serait la visibilisation des femmes. Nous pensions en effet que la neutralisation, puisqu'elle répond à la reconnaissance, plus récente, de la transidentité, prendrait plus de temps à s'imposer. Cependant, nous n'avions pas pris en compte l'importance de certaines techniques comme les noms collectifs, les formes épicènes ou les formules neutres. En effet, ces trois techniques ne sont pas nouvelles et sont relativement bien implantées dans les usages. Elles se retrouvent d'ailleurs dans les cinq premières places du classement des plus techniques les utilisées dans notre corpus. Elles sont utilisées très fréquemment, même par des personnes qui se disent

contre l'écriture inclusive. Ces techniques demandent moins d'efforts que les doublets complets, les doublets abrégés ou la féminisation de certaines formes.

3.4.2 Effets produits par domaine

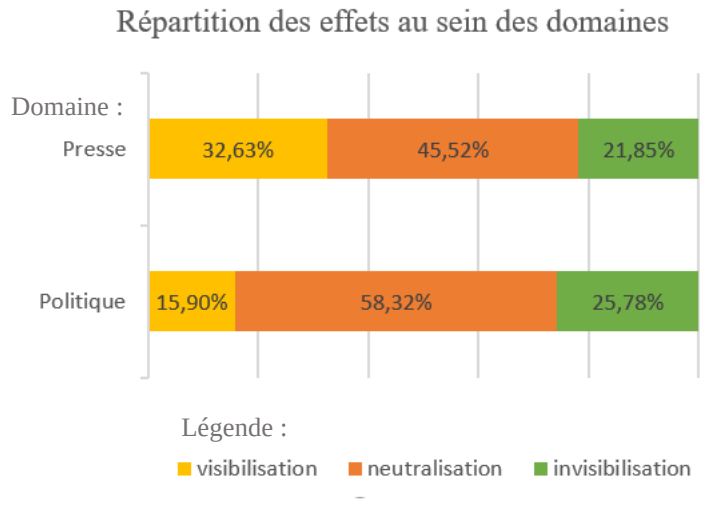

Figure 8: Effets produits (par domaine)

Dans la presse comme dans les écrits politiques, c'est la neutralisation qui est l'effet le plus produit par les techniques choisies. Cependant, on observe, une fois encore, que les femmes vont être plus visibilisées dans la presse (32,63%) que dans les textes politiques (15,90%). Elles le sont deux fois plus. Le domaine politique utilise un petit peu plus de formes masculines à valeur générique que la presse, sans que la différence ne soit très marquée. Ces deux éléments mis à part, on n'observe aucune différence significative entre les deux domaines au niveau de leur effet.

3.4.3 Effets produits par source

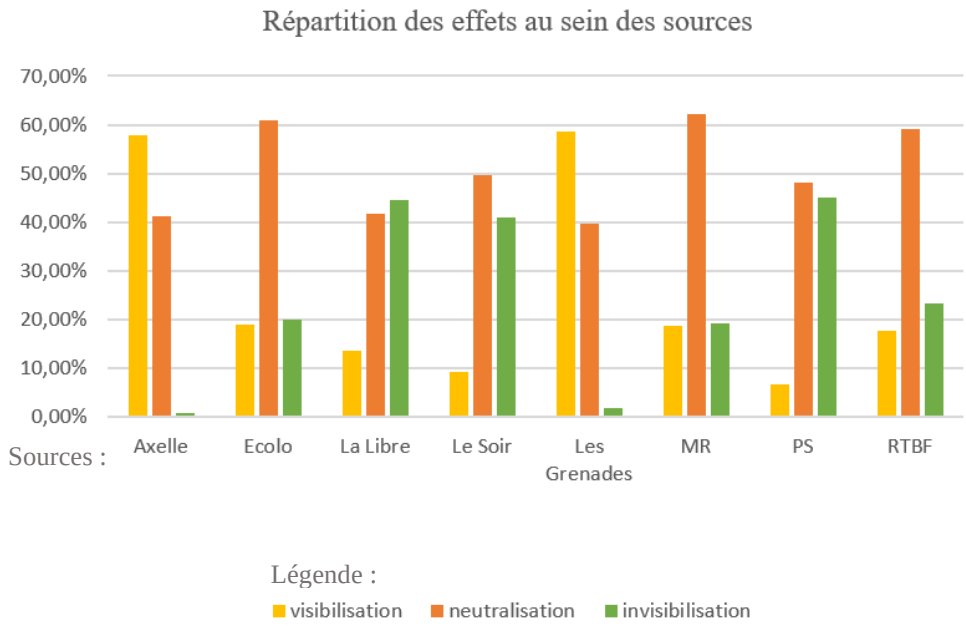

Figure 9: Effets produits (par source)

Ce tableau illustrant la répartition des effets au sein de chacune des sources permet d'expliquer les légères variations constatées entre les répartitions des effets par domaines. En effet, plusieurs sources se démarquent et s'écartent du schéma que nous avons dressé des effets au sein du corpus en général ($^{3}/_{4}$ neutralisation, $^{1}/_{4}$ visibilisation et $^{1}/_{4}$ invisibilisation).

Axelle et Les Grenades se singularisent avec un taux de visibilisation des femmes au sein de leurs énoncés très élevé (57,78% et 58,56%) (cf. Annexe 21). Elles renversent même la tendance générale puisque cet effet est plus produit que la neutralisation, à l'inverse de la majorité des autres sources. Puisque ces deux sources utilisent très peu le masculin générique, leurs textes invisibilisent très peu les femmes. Les données relatives aux effets produits par ces deux sources sont presque identiques.

	Visibilisation	**Neutralisation**	**Invisibilisation**
Axelle	57,78%	41,33%	0,89%
Les Grenades	58,56%	39,64%	1,80%
Moyenne	58,17%	40,49%	1,35%

Il est également possible de rapprocher Le PS, Le Soir et La Libre Belgique, puisque l'on observe une répartition des effets au sein de leurs textes très semblable. En moyenne, les

femmes sont visibilisées 9,92% du temps, elles sont invisibilisées dans 43,54% des cas, et enfin, 46,53% des mots cibles sont des énoncés neutralisés (cf. Annexe 21). Ce résultat est peu intriguant puisque, si nous avons positionné le PS comme étant en faveur de l'écriture inclusive, il est vrai que ce parti n'a pas de réelles revendications féministes ni qu'il milite autant que d'autres sources, comme Ecolo, en faveur de l'écriture inclusive.

	Visibilisation	**Neutralisation**	**Invisibilisation**
Le PS	6,77%	48,12%	45,11%
Le Soir	9,36%	49,71%	40,94%
La Libre	13,65%	41,77%	44,58%
Moyenne	9,92%	46,53%	43,54%

Enfin, un dernier trio s'est formé. Il regroupe La RTBF, Ecolo et le MR. Leurs résultats sont quasi-identiques (cf. Annexe 21). Comparé avec le groupe précédent, celui-ci a plus pour habitude de neutraliser ses énoncés et il invisibilise moins les femmes. Au contraire, La RTBF, Ecolo et Le MR vont plus visibiliser les femmes dans leurs énoncés, même si cet effet reste le moins produit par leurs textes. Cette affirmation fait sens ; deux sources au sein de ce groupe sont en faveur de l'écriture inclusive. Trouver une fois de plus le MR dans ce groupe est intéressant. Des membres de ce parti se sont déjà exprimés publiquement contre cette écriture. Cependant, nous l'avions mentionné dans notre premier chapitre, c'était surtout le point médian qui semblait poser problème. Or, comme nous l'avons prouvé, il existe une multitude d'autres techniques. Il semblerait que le MR ait donc plus recours à des techniques d'écriture inclusive qu'il ne le pense. Ses textes ont les mêmes effets et dans les mêmes proportions que ceux d'Ecolo, alors que ces deux partis ont des différences idéologiques marquées.

	Visibilisation	**Neutralisation**	**Invisibilisation**
La RTBF	17,68%	59,12%	23,20%
Ecolo	18,97%	61,03%	20%
Le MR	18,72%	62,10%	19,18%
Moyenne	18,45%	60,75%	20,79%

3.5 Conclusion du chapitre

Lors de l'analyse de notre base de données, nous avons constaté que le masculin générique est la technique la plus fréquemment utilisée du corpus. Il est la technique la

plus utilisée le domaine politique tandis que la presse a plus souvent recours aux formes féminines. Au niveau des sources, la Libre, Le Soir et le PS ont plus souvent recours au masculin générique, tandis que Axelle et Les Grenades utilisent plus fréquemment les formes féminines. Enfin, on retrouve une majorité de termes épicènes dans les textes de la RTBF et d'Ecolo et de noms collectifs dans ceux du MR. Nos analyses nous permettent de répondre à nos questions de recherche. Cinq techniques sont utilisées très fréquemment (>10%) par nos sources. Il s'agit, de la plus à la moins utilisée, du masculin générique, de la forme féminine, de la forme épicène, de la formule neutre et du nom collectif. Les techniques qui tardent à s'implanter sont les doublets, les expressions invariables, la néologie, le pronom indéfini et l'accord de proximité. On peut imaginer que si les doublets complets sont peu utilisés, c'est à cause de la lourdeur apportée par la présence des deux formes côte à côte. Cette technique demande également plus de caractères. Cependant, les doublets abrégés sont encore moins utilisés.

Lorsque l'on compare les pratiques déclarées et les usages réels, deux sources semblent se démarquer. Il s'agit du PS et du MR. Nous avions placé le premier parti comme étant un partisan de l'écriture inclusive et le second comme en étant un antagoniste. Plusieurs éléments, comme l'analyse des techniques utilisées et des effets produits, permettent de rapprocher le PS de deux sources contre l'écriture inclusive, Le Soir et La Libre, et le MR de deux sources pour cette écriture, à savoir la RTBF et Ecolo. Les textes du PS visibilisent très peu les femmes, et les invisibilisent autant que leurs énoncés sont rendus neutres. La neutralisation reste l'effet le plus produit par ces textes. Le MR quant à lui visibilise plus les femmes que le PS et les invisibilise bien moins. Plus de 60% des mots cibles ont pour effet de neutraliser les énoncés.

Seules cinq sources suivent les recommandations fédérales belges en matière d'écriture inclusive. Il s'agit de la RTBF, du Soir, de la Libre, du PS et du MR. Elles n'utilisent pas de doublets abrégés, ou très peu, et utilisent le masculin générique. Cependant, selon d'autres guides que nous avons mentionnés et qui contredisent celui de la FWB, ces sources ne sont pas très inclusives. En effet, pour la majorité des guides d'écriture inclusive que nous avons manipulés dans ce travail, recourir au masculin générique n'est pas inclusif, pour différentes raisons que nous avons expliquées dans le premier chapitre (cf. 1.4.1 Arguments en faveur de l'écriture inclusive, p.49).

Conclusion

On a pu remarquer l'hétérogénéité des pratiques d'écriture inclusive. Un manque de codification et la multiplication des sources qui la promeuvent (gouvernements, linguistes, agence de communication, Académie française, universités, Conseils de la langue…) ont pour conséquence la coexistence de nombreux usages. Les pratiques sont plurielles, tant dans l'ensemble de la francophonie qu'à l'intérieur de chacun des territoires qui la composent. Ce manque de standardisation se fait également ressentir dans les rédactions d'une seule source, mais les usages peuvent également coexister au sein d'un seul texte, comme nous l'avons vu dans celui des Grenades avec les termes *autrice* et *auteure* (cf. Annexe 1, texte 7).

Ce mémoire a donc pour but de dresser un état des lieux des pratiques actuelles, illustrant, à partir d'un corpus, quelles techniques sont les plus utilisées et lesquelles ont du mal à s'implanter dans les usages. L'analyse des différents textes a également permis la comparaison des usages des deux domaines, à savoir la presse écrite et les écrits politiques, mais aussi celle entre les pratiques déclarées des huit sources et leurs usages effectifs. Enfin, nous avons étudié les effets produits par les textes des domaines et des sources, afin de voir si les usages répondent aux revendications de visibilisation des femmes ou de neutralisation de la langue, pour adapter la langue aux autres minorités de genre : les personnes *queers*. La reconnaissance de ces personnes est plus récente que les interrogations relatives à la place des femmes dans la langue.

En effet, nous avons vu que l'écriture inclusive est apparue sous cette appellation dans les années 2010. Cependant, la place des femmes dans la langue est interrogée depuis bien plus longtemps. En France, c'est dès le milieu du XX^{e} siècle que ces questions sont apparues, suite à l'accès des femmes au droit de vote, en 1944. Les textes de loi sont le premier lieu d'intégration des femmes, suivis des noms de fonctions, puisque de plus en plus d'activités sont accessibles à cette partie de la population. En Belgique, le Conseil supérieur de la langue française s'exprime en faveur de la féminisation des noms de fonctions en 1993. La forme féminine est requise dans les offres d'emploi, au côté de la forme masculine. En comparaison, ce n'est que 2015 que le gouvernement belge impose l'ajout du « X » dans ces offres d'emploi, afin de permettre l'inclusion des personnes *queers* (ex. : « recherche architecte H/F/X »). Les réformes prennent du temps à s'implanter dans les usages et c'est pourquoi nous avions pour hypothèse que ceux-ci étaient toujours axés vers une visibilisation des femmes et non pas vers une « agenrification ».

Afin de répondre à ces différentes questions et de vérifier notre hypothèse, nous avons constitué un corpus, composé des textes de huit sources issues de deux domaines : la presse et le monde politique. Nous avons également ajouté un critère : la position des sources face aux nouvelles pratiques rédactionnelles. Ainsi, les médias Axelle, Les Grenades, La RTBF et les partis Ecolo et le Parti Socialiste sont en faveur de l'écriture inclusive et l'utilisent dans leurs publications. Les journaux Le Soir et La Libre ainsi que le Mouvement Réformateurs ont des positions plus conservatrices et sont catégorisées comme étant contre l'écriture inclusive. Le MR s'est d'ailleurs déjà exprimé contre celle-ci, et espère interdire ces pratiques dans l'enseignement, tout comme l'a fait le gouvernement français en mai dernier. Nous avons collecté des textes afin d'atteindre 6 000 mots par sources. Ensuite, nous avons codé dans un tableau Excel chaque occurrence (nom, groupe nominal, adjectif ou participe passé) désignant une ou des femmes ou un ensemble potentiellement mixte. Chaque expression linguistique a été détaillée selon la technique d'écriture inclusive à laquelle elle appartient, le genre, le nombre et le type du référent qu'elle désigne, son domaine et sa source d'appartenance, etc. L'analyse des données récoltées et la création de tableaux croisés dynamiques ont permis l'apparition de nombreux résultats pertinents.

Tout d'abord, certaines dissemblances ont été remarquées entre les usages des deux domaines. On dénombre en moyenne plus d'expressions linguistiques désignant une ou des femmes ou un groupe mixte dans le sous-corpus constitué de textes de presse que dans celui composé d'écrits politiques. La presse fait entendre la voix d'individus particuliers tandis que les textes politiques abordent des sujets de société plus généraux. On peut également supputer que, comparés aux textes de presse, les écrits politiques désignent plus d'hommes que de femmes, ce qui peut expliquer la moindre présence des femmes dans ces écrits. Au sujet du genre des référents désignés dans chacun des domaines, on remarque également une légère variation. Si les mots cibles codés à partir des textes des deux domaines ont en majorité pour référent un groupe mixte, on dénombre plus de désignations de femme(s) dans la presse que dans les écrits politiques. Une fois encore, les femmes sont plus visibilisées dans la presse que dans les textes politiques.

Au niveau des techniques les plus utilisées, elles sont identiques au sein des deux domaines. Il s'agit, sans ordre particulier, du masculin générique, de la forme féminine, de la forme épicène, du nom collectif et de la formule neutre. Cependant, on observe des différences au niveau de la fréquence d'utilisation des techniques. Ainsi, à l'inverse de la politique, la presse a plus souvent recours aux formes féminines qu'au masculin générique. Le

recours aux formes féminines est la moins utilisée des cinq techniques dans les textes politiques. Ensuite, les noms collectifs sont près de trois fois plus présents dans les textes politiques que dans ceux de presse. Ces distinctions sont une fois de plus explicables par la visée des deux domaines. Tandis que les politicien·nes essayent d'atteindre un public large et mentionnent d'autres partis, ce qui explique la présence massive de noms collectifs, deux sources de presse (Axelle et Les Grenades) ont un objectif de visibilisation des femmes. Ces deux sources influencent donc largement les résultats récoltés.

Il en est de même pour les effets produits par ces domaines. Ainsi, on remarque que les résultats sont globalement assez identiques. Les énoncés sont neutralisés la moitié du temps, tandis que les femmes sont visibilisées dans un quart des énoncés et invisibilisées dans un autre quart. Cependant, on remarque ici encore que l'invisibilisation des femmes est un effet plus souvent produit par les choix rédactionnels dans les textes politiques que par ceux des textes de presse (avec un recours plus fréquent au masculin générique), tandis qu'elles sont plus souvent visibilisées dans la presse. Cela peut une fois de plus s'expliquer par les objectifs visés par les deux domaines dans leurs publications, ainsi que par les idéaux défendus.

Les techniques les moins utilisées le sont dans les deux domaines. On peut citer le recours aux doublets abrégés ou complets, aux expressions invariables, à la néologie, à l'accord de proximité… Il est intéressant de voir que la néologie, processus de création de mots relativement libre et accessible, est si peu utilisée. Il peut être reproché aux doublets complets de nécessiter un nombre conséquent de caractères. On observe donc que les doublets sont majoritairement abrégés dans l'ensemble du corpus. Cependant, si l'on observe leurs usages au sein des deux domaines, on remarque que les doublets sont plus fréquemment abrégés que complets dans la presse, à l'inverse des écrits politiques. Cette variation peut s'expliquer par le nombre restreint de caractères autorisés dans la presse, mais aussi par les opinions défendues par les sources qui composent ces deux domaines. L'analyse des doublets (complets ou abrégés) permet également de confirmer une fois de plus l'hétérogénéité des pratiques au sein du corpus, mais aussi d'une même source.

La comparaison des usages des huit sources entre elles révèle également certains résultats intéressants. Alors que les sources désignent en majorité des groupes mixtes, Axelle et Les Grenades se démarquent en utilisant des expressions linguistiques qui désignent une ou des femmes près de la moitié du temps. Afin de calculer la fréquence d'utilisation de chacune

des techniques des huit sources, nous n'avons sélectionné que les cinq techniques les plus utilisées dans l'ensemble du corpus. Ces cinq techniques sont également les plus utilisées de chacun des domaines. Épurer la sélection des techniques permet une meilleure lisibilité des résultats, mais aussi la pertinence de ceux-ci dans le cadre de ce travail. Suite à la collection de ces données, nous pouvons rassembler les huit sources en trois groupes. Un premier est composé de Axelle et des Grenades. Les usages de ces deux sources sont similaires en de nombreux points. Elles se démarquent en recourant très fréquemment aux formes féminines et presque jamais au masculin générique. Ensuite, elles utilisent les formes épicènes et les formules neutres. Nous pouvons également rassembler les usages de La Libre Belgique, du Soir et du PS. Ces trois sources utilisent le plus fréquemment le masculin générique et très peu de formes féminines. Les autres techniques sont utilisées à une fréquence très semblable. Enfin, le dernier groupe est composé de la RTBF, d'Ecolo et du MR. Les deux premières sources ont plus souvent recours aux formes épicènes, tandis que la technique la plus utilisée par le MR est la forme épicène. Cependant, les fréquences d'utilisation des techniques sont relativement similaires entre ces trois sources.

L'analyse des effets produits par les huit sources permet une fois de plus de les regrouper en ces trois mêmes groupes. Une fois de plus, les résultats sont très semblables entre les constituants de ces trois groupes. Les textes de Axelle et des Grenades visibilisent plus les femmes qu'ils neutralisent les énoncés. Ils invisibilisent très peu cette catégorie de la population en recourant très peu souvent au masculin générique. L'effet le plus produit par les textes du deuxième groupe (Le Soir, La Libre et le PS) est la neutralisation. Cependant, ils invisibilisent les femmes presque autant qu'ils neutralisent les énoncés. Enfin, le troisième groupe (RTBF, ECOLO et MR) a le plus souvent recours à des techniques qui neutralisent les énoncés, mais ils invisibilisent plus souvent les femmes qu'ils ne les visibilisent. Toutefois, comparé au deuxième groupe, le troisième invisibilise bien moins souvent les femmes.

Puisqu'il n'existe aucune hiérarchie entre les effets de visibilisation et de neutralisation, seul celui de l'invisibilisation des femmes permet de critiquer l'inclusivité des sources. Si l'on met de côté le guide de Dister et Moreau (2020) qui compte le masculin générique comme une technique d'écriture inclusive, on peut dire que les sources les moins inclusives sont celles qui composent le deuxième groupe, à savoir le PS, Le Soir et La Libre Belgique, puisqu'elles invisibilisent très souvent les femmes. En effet, le masculin générique, seule technique qui invisibilise les femmes, est inclusif selon ces deux linguistes, mais pas

selon un nombre conséquent de sources mobilisées dans le premier chapitre ((Elmiger, 2019; Gygax et al., 2019; Viennot, 2014; Viennot et al., 2018…).

Le guide de la FWB est cependant un des seuls guides belges influents. Il a un impact certain sur les usages belges. En effet, il donne les recommandations gouvernementales en matière d'écriture inclusive. Les sources qui suivent au mieux ces recommandations sont la RTBF, Le Soir, La Libre, le PS et le MR. Les autres sources utilisent des techniques que le guide n'approuve pas, comme les doublets abrégés, et certaines (Axelle et Les Grenades) n'ont presque pas recours au masculin générique, alors que le guide le préconise. Il est intéressant de voir que le MR suit les recommandations gouvernementales alors que ce parti se dit contre l'écriture inclusive. Selon les conseils de ce guide, Le Soir et La Libre sont inclusifs alors que nous les avions catégorisés comme étant contre l'écriture inclusive. Enfin, le PS que nous pensions être en faveur de cette écriture l'est bien selon le guide belge. Selon ce critère, on remarque que seules les pratiques déclarées du MR, du Soir et de la Libre sont différentes des usages effectifs, puisqu'ils sont inclusifs dans leurs rédactions. On observe tout de même que ces trois sources ainsi que le PS ne sont pas inclusifs selon les avis des autres guides que nous avons utilisés ((France & Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016a; Haddad, 2016; É. Viennot et al., 2018).

Enfin, observer la répartition des effets produits dans l'ensemble du corpus permet d'infirmer notre hypothèse. Si nous pensions que les usages actuels avaient pour effet principal de visibiliser les femmes et s'adaptaient avec plus de lenteur aux nouvelles propositions d'inclusivité, on voit qu'une majorité des usages ont pour effet principal la neutralisation. Cet effet permet donc aux personnes *queers* de se sentir, elles aussi, concernées par les énoncés auxquelles elles sont confrontées. Plusieurs éléments permettent de comprendre pourquoi cet effet est majoritaire. Premièrement, il existe un plus grand nombre de techniques qui ont pour effet de rendre un énoncé neutre. Parmi toutes celles que nous avons comptabilisées dans le corpus, soit quatorze techniques, cinq ont pour effet de neutraliser les énoncés (forme épicène, expression invariable, formule neutre, nom collectif, pronom indéfini) et trois visibilisent les femmes (forme féminine, doublets abrégés et complets). Neutraliser la langue est donc plus accessible et moins redondant que de la féminiser. Les techniques de féminisation ont également une connotation plus militante. En effet, la féminisation est la première technique de visibilisation des femmes qui est apparue et à avoir fait polémique il y a une trentaine d'années. Les doublets, en particulier les doublets abrégés, font également fortement polémique à l'heure actuelle. On leur reproche

principalement leur illisibilité. L'utilisation de ces deux techniques donne donc un aspect plus militant au texte, ou présente une opinion favorable à l'écriture inclusive. Cela explique donc que des sources qui sont contre l'écriture inclusive ne les utilisent pas, mais ont consciemment ou pas, plus recours aux autres techniques.

La pluralité des techniques que nous avons rencontrées nous permet d'affirmer que les usages d'écriture inclusive en Belgique existent et qu'ils ne se limitent pas qu'au point médian, comme semblent l'affirmer certaine·es opposant·es. Dans ce corpus, nous avons en effet dénombré quatorze techniques différentes et les doublets abrégés ne font pas partie des techniques les plus utilisées. De plus, si le point médian reste le signe le plus utilisé, les usages coexistent également au niveau des signes abréviatifs, puisque l'on retrouve également des points, des barres obliques et des parenthèses. L'analyse de ce corpus permet également d'affirmer qu'une grande portion de la population belge est fréquemment confrontée à l'écriture inclusive puisque cette écriture est donc utilisée par au moins deux domaines belges (presse et politique) dont les textes sont destinés à un large public. L'écriture inclusive n'est donc pas utilisée par et pour des intellectuel·les uniquement. D'autres études sur ses usages dans d'autres domaines et d'autres aires francophones seraient un apport utile à ce débat et offriraient d'avantages d'arguments.

Les guides se sont multipliés au fil des ans depuis les années 1990 dans l'ensemble de la francophonie. Les usages sont également de plus en plus variés. De plus en plus de techniques voient le jour, attendant d'être adoptées ou pas par des locuteurs et locutrices. En 2020, Tristan Bartolini, un étudiant genevois, a créé une soixantaine de caractères typographiques qui ont pour but de mêler les terminaisons des formes féminines et masculines. L'objectif est la confusion des genres et ainsi l'égalité entre ceux-ci (IAZ, 2021). Les techniques qui apparaissent touchent tant le lexique que la syntaxe, la grammaire ou la typographie. Aucun consensus n'est toutefois encore trouvé, tant dans les prescriptions que dans les usages. Nous sommes actuellement dans une phase d'expérimentation. Puisque ce mémoire est un état des lieux des usages actuels en Belgique les résultats décrits ici ne sont valables que pour l'année 2021. Humblement, ce mémoire espère démentir certaines préconceptions sur l'écriture inclusive et ainsi contribuer à sa diffusion.

Bibliographie

Abbou, J. (2017). (Typo)graphies anarchistes. Où le genre révèle l'espace politique de la langue. *Mots. Les langages du politique*, *n° 113*(1), 53-72.

Abbou, J., Arnold, A., Candea, M., & Marignier, N. (2018). Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculation Entretien. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, *44*, Article 44. https://doi.org/10.4000/semen.10800

Académie française. (s. d.). *L'histoire | Académie française*. Consulté 16 juin 2021, à l'adresse https://www.academie-francaise.fr/linstitution/lhistoire

Académie française. (2014). *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres—Mise au point de l'Académie française | Académie française*. https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie

Académie française. (2017). *Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive » | Académie française*. https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive

Académie française. (2019). *La féminisation des noms de métiers et de fonctions | Académie française*. https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions

AFP. (2021, mai 7). *France : L'Education nationale interdit l'utilisation de l'écriture inclusive*. Le Soir Plus. https://www.lesoir.be/370903/article/2021-05-07/france-leducation-nationale-interdit-lutilisation-de-lecriture-inclusive

Antoine, E., & Van Hemerleyck, T. (2017). *Guide du bon usage du genre dans votre communication*. https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-arec/marie/GUIDE-GENRE_COM_12P_CHARTE_2019_WEB.pdf

Ateliers de l'Antémonde. (2019). *Bâtir aussi*. Cambourakis.

Axelle, la Rédaction. (2016, décembre 1). Vers une grammaire féministe dans votre magazine. *Axelle Mag*. https://www.axellemag.be/vers-grammaire-feministe-magazine/

Baider, F. H., Khaznadar, E., & Moreau, T. (2007). Les enjeux de la parité linguistique. *Nouvelles Questions Feministes*, *Vol. 26*(3), 4-12.

Ballast. (2017, novembre 28). BALLAST | Que l'Académie tienne sa langue, pas la nôtre. *BALLAST*. https://www.revue-ballast.fr/lacademie-tienne-langue/

Becquer, A., Cerquiglini, B., Cholewka, N., Coutier, M., Frécher, J., & Mathieu, M.-J. (1999). *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. La documentation française.

Bouanchaud, C. (2017, novembre 23). Cinq idées reçues sur l'écriture inclusive. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/11/23/cinq-idees-recues-sur-l-ecriture-inclusive_5219224_4355770.html

Brantenberg, G. (2021). *Les filles d'Egalie*. Zulma.

Braun, F., Gottburgsen, A., Sczesny, S., & Stahlberg, D. (1998). *Können Geophysiker Frauen sein? Generische Personenbezeichnungen im Deutschen*. *26*(3), 265-283. https://doi.org/10.1515/zfgl.1998.26.3.265

Caput, J. P. (1986). *L'Académie française* (1re éd). Presses universitaires de France.

Carton, A. (2021, mars 5). Pour ou contre l'écriture inclusive ? La question qui divise les auteur·e·s de nos articles et posts Facebook. *RTBF Info*. https://www.rtbf.be/info/article/detail_pour-ou-contre-l-ecriture-inclusive-la-question-qui-divise-les-auteur-e-s-de-nos-articles-et-posts-facebook?id=10711300

Chatard-Pannetier, A., Guimont, S., & Martinot, D. (2005). Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : Une remise en cause de

l'universalisme masculin ? *L'Année psychologique*, *105*(2), 249-272. https://doi.org/10.3406/psy.2005.29694

Colinet, M. (2020, novembre 9). Faut-il une troisième case sur la carte d'identité? *Le Soir Plus*. https://www.lesoir.be/336948/article/2020-11-09/faut-il-une-troisieme-case-sur-la-carte-didentite

Declercq, F. (2021, mai 20). L'écriture inclusive ne s'impose pas, elle se débat. *Le Soir Plus*. https://www.lesoir.be/373411/article/2021-05-20/lecriture-inclusive-ne-simpose-pas-elle-se-debat

de Gestas, M., & Develey, A. (2021). *Écriture inclusive, mode d'emploi d'une lubie*. LEFIGARO. https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ecriture-inclusive-mode-d-emploi-d-une-lubie-20210223

Develey, A. (2017, novembre 23). Alain Rey : «L'écriture inclusive est vouée à l'échec». *LEFIGARO*. https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/11/23/37002-20171123ARTFIG00015-alain-rey-l-ecriture-inclusive-est-vouee-a-l-echec.php

Dister, A., & Moreau, M.-L. (2020). *Inclure sans exclure : Les bonnes pratiques de rédaction inclusive*. http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/nc/detail-article/?tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Baction%5D=show&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bcontroller%5D=Document&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=3364&cHash=721ff6bf49adf0cacd5897db3758912c

Drivaud, M.-H. (2020, mai 28). *Un homme sur deux est une femme*. Le Robert. https://www.lerobert.com/dis-moi-robert/raconte-moi-robert/dessous-des-mots/un-homme-sur-deux-est-une-femme.html

Dupleix, S. (1569-1661) A. du texte. (1651). *Liberté de la langue françoise dans sa pureté ([Reprod.]) / par messire Scipion Dupleix,...* https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50579n

Ecolo. (2021). *Choisir un horizon*. ecolo.be. https://ecolo.be/

Elmiger, D. (2019). Les genres récrits : Chronique n° 6. Qu'est-ce que le genre — et à qui appartient son interprétation ? *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités, 07*, Article 07. http://journals.openedition.org/glad/1646

Elmiger, D., Grid view, consulté le 13 mai 2021 sur https://airtable.com/shrAnRoUDmUDMggR7/tblM7eZSGaKCTca9j

France & Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. (2016a). *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe : Guide pratique.*

France & Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. (2016b). *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe : Guide pratique.* La documentation française. http://books.google.com/books?id=_xbXsFc46rcC

Gygax, P., Gabriel, U., Sarrasin, O., Oakhill, J., & Garnham, A. (2009). Some grammatical rules are more difficult than others : The case of the generic interpretation of the masculine. *European Journal of Psychology of Education*, *24*(2), 235. https://doi.org/10.1007/BF03173014

Gygax, P., Gabriel, U., & Zufferey, S. (2019). *Le masculin et ses multiples sens : Un problème pour notre cerveau… et notre société*. *10*.

Gygax, P., & Gesto, N. (2007). Féminisation et lourdeur de texte. *Annee Psychologique - ANNEE PSYCHOL*, *107*. https://doi.org/10.4074/S0003503307002059

Haddad, R. (2016). *Manuel d'écriture inclusive*. Mots-Clés.

Hatier (Éd.). (2017). *Questionner le monde*. Hatier.

IAZ, C. (2021). Créateur de caractères : TRISTAN BARTOLINI Pour contribuer au débat sur l'égalité, l'étudiant genevois a dessiné un alphabet non binaire. Un projet récompensé

par le Prix Art Humanité 2020 de la Croix-Rouge. *Temps (Geneva, Switzerland)*. http://uclouvain.summon.serialssolutions.com/2.0.0/link/0/eLvHCXMwY2AwNtIz0EUrE4ySTIyMUhINTROBaSY5zdI4ycgozTzZONXAwiQFclWgj5tRoIullxvomgPYhWAIMZpGPFAMGPWgjbQkRD7cUKAAkA1MAkASmAiAJFHJwBk6FQ5sUpaC7gIHHUWdmFwCFrQogi4ghDZOQ1JzC8CDsKCzqMvArcrg8sySKsiGYKQxA2cPUP_f0zEKeczACDRgoGuINGaQqg0xMdgRqegDNqx0jS3NzNVAh47npmQml9im5umGBjMzMAMzLbCoCAizhA9fATsWxobgq3Lh-jBqM3AVHSLIIAgqrwsSC1KLFBwh4SDEwJRWJMIg4Vx0eCXY_wopqQoQ_x9eAfS7KIOqm2uIs4cuzMD4PJgRxfFGJuZmJsCOrYWZsRgDbyJoI0BeCXjDYIoEgwKwxWRsYga6UzslFXR0TqKhYaKlWZqxsbmBeZqJYaIkgxx-Q6UIKZBm4EKEqQwDS0lRaaosA2dpck5-aVliZp4cOKQAXQTsrg

Jaumain, S. (2021). *Société et institutions de la Belgique de 1830 à nos jours*. Presses universitaires de Bruxelles.

Jedwab, L. (2020, octobre 28). Alain Rey, l'un des maîtres d'œuvre du dictionnaire Le Robert, est mort. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2020/10/28/alain-rey-l-un-des-maitres-d-uvre-du-dictionnaire-le-robert-est-mort_6057656_3382.html

Labrosse, C. (1996). *Pour une grammaire non sexiste*. Éd. du remue-ménage.

Lépinard, E., & Lieber, M. (2020). *Les théories en études de genre*. https://www.cairn.info/les-theories-en-etudes-du-genre--9782348059162.htm

Lewis, M., & Lupyan, G. (2019). *Gender stereotypes are reflected in the distributional structure of 25 languages* [Preprint]. PsyArXiv. https://doi.org/10.31234/osf.io/7qd3g

Liddicoat, A. J. (2011). Feminist language planning. *Current Issues in Language Planning, 12*(1), 1-7. https://doi.org/10.1080/14664208.2011.548314

Mascarin, I. (2021, juin 10). *L'écriture inclusive est-elle incompatible avec la dyslexie ?* Mots-Clés, agence de communication éditoriale et d'influence. https://www.motscles.net/blog/ecriture-inclusive-et-dyslexie

Mateus, C. (2017, octobre 18). Education : L'écriture inclusive au coeur des débats. *leparisien.fr*. https://www.leparisien.fr/societe/education-l-ecriture-inclusive-au-coeur-des-debats-18-10-2017-7338801.php

Matthey, M. (2000). *Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande : Un état des lieux*. 17.

Règles de féminisation, (2021). https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm

Monneret, P., & Rioul, R. (1999). *Questions de syntaxe française* (1. éd). Presses universitaires de France.

Moreau, T. (2001). *Écrire les genres : Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épicène*. Etat de Genève.

Office québécois de la langue française. (2020). *Rédiger épicène, à la portée de tous… et de toutes!* 1.

Perry, V. (2002). Désexisation & parité linguistique. *ANEF*. https://www.academia.edu/40960925/D%C3%A9sexisation_and_parit%C3%A9_linguistique

Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, (2017).

Roche-Bruyn, E. (2021, mars 2). Les médias de gauche, ces propagandistes de l'écriture inclusive. *Valeurs actuelles*. https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/les-medias-de-gauche-ces-propagandistes-de-lecriture-inclusive/

Rychner, A. (2020). *Après le monde*. Buchet Chastel.

Sarrasin, O., Gabriel, U., & Gygax, P. (2012). Sexism and Attitudes Toward Gender-Neutral Language. *Swiss Journal of Psychology*, *71*(3), 113-124. https://doi.org/10.1024/1421-0185/a000078

Sato, S., Gygax, P. M., & Gabriel, U. (2016). Gauging the Impact of Gender Grammaticization in Different Languages : Application of a Linguistic-Visual Paradigm. *Frontiers in Psychology*, *7*. https://doi.org/10.3389/fpsyg.2016.00140

Scott, J., & Varikas, E. (1988). Genre : Une catégorie utile d'analyse historique. *Les cahiers du GRIF*, *37*(1), 125-153. https://doi.org/10.3406/grif.1988.1759

Sedgwick, E. K. (2008). *Epistémologie du placard* (M. Cervulle, Éd.). Éditions Amsterdam.

Slobin, D. I. (1996). From "Thought and Language" to "Thinking for Speaking". In J. Gumperz & S. Levinson (Éds.), *Rethinking Linguistic Relativity* (p. 70-96). Cambridge University Press.

Starets, M. (2000). *Théories syntaxiques du français contemporain*. Presses de l'Université Laval.

Trécourt, F. (2021, février 21). Comment la théologie chrétienne a lancé l'écriture inclusive. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/le-monde-des-religions/article/2021/02/21/comment-la-theologie-chretienne-a-lance-l-ecriture-inclusive_6070694_6038514.html

Vachon-L'Heureux, P. (2005). Quinze ans de féminisation au Québec : De 1976 à 1991. *Recherches féministes*, *5*(1), 139-142. https://doi.org/10.7202/057675ar

Van Raemdonck, D. (2019a). *L'inclusif, entre accord et désaccord ou « jusqu'à ce que la proximité nous sépare »*. file:///C:/Users/CLMENC~1/AppData/Local/Temp/AccordproximiteDiscoursetlangue.pdf

Van Raemdonck, D. (2019b). L'inclusif, entre accord et désaccord : Ou « Jusqu'à ce que la proximité nous sépare ». *Le discours et la langue*, *11*(111), 75-95.

Viennot, B. (2019, décembre 5). Le faux combat de l'écriture inclusive. *Slate.fr*. http://www.slate.fr/story/184881/langue-francaise-tribune-ecriture-inclusive-faux-combat-point-median

Viennot, É. (2014). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*. Éditions iXe.

Viennot, É. (Éd.). (2015). *L'Académie contre la langue française : Le dossier « féminisation »*. Éditions iXe.

Viennot, É., Haddad, R., & Sebagh, C. (2018). *Le langage inclusif : Pourquoi, comment*. Éditions iXe.

Wernaers, C. (2020, novembre 18). *Sarah Schlitz, un nouvel élan pour l'égalité au fédéral?* RTBF Info. https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_sarah-schlitz-un-nouvel-elan-pour-l-egalite-au-federal?id=10634920

Annexe

Annexe 1 : référencement des articles du corpus

N° de texte	Source	Titre	Auteur·e	URL, date de parution	Date de consultation
1	Axelle	Quand la pandémie révèle les réflexes conservateurs de la société allemande	Cécile Calla	https://www.axellemag.be/la-pandemie-revele-reflexes-conservateurs-allemagne/, 2 Mars 2021	15 avril 2021
2	Axelle	Pensions et Grapa : un contrôle « disproportionné » des aînées précarisées	Camille Wernaers	https://www.axellemag.be/grapa-controle-disproportionne-ainees-precarisees/, 26 Mai 2021	22 juin 2021
3	Axelle	Dans les écoles, filles et garçons combattent le sexisme des règles vestimentaires	Camille Wernaers	https://www.axellemag.be/ecoles-sexisme-regles-vestimentaires/, Juin 2021	22 juin 2021
4	Axelle	Pour un journalisme intersectionnel, solidaire, qui "transforme les rapports de pouvoir"	Sabine Panet	https://www.axellemag.be/pour-un-journalisme-intersectionnel-solidaire/, 31, mais 2021	22 juin 2021
5	Les Grenades	Violences sexuelles : une pétition remise au Premier ministre	Camille Wernaers	https://www.rtbf.be/info/dossier/les-grenades/detail_violences-sexuelles-une-petition-remise-au-premier-ministre?id=10713599, 8 mars 2021	22 juin 2021
6	Les Grenades	Turquie : face à Recep Tayyip Erdogan, des féministes de plus en plus jeunes	Anne Andlauer	https://www.rtbf.be/info/monde/detail_turquie-face-a-recep-tayyip-erdogan-des-feministes-de-plus-en-plus-jeunes?id=10795536, 30 juin 2021	01 juillet 2021
7	Les Grenades	Où sont les personnes grosses à la télévision ?	Diane Ntahimpera	https://www.rtbf.be/infos/dossier/les-grenades/detail_ou-sont-les-personnes-grosses-a-la-television?id=10785199, 20 juin 2021	01 juillet 2021
8	Les	Droits	Camille	https://www.rtbf.be/info/dossier/les-	01 juillet 2021

	Grenades	fondamentaux des personnes afrodescendantes : des expertes auditionnées au Parlement de la Cocof	Wernaers	grenades/detail_droits-fondamentaux-des-personnes-afrodescendantes-des-expertes-auditionnees-au-parlement-de-la-cocof?id=10770006, 26 mai 2021	
9	RTBF	Bruxelles : le texte interdisant les loyers abusifs approuvé en commission logement du parlement	Barbara Boulet	https://www.rtbf.be/info/regions/bruxelles/detail_bruxelles-le-texte-interdisant-les-loyers-abusifs-approuve-en-commission-logement-du-parlement?id=10800540, 8 juillet 2021	10 juillet 2021
10	RTBF	Coronavirus en France : les discothèques rouvrent ce vendredi, sont-elles prêtes ?	Zoé Collin	https://www.rtbf.be/info/monde/detail_coronavirus-en-france-les-discotheques-rouvrent-ce-vendredi-sont-elles-pretes?id=10800758, 8 juillet 2021.	10 juillet 2021
11	RTBF	Le maillot de bain menstruel, ou comment passer des vacances sans stress ni complexe	RTBF TENDANCE avec AFP	https://www.rtbf.be/tendance/mode/detail_le-maillot-de-bain-menstruel-ou-comment-passer-des-vacances-sans-stress-ni-complexe?id=10799126, 8 juillet 2021	10 juillet 2021
12	RTBF	Vaccination contre le coronavirus des enfants et des ados : la balance bénéfices-risques est-elle négative ?	Grégoire Ryckmans avec Johanne Montay et Daphné Fanon	https://www.rtbf.be/info/societe/detail_vaccination-contre-le-coronavirus-des-enfants-et-des-ados-la-balance-benefices-risques-est-elle-negative?id=10789905, 06 juillet 2021	10 juillet 2021
13	RTBF	La cinquième édition des 'olympiades' des sirènes aura lieu l'an prochain à Fiesch, en Suisse	P.V.	https://www.rtbf.be/info/insolites/detail_la-cinquieme-edition-des-olympiades-des-sirenes-aura-lieu-l-an-prochain-a-fiesch-en-suisse?id=10798568, 05 juillet 2021	10 juillet 2021
14	RTBF	"Terre de Brume" : plongez dans un monde de magie dans ce nouveau podcast fantasy	RTBF	https://www.rtbf.be/webcreation/actualites/detail_terre-de-brume-plongez-dans-un-monde-de-magie-dans-ce-nouveau-podcast-fantasy?id=10785262, 24 juin 2021	10 juillet 2021
15	La Libre Belgique	Un foyer géant de Covid hors de contrôle après des voyages d'étudiants aux Baléares	afp	https://www.lalibre.be/international/europe/un-foyer-geant-de-covid-s-etend-apres-des-voyages-d-etudiants-aux-baleares-60dcb88c9978e26ce1027dd7, 01 juillet 2021	10 juillet 2021
16	La Libre Belgique	Des stades pleins alors que la pandémie n'est pas terminée: "Les dirigeants de	J. Co.	https://www.lalibre.be/planete/sante/des-stades-pleins-alors-que-la-pandemie-n-est-pas-terminee-les-dirigeants-de-l-uefa-sont-irresponsables-et-veulent-juste-se-faire-de-l-argent-60ddc42c7b50a6318d074201, 01 juillet	10 juillet 2021

		l'UEFA sont irresponsables et veulent juste se faire de l'argent"		2021	
17	La Libre Belgique	Chronique d'une génération oubliée	Constance Waerseggers	https://dossiers.lalibre.be/covid19-jeune/, 2021	10 juillet 2021
18	La Libre Belgique	Travail au noir : entre fléau pour l'économie et moyen de survie	Isabelle Lemaire et Antonin Marsac	https://dossiers.lalibre.be/travail-au-noir/, mars 2021	10 juillet 2021
19	La Libre Belgique	Marie-Thérèse Fassin nommée responsable de la médiation à la Stib		https://www.lalibre.be/belgique/mobilite/marie-therese-fassin-nommee-responsable-de-la-mediation-a-la-stib-60ddcc2bd8ad581ce111889a, 01 juillet 2021	10 juillet 2021
20	La Libre Belgique	Au premier jour des vacances, quelque 35.000 voyageurs attendus à Brussels Airport: "Beaucoup moins qu'un jour de pointe normal"	Belga	https://www.lalibre.be/belgique/societe/au-premier-jour-des-vacances-quelque-35-000-voyageurs-attendus-a-brussels-airport-beaucoup-moins-qu-un-jour-de-pointe-normal-60dd8a9d7b50a6318d05a8ce, 01 juillet 2021	10 juillet 2021
21	La Libre Belgique	Suicide après un viol: les suspects mineurs maintenus en institution fermée	Belga	https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/suicide-apres-un-viol-les-suspects-mineurs-maintenus-en-institution-fermee-60dcba579978e26ce102926c, 30 juin 2021	10 juillet 2021
22	La Libre Belgique	Un miroir sans tain découvert dans le vestiaire des filles dans une école de Louvain: "Tout simplement dégoûtant"	La rédaction	https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/un-miroir-sans-tain-decouvert-dans-le-vestiaire-des-filles-dans-une-ecole-de-louvain-tout-simplement-degoutant-60d9c27e9978e26ce1e64a2c, 28 juin 2021	10 juillet 2021
23	La Libre Belgique	Décès d'un étudiant après un baptême: la présidente de la chambre du conseil d'Hasselt n'est pas récusée	Belga	https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/deces-d-un-etudiant-apres-un-bapteme-la-presidente-de-la-chambre-du-conseil-d-hasselt-n-est-pas-recusee-60d9c0299978e26ce1e60c86, 28 juin 2021	10 juillet 2021
24	La Libre Belgique	"On n'évitera pas une quatrième vague en Belgique"	La rédaction	https://www.lalibre.be/belgique/societe/assurer-la-securite-des-personnes-qui-rentrent-a-hopital-est-une-priorite-ce-chef-de-service-plaide-pour-une-vaccination-obligatoire-du-personnel-soignant-60e2a4009978e26ce10d72e3, 05 juillet 2021	10 juillet 2021
25	La Libre Belgique	Le nombre de contaminations en légère hausse en Belgique : faut-il s'en inquiéter ?	M.Bs (avec Belga)	https://www.lalibre.be/belgique/societe/le-nombre-de-contaminations-en-legere-hausse-etait-previsible-faut-il-s-en-inquieter-60e1e4397b50a6318d321bab, 04 juillet 2021	10 juillet 2021
26	La Libre Belgique	Ruée sur les pass VisitWallonia: la	La Rédaction (avec Belga)	https://www.lalibre.be/belgique/societe/le-pass-visitwallonia-sera-disponible-demain-	10 juillet 2021

		totalité est déjà écoulée, des problèmes techniques ont empêché certains utilisateurs d'en obtenir un		comment-l-obtenir-60e1bfc7d8ad581ce11f7825, 05 juillet 2021	
27	La Libre Belgique	Le groupe de hackers russes derrière la cyberattaque contre Kaseya réclame 70 millions de dollars en bitcoins	La Libre Eco avec Belga	https://www.lalibre.be/economie/digital/le-gouvernement-americain-previent-de-l-ampleur-de-la-cyberattaque-contre-kaseya-60e2a2d09978e26ce10d72e1, 05 juillet 2021	10 juillet 2021
28	La Libre Belgique	Graffitis, infractions routières, violations aux règles sanitaires... Bientôt plus de privation de liberté pour les petits délits	Belga	https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/graffitis-infractions-routieres-violations-aux-regles-sanitaires-bientot-plus-de-privation-de-liberte-pour-les-petits-delits-60e293b69978e26ce10d72bc, 05 juillet 2021	10 juillet 2021
29	La Libre Belgique	369 migrants secourus dans la nuit en Méditerranée à bord de l'Ocean Viking	AFP	https://www.lalibre.be/international/europe/369-migrants-secourus-dans-la-nuit-en-mediterranee-a-bord-de-l-ocean-viking-60e2c0927b50a6318d388ebc, 05 juillet 2021	10 juillet 2021
30	La Libre Belgique	Environ 165 jeunes infectés après une soirée dans une discothèque aux Pays-Bas	ANP	https://www.lalibre.be/international/europe/environ-165-jeunes-infectes-apres-une-soiree-dans-une-discotheque-aux-pays-bas-60e1ce3ed8ad581ce11ff225, 04 juillet 2021	10 juillet 2021
40	La Libre Belgique	La tempête Elsa s'abat sur Cuba après avoir fait 3 morts dans les Caraïbes	Belga	https://www.lalibre.be/planete/environnement/la-tempete-elsa-s-abat-sur-cuba-apres-avoir-fait-3-morts-dans-les-caraibes-60e2982e9978e26ce10d72cf, Belga	10 juillet 2021
41	Le Soir	Les grosses fortunes changent le visage de l'immobilier	Pablo Leonardi	https://plus.lesoir.be/381210/article/2021-07-01/les-grosses-fortunes-changent-le-visage-de-limmobilier, 01 juillet 2021	10 juillet 2021
42	Le Soir	Grève des sans-papiers: la Vivaldi veut à tout prix contourner l'obstacle migratoire	Bernard Demonty et Lorraine Kihl	https://plus.lesoir.be/381555/article/2021-06-30/greve-des-sans-papiers-la-vivaldi-veut-tout-prix-contourner-lobstacle-migratoire, 30 juin 2021	10 juillet 2021
43	Le Soir	A la piscine ou à la mer, prenez garde à l'otite du baigneur	Pauline Martial	https://plus.lesoir.be/381474/article/2021-06-30/la-piscine-ou-la-mer-prenez-garde-lotite-du-baigneur, 30 juin 2021	10 juillet 2021
44	Le Soir	Réouverture de	Valentine De	https://plus.lesoir.be/373027/article/2021-05-	10 juillet 2021

		l'horeca: où en sont nos voisins au niveau du déconfinement (carte interactive)	Beul	19/reouverture-de-lhoreca-ou-en-sont-nos-voisins-au-niveau-du-deconfinement-carte, 19 mai 2021	
45	Le Soir	La Lettre d'Ivan De Vadder: la Flandre mérite de meilleurs dirigeants	Ivan De Vadder	https://plus.lesoir.be/372894/article/2021-05-19/la-lettre-divan-de-vadder-la-flandre-merite-de-meilleurs-dirigeants, 19 mai 2021	10 juillet 2021
46	Le Soir	Carte blanche: la Belgique doit-elle prendre exemple sur le modèle suisse?	Philippe Van Parijs et Nenad Stojanović	https://plus.lesoir.be/372756/article/2021-05-18/carte-blanche-la-belgique-doit-elle-prendre-exemple-sur-le-modele-suisse, 18 mai 2021	10 juillet 2021
47	Le Soir	Nouvelle solution de mobilité: une voiture louée et partagée	Eric Renette	https://plus.lesoir.be/381085/article/2021-06-28/nouvelle-solution-de-mobilite-une-voiture-louee-et-partagee, 28 juin 2021	10 juillet 2021
48	Ecolo	PAD: pour Ecolo, il faut donner le temps à chacun d'analyser les différents projets dans les meilleures conditions possibles	Isabelle Pauthier	https://ecolo.be/pad-pour-ecolo-il-faut-donner-le-temps-a-chacun-danalyser-les-differents-projets-dans-les-meilleures-conditions-possibles/, 05 juillet 2021	10 juillet 2021
49	Ecolo	Avenir de l'Europe : Ecolo-Groen propose la création d'un panel citoyen au Sénat	Rodrigue Demeuse et Hélène Ryckmans	https://ecolo.be/avenir-de-leurope-ecolo-groen-propose-la-creation-dun-panel-citoyen-au-senat/, 03 juillet 2021	10 juillet 2021
50	Ecolo	Des parlementaires écologistes et socialistes siégeant au Conseil de l'Europe appellent à la mobilisation contre la répression en Égypte	Simon Moutquin	https://ecolo.be/des-parlementaires-ecologistes-et-socialistes-siegeant-au-conseil-de-leurope-appellent-a-la-mobilisation-contre-la-repression-en-egypte/, 02 juillet 2021	10 juillet 2021
51	Ecolo	Médecins candidats spécialistes: Ecolo-Groen propose une 52 meilleure protection sociale et de meilleures conditions de travail	Laurence Hennuy	https://ecolo.be/medecins-candidats-specialistes-ecolo-groen-propose-une-meilleure-protection-sociale-et-de-meilleures-conditions-de-travail/, 28 avril 2021	10 juillet 2021
52	Ecolo	Ecolo-Groen met aujourd'hui la reconnaissance de l'écocide sur la table du Parlement	Samuel Cogolati	https://ecolo.be/ecolo-groen-met-aujourdhui-la-reconnaissance-de-lecocide-sur-la-table-du-parlement/, 30 juin 2021	10 juillet 2021
53	Ecolo	Ecolo soutient l'apport de la	Isabelle Pauthier	https://ecolo.be/ecolo-soutient-lapport-de-la-societe-civile-au-debat-sur-le-developpement-	10 juillet 2021

		société civile au débat sur le développement de la ville		de-la-ville/, 29 juin 2021.	
54	Ecolo	Salles de consommation à moindre risque: un cadre bruxellois pour assurer qualité et sécurité	Zoé Genot	https://ecolo.be/salles-de-consommation-a-moindre-risque-un-cadre-bruxellois-pour-assurer-qualite-et-securite/, 28 juin 2021	10 juillet 2021
55	Ecolo	Grévistes de la faim sans-papiers : Ecolo demande une solution humaine et digne	Marie Lecocq et Simon Moutquin	https://ecolo.be/grevistes-de-la-faim-sans-papiers-ecolo-demande-une-solution-humaine-et-digne/, 26 juin 2021	10 juillet 2021
56	Ecolo	Casier judiciaire sur le marché de l'emploi: une uniformisation pour une meilleure réinsertion	Farida Tahar	https://ecolo.be/casier-judiciaire-sur-le-marche-de-lemploi-une-uniformisation-pour-une-meilleure-reinsertion/, 25 juin 2021	10 juillet 2021
57	Ecolo	Le Parlement bruxellois déclare Bruxelles, zone de libertés LGBTQIA+	Marie Lecocq	https://ecolo.be/le-parlement-bruxellois-declare-bruxelles-zone-de-libertes-lgbtqia/, 24 juin 2021	10 juillet 2021
58	Ecolo	La Wallonie lutte pour la reconnaissance de l'écocide	Christophe Clersy	https://ecolo.be/la-wallonie-lutte-pour-la-reconnaissance-de-lecocide/, 23 juin 2021	10 juillet 2021
59	Ecolo	Le Parlement belge entre dans l'Histoire en reconnaissant les crimes contre l'humanité et le risque sérieux de génocide contre les Ouïghours	Samuel Cogolati	https://ecolo.be/le-parlement-belge-entre-dans-lhistoire-en-reconnaissant-les-crimes-contre-lhumanite-et-le-risque-serieux-de-genocide-contre-les-ouighours/, 15 juin 2021	10 juillet 2021
60	Ecolo	Décolonisation de l'espace public : les Verts veulent avancer	Kalvin Soiresse	https://ecolo.be/decolonisation-de-lespace-public-les-verts-veulent-avancer/, 14 juin 2021	10 juillet 2021
61	Ecolo	Ecolo-Groen demandent l'amélioration des relations entre les enfants et leur parent détenu	Magali Plovie	https://ecolo.be/ecolo-groen-demandent-lamelioration-des-relations-entre-les-enfants-et-leur-parent-detenu/, 11 mai 2021	10 juillet 2021
62	Le PS	Préparer le monde d'après, pour un nouveau contrat social et écologique	Le PS	https://www.ps.be/Content/Uploads/Relance%20Corona/Documents/13_04_20/20200705%20-%20Pr%C3%A9parer%20le%20Monde%20d'Apr%C3%A8s.pdf, Mai 2020	10 juillet 2021

63	Le MR	Déclarons Bruxelles, zone de libertés LGBTQI	Le MR	https://www.mr.be/carte-blanche-declarons-bruxelles-zone-de-libertes-lgbtqi/, 20 mai 2021	10 juillet 2021
64	Le MR	Des propos communautaristes qui inquiètent	Le MR	https://www.mr.be/des-propos-communautaristes-qui-inquietent/, 07 juillet 2021	10 juillet 2021
65	Le MR	Le tourisme, moteur de la relance wallonne	Le MR	https://www.mr.be/le-tourisme-moteur-de-la-relance-wallonne/, 23 juin 2021	10 juillet 2021
66	Le MR	Fête de la musique : le plaisir partagé de retrouver la scène	Le MR	https://www.mr.be/fete-de-la-musique-le-plaisir-partage-de-retrouver-la-scene/, 21 juin 2021	10 juillet 2021
67	Le MR	Codeco : nouveaux assouplissements pour l'Horeca, l'évenementiel et les rassemblements	Le MR	https://www.mr.be/codeco-nouveaux-assouplissement-pour-lhoreca-levenementiel-et-les-rassemblements/, 18 juin 2021	10 juillet 2021
68	Le MR	Le gouvernement bruxellois enterre la neutralité de l'État	Le MR	https://www.mr.be/le-gouvernement-bruxellois-enterre-la-neutralite-de-letat/, 17 juin 2021	10 juillet 2021
69	Le MR	Une nouvelle étape du déconfinement pour se sentir bien	Le MR	https://www.mr.be/une-nouvelle-etape-du-deconfinement-pour-se-sentir-bien/, 12 juin 2021	10 juillet 2021
70	Le MR	Les masques tombent : Le PS veut le port de signes convictionnels à la STIB !	Le MR	https://www.mr.be/les-masques-tombent-le-ps-veut-le-port-de-signes-convictionnels-a-la-stib/, 10 juin 2021	10 juillet 2021
71	Le MR	Agir pour l'environnement tout en soutenant l'économie	Le MR	https://www.mr.be/agir-pour-lenvironnement-tout-en-soutenant-leconomie/, 05 juin 2021	10 juillet 2021

Annexe 2 : Mots cibles au masculin générique les plus fréquents (corpus total)

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	masculin générique
ils	4,57%
travailleurs	4,30%
adolescents	2,96%
Flamands	2,96%

Annexe 3 : Formes féminines les plus fréquentes (corpus total)

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	forme féminine
femmes	15,73%
elle	12,46%

Annexe 4 : *Formes épicènes les plus fréquentes (corpus total)*

Nombre de Mot-cible Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes forme épicène
enfants	15,45%
jeunes	13,33%

Annexe 5 : Mots cibles les plus fréquents dans les formules neutres (corpus total)

Nombre de Mot-cible Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes formule neutre
personnes	35,81%
personne	9,61%

Annexe 6 : Noms collectifs les plus fréquents (corpus total)

Nombre de Mot-cible Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes nom collectif
gouvernement	15,38%
population	10,99%
parlement	9,34%
MR	8,24%

Annexe 7 : Fréquence des formes féminines désignant un référent féminin

Nombre de Mot-cible Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes forme féminine
féminin	**100,00%**
femmes	17,73%
elle	13,04%
femme	4,68%

Annexe 8 : Formes épicènes les plus fréquentes désignant un référent féminin

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	forme épicène
féminin	100,00%
ministre	8,97%
jeunes	6,41%
jeune	6,41%
commissaire	5,13%

Annexe 9 : Masculins génériques les plus fréquents désignant un référent mixte

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	masculin générique
féminin et masculin	100,00%
ils	4,59%
travailleurs	4,32%

Annexe 10 : Formes féminines les plus fréquentes (presse)

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	forme féminine
Presse	100,00%
femmes	17,71%
elle	11,44%
elles	5,54%
femme	4,06%
filles	2,95%
mères	2,95%
présidente	1,85%
adolescentes	1,48%
racisées	1,48%
lycéennes	1,11%
chercheuse	1,11%
chancelière	1,11%
directrice	1,11%
grosse	1,11%
adolescente	1,11%
mère	1,11%

Annexe 11 : Masculins génériques les plus fréquents (presse)

Nombre de Mot-cible Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes masculin générique
Presse	**100,00%**
adolescents	4,80%
Flamands	4,80%
ils	4,80%
il	3,49%

Annexe 12 : Formes épicènes les plus fréquentes (presse)

Nombre de Mot-cible Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes forme épicène
Presse	**100,00%**
jeunes	18,02%
enfants	15,77%
élèves	3,60%
adultes	3,60%

Annexe 13 : Masculins génériques les plus fréquents (politique)

Nombre de Mot-cible Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes masculin générique
Politique	**100,00%**
travailleurs	9,09%
ils	4,20%
visiteurs	3,50%

Annexe 14 : Termes épicènes les plus fréquents (politique)

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	forme épicène
Politique	**100,00%**
enfants	14,81%
artistes	5,56%
ministre	4,63%
parlementaires	4,63%
écologistes	4,63%
LGBTQI+	4,63%

Annexe 15 : Noms collectifs les plus fréquents (politique)

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	Politique
nom collectif	**100,00%**
gouvernement	17,82%
parlement	13,86%
MR	12,87%
population	8,91%
public	4,95%
Ecolo-Groen	4,95%
PS	3,96%
autorités	3,96%
Ecolo	2,97%
police	1,98%
familles	1,98%
humanité	1,98%
sociétés	1,98%
population adulte	1,98%
personnel soignant	0,99%
personnel	0,99%
gouvernements	0,99%
clientèle	0,99%
personnel pénitentiaire	0,99%

Annexe 16 : Doublets complets (presse)

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	Presse
doublets complets	100,00%
filles et garçons	23,08%
les femmes et les hommes	7,69%
les acteurs et les actrices	7,69%
au facteur ou à la factrice	7,69%
des héros et héroines	7,69%
les contributrices et contributeurs	7,69%
éducateurs et éducatrices	7,69%
talentueux et talentueuses	7,69%
toutes et tous	7,69%
acteurs et actrices	7,69%
hommes et femmes	7,69%
Total général	100,00%

Annexe 17 : Doublets complets (politique)

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	Politique
doublets complets	100,00%
des femmes et des hommes	11,76%
Bruxelloises et Bruxellois	5,88%
opposantes et opposants	5,88%
les femmes comme les hommes	5,88%
celui ou celle	5,88%
toutes et tous	5,88%
chacune et chacun	5,88%
femmes-hommes	5,88%
citoyenne et citoyen	5,88%
les femmes et les hommes	5,88%
citoyennes et citoyens	5,88%
prisonniers et prisonnières	5,88%
défenseuses et défenseurs	5,88%
travailleurs et travailleuses	5,88%
amies et amis	5,88%
Européennes et Européens	5,88%
Total général	100,00%

Annexe 18 : Répartition de cinq techniques par source (épicène, forme féminine, formule neutre, masculin générique, nom collectif)

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes					
Étiquettes de lignes	forme épicène	forme féminine	formule neutre	masculin générique	nom collectif	Total général
Axelle	26,70%	**49,43%**	17,05%	1,14%	5,68%	100,00%
Ecolo	**30,77%**	14,79%	11,24%	24,26%	18,93%	100,00%
La Libre	17,36%	16,12%	13,22%	**45,04%**	8,26%	100,00%
Le Soir	22,16%	8,38%	12,57%	**43,11%**	13,77%	100,00%
Les Grenades	18,18%	**54,01%**	21,39%	2,14%	4,28%	100,00%
MR	22,77%	14,36%	17,33%	20,79%	**24,75%**	100,00%
PS	7,63%	9,16%	22,90%	**45,80%**	14,50%	100,00%
RTBF	**35,23%**	17,05%	12,50%	23,86%	11,36%	100,00%
Total général	**22,76%**	**23,24%**	**15,79%**	**25,66%**	**12,55%**	**100,00%**

Annexe 19 : Signe abréviatif par source

Nombre de Mot cible	Étiquettes de colonnes				
Étiquettes de lignes	point médian	point	parenthèses	barre oblique	Total général
doublets abrégés	**73,61%**	**20,83%**	**1,39%**	**4,17%**	**100,00%**
Les Grenades	60,00%	40,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Ecolo	37,50%	62,50%	0,00%	0,00%	100,00%
MR	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	100,00%
Axelle	91,43%	0,00%	0,00%	8,57%	100,00%
Le Soir	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Total général	**73,61%**	**20,83%**	**1,39%**	**4,17%**	**100,00%**

Annexe 20 : Ordre des doublets complets par source

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	non OA	OA	Total général
doublets complets	**30,00%**	**70,00%**	**100,00%**
Axelle	22,22%	**77,78%**	100,00%
Ecolo	28,57%	**71,43%**	100,00%
Les Grenades	25,00%	**75,00%**	100,00%
MR	44,44%	55,56%	100,00%
PS	0,00%	**100,00%**	100,00%
Total général	**30,00%**	**70,00%**	**100,00%**

Annexe 21 : Effets produits par source

Nombre de Mot-cible	Étiquettes de colonnes			
Étiquettes de lignes	visibilisation	neutralisation	invisibilisation	Total général
Axelle	**57,78%**	**41,33%**	0,89%	100,00%
Ecolo	18,97%	**61,03%**	20,00%	100,00%
La Libre	13,65%	**41,77%**	**44,58%**	100,00%
Le Soir	9,36%	**49,71%**	**40,94%**	100,00%
Les Grenades	**58,56%**	39,64%	1,80%	100,00%
MR	18,72%	**62,10%**	19,18%	100,00%
PS	6,77%	**48,12%**	**45,11%**	100,00%
RTBF	17,68%	**59,12%**	23,20%	100,00%
Total général	**26,90%**	**49,91%**	**23,20%**	**100,00%**

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres
Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/fial**